

# Des éoliennes à bout de souffle...

## SOMMAIRE

INTRODUCTION .....	2
LOCALISATION DU PROJET DE PARC ÉOLIEN .....	3
UN PROJET IDENTIQUE DÉJÀ REFUSÉ EN 2012 <sup>*annexe 1</sup> .....	4
LA NAISSANCE D'UN COLLECTIF .....	4
LES PHOTOMONTAGES.....	4
LES ÉLÉMENTS D'UNE ÉOLIENNE (recyclage) .....	4
L'IDÉOLOGIE.....	6
LES PRINCIPES DE L'ÉOLIEN .....	7
L'ÉOLIEN VERSUS LE NUCLÉAIRE .....	8
LE PRIX SPOT VERSUS LES PRIX SUBVENTIONNÉS.....	11
LE PARADOXE DES ÉMISSIONS DE CARBONE .....	12
LES SPÉCIFICITÉS DE LANRIGAN.....	13
LE VENT DE LA CORRUPTION.....	13
LE BAIL EMPHYTÉOTIQUE .....	14
UN PROJET QUI N'EST PAS « CITOYEN ».....	15
LES NUISANCES.....	16
UN DÉBUT DE PRISE DE CONSCIENCE DE LA JUSTICE.....	18
LES PROBLÈMES DE SANTÉ AFFECTENT ÉGALEMENT LES PROS-ÉOLIENS.....	18
L'AUGMENTATION DE LA MORTALITÉ AVIFAUNE.....	20
LES CHAUVES-SOURIS.....	21
L'IMPACT SUR LES ACTIVITÉS DU TOURISME .....	21
QUAND « L'ADEME » RECONNAIT SON ATTITUDE SPÉCULATIVE .....	22
LA DÉVALORISATION FONCIÈRE RECONNUES PAR LA JUSTICE .....	22
L'OPINION PUBLIQUE ET LES CONSULTATIONS CITOYENNES .....	23
LOBBYING, ENTRISME, PRESSION : CONFUSIONS DANGEREUSES .....	24
IL DOIT Y AVOIR UNE COHÉRENCE .....	26
CONCLUSION .....	27
BIBLIOGRAPHIE.....	29
ANNEXES.....	33

## INTRODUCTION

Autrefois « totem » de la transition écologique, les éoliennes sont devenues en quelques années le symbole de la pollution en ruralité et le supplice des populations réfractaires. Pas une journée, pas une semaine sans que ces tours d'acier et de fibres de carbone soient décriées dans la presse régionale qui dévoile la colère grandissante de gens ordinaires qui souffrent au quotidien et se voient imposer de manière totalement arbitraire et antidémocratique. Le journaliste préféré des français Stéphane BERN – nommé par le président de la république Emmanuel MACRON « monsieur Patrimoine », a d'ailleurs lancé un cri d'alerte dans sa tribune publiée le 30 mai 2021 dans le *Figaro*, intitulée « Madame POMPILI, les éoliennes sont une négation de l'écologie » <sup>\*1</sup>.

Nous le savons, l'Histoire jugera cette transition en trahison politique. D'ailleurs le vent change de direction, les langues se sont déliées devant les interrogations de la commission d'enquête parlementaire sur les choix qui ont été faits au sujet de la souveraineté et l'indépendance énergétique de la France.

Madame Ségolène Royale alors ministre d'état de l'écologie, du développement durable et de l'énergie s'est lancée dans un formidable réquisitoire lors de son entretien du 7 février 2023 <sup>\*2</sup> face aux députés de la commission pour se dédouaner de toute responsabilité et rétropédalage. Elle nous dit aujourd'hui qu'il faut supprimer l'ARENH qui est une bulle de spéculation pour les exploitants éoliens et autres néo-fournisseurs d'électricité verte aux contrats d'abonnement exorbitants. Elle nous dit que l'éolien devait servir à lutter contre l'urgence du réchauffement climatique. En 2014, c'est bien la même ministre qui a abandonné l'écotaxe sur le transit des poids lourds routiers, grands pollueurs s'il en est en particules fines et de CO2, alors qu'à contrario il fallait mettre à genoux la filiale nucléaire française, fleuron national qui a une émission carbone à ZÉRO. Flagrants délits de contradictions ou de mensonges ? Mais nous le verrons par la suite, ce n'est qu'un début.

Monsieur Manuel Valls ancien premier ministre est quant à lui plus direct lorsque le député Nicolas Meizonnet l'interroge sur « le désastre de sa politique énergétique » <sup>\*3</sup>. Il répond spontanément et sans note: « *Pour prendre nos décisions quant à atteindre 50% de mixte énergétique et pour développer l'éolien sur l'ensemble du territoire national, nous nous sommes appuyés sur aucune étude, quel soit environnementale, scientifique ou économique, ni aucune perspective d'impact...* ». Autrement dit, nous sommes passés d'une indépendance de production énergétique exportatrice régulière et non carbonée qui appartient à l'état donc, au bien commun, à un système opaque privé souvent étranger qui produit par intermittence, qui est subventionné par l'argent public, qui fait augmenter nos factures d'électricité, nuit à l'écosystème et qui génère de la souffrance pour les riverains.

Madame Elisabeth Borne, première ministre actuelle et ancienne collaboratrice de Ségolène Royal au ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie a déclaré à la télévision à l'automne 2022 <sup>\*4</sup> être favorable à l'éolien mais qu'en contre partie pour passer l'hiver « *notre survie dépendait du ciel* ». Le constat est sans appel !

Comment peut-on encore porter l'éolien comme une solution d'avenir après de tels aveux ? La parole de nos dirigeants politiques révèle que les prises de décisions ont été faites au doigt mouillé et ne repose sur aucun argumentaire ni besoin réel. Aujourd'hui, seul des activistes militants isolés et

des « hommes d'affaires du vent » défendent bec et ongle l'éolien qui est à court d'arguments et commencent à être à bout de souffle.

L'origine et le développement de l'éolien se résume par l'alliance de circonstances entre deux mondes normalement antagonistes. L'un est une idéologie qui se revendique anti-nucléaire français qui mène une lutte civilisationnelle d'arrière garde et à long terme depuis le milieu des années 80 (venant essentiellement d'outre-Rhin) et l'autre, des opérateurs de marché qui cherchent à réaliser des profits dans un délai très court tant que la poule aux œufs d'or existe. D'où leur agressivité commerciale et de lobbying.

Il va sans dire que ces petits arrangements des autorités françaises pourrait un jour se retourner contre elles au même titre que l'affaire du sang contaminé « responsable mais pas coupable » ou du chlordécone aux Antilles, deux scandales de santé publique et environnemental au même titre que les éoliennes industrielles dans nos campagnes.

Un reportage de TVR du 5 juillet 2021 sur le parc éolien entre les villages de Bazouges-la-Pérouse et Noyal-sous-Bazouges voisin<sup>\*5</sup>, qui est à moins de 10 minutes du projet de Lanrigan, étaye avec des études indépendantes les nombreux témoignages sur les nuisances causées par les éoliennes.

## LOCALISATION DU PROJET DE PARC ÉOLIEN

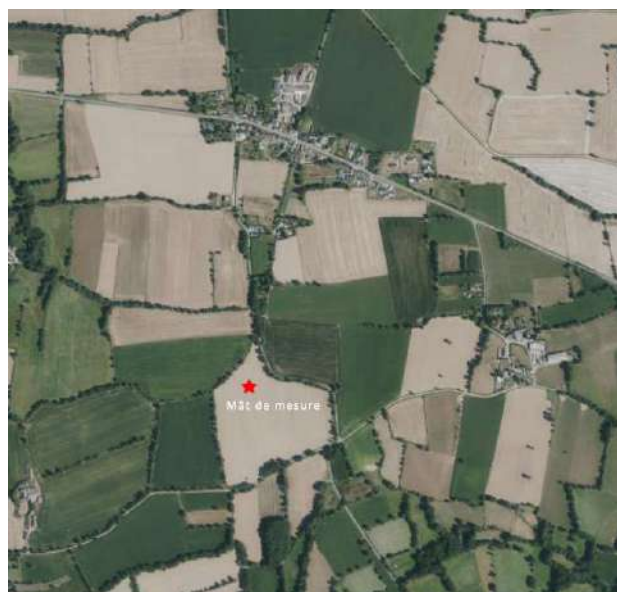
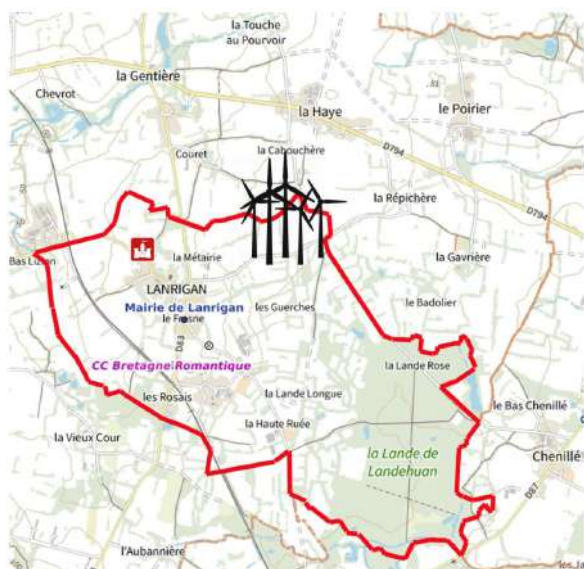
Le projet éolien sera situé sur la commune de **Lanrigan (35270)**, à l'extrême limite nord de son territoire communal (La Lande Rose) et bordé par la commune de Combourg.

LANRIGAN :

> Superficie de la commune : 4 km<sup>2</sup>

> Nb habitants : **161 habitants** (en 2022)

Un mât de mesure a été implanté depuis le 15 novembre 2022.



## UN PROJET IDENTIQUE DÉJÀ REFUSÉ EN 2012<sup>\*annexe 1</sup>

- **Considérant** l'impact de la zone de développement de l'éolien n°4 projetée sur les châteaux de Combourg et de Lanrigan, et de l'église de Saint-Léger des Prés, et la proximité de cette zone, notamment le secteur 4b, avec les différents sites paysagers remarquables inscrits au PLU de la commune de Cuguen ;
- **Considérant** la proximité des projets des ZDE 5 et 6 et de la covisibilité entre ces trois zones, de nature à engendrer un mitage préjudiciable à la qualité des paysages ;
- **Considérant** que, dans un tel contexte, l'installation d'éoliennes serait de nature à porter atteinte au caractère remarquable des lieux ;

Le Préfet d'Ille-et-Vilaine arrête en date du **24 janvier 2012**, que « *La création de la zone de développement de l'éolien nommée « ZDE 4 » sur le territoire des communes de Lanrigan et Cuguen, selon les contours définis sur le plan en annexe, est refusé* ».

Ce deuxième projet porté par le maire de Lanrigan est en tout point identique au projet refusé en 2012 par le Préfet. L'environnement paysager et la covisibilité entre les trois zones étant toujours en vigueur, les critères d'acceptations du projet ne sont donc toujours pas remplis.

## LA NAISSANCE D'UN COLLECTIF

Mi-septembre 2022 : information d'un agriculteur habitant la Répichère qu'un projet de parc éolien était en cours d'étude sur la commune de LANRIGAN et qu'une pièce de théâtre allait avoir lieu dans les prochains jours.

30 septembre 2022 : Participation d'habitants de La Haye et de la Cabouchère à la pièce de théâtre « Le vrai/faux procès de l'éolien » réalisée par « Les Survoltés » dans les locaux de la commune de LANRIGAN.

Naissance d'une opposition de riverains combourgeois au projet de parc éolien avec le souhait de créer un collectif pour informer les habitants.

## LES PHOTOMONTAGES

Les membres du collectif ont réalisé des photomontages à l'échelle permettant ainsi de pouvoir visualiser le nouvel environnement avec 3 éoliennes <sup>\*annexe 2</sup>.

## LES ÉLÉMENTS D'UNE ÉOLIENNE (recyclage)

A ce stade, pour éclairer les esprits, il convient de revenir en détail sur les constituants nécessaires à la fabrication d'une éolienne. Une éolienne est toujours composée de 4 éléments principaux :

- **la nacelle** qui constitue la véritable salle des machines des aérogénérateurs. Pour les aimants et les rouages qui la constituent, elle nécessite l'utilisation d'importantes quantités de terres rares notamment pour la qualité et la performance des aimants. En France, le document de présentation du Plan pluriannuel de l'énergie par le ministère de la Transition écologique<sup>\*6</sup> nous apprend dès 2019 qu'il faut 200 kg de terres rares pour qu'une éolienne produise un mégawatt. Pour se rendre compte de l'impact des éoliennes sur l'environnement il faut savoir qu'il faut extraire 1200 tonnes de matière pour 1 seul kilogramme de lutécium, 50 tonnes pour 1 kilogramme de gallium, etc. Gisement et extraction qui sont le monopole de la Chine, de la Russie et de la Mongolie. Contrainte majeure lorsque l'on connaît le contexte géopolitique et les difficultés commerciales qui se sont installées durablement avec cette région du monde et qui a sérieusement rabattu les cartes (contrairement aux idées reçues, il y a très peu de terres rares, voir pas du tout, en Afrique).

- **les pales** immenses de 50 à 100 mètres de longueur sont réalisées en fibre de carbone ou d'époxy. Sur son site internet, l'entreprise Veolia révèle l'énorme difficulté à laquelle elle fait face pour trouver une solution de recyclage « écologique » des pales. L'entreprise annonce clairement la couleur des 2018<sup>\*7</sup> :

*« Les premiers démantèlements ont révélé une complication inattendue : la conception des éoliennes n'est pas toujours écologique. Les pales en particulier posent problème. Elles sont fabriquées avec des fibres de verre (pour les plus anciennes) ou de fibres de carbone (pour les plus récentes). Ces matériaux composites ont l'avantage de rendre les pales à la fois légères et résistantes, mais s'avèrent difficiles, voir impossible à recycler (livingcircular.veolia.com/fr/industrie/comment-recycler-les-pales-des-eoliennes).*

Veolia précise « qu'il n'existe pour l'instant aucun procédé de valorisation pour les produits à base de fibre de carbone arrivés en fin de vie ». Pour répondre à cette difficulté, le premier fabricant d'éoliennes Vesta annonça en janvier 2020 qu'il travaillait à trouver des solutions pour recycler les pales en se donnant un objectif de réalisation de cet ambitieux projet à l'échéance... 2040 ! (*La Tribune, 20 janvier 2020*<sup>\*8</sup>). D'ici 2040 la parole n'engage que celui qui l'écoute, mais aujourd'hui les pales sont stockées ou enfouies.

- **le mât** en acier, de 150 à 180 mètres de haut et à 500 mètres des premières habitations (dans notre cas). Cela équivaut à plus de 2 fois la hauteur de la statue de la Liberté et sans prendre en considération la hauteur des pales qui s'y ajoute. Et nous en aurons 3, donc 6 statues de la Liberté empilées par 2 qui vont clignoter nuit et jour avec un axe des pales qui s'orientera continuellement pour rechercher le sens du vent quand il y en aura. Ce qui caractérise un paysage de campagne c'est justement que rien ne bouge ni ne clignote.

- **le socle en béton armé** nécessaire pour soutenir le mât d'éolienne. Le socle en béton armé coulé dans les sols constitue lui aussi une atteinte grave à l'environnement des lieux d'implantation, en sachant que dans notre cas ce sont des terres agricoles riches, ce sont de petites parcelles bocagères, qu'il y a des zones humides ainsi qu'un site de captage d'eau à très grande proximité. Pour réaliser un seul socle d'éolienne, il faut une imposante quantité de ferraille et de béton. Il est nécessaire de couler entre 1000 et 1500 tonnes de béton lourds (et non légers) sur une ossature de fer d'environ 80 tonnes. Nous aurons 3 éoliennes ce qui multiplie de facto les sommes citées. Contrairement à l'engagement du promoteur VENSOLAIR, dont la parole n'implique pas la responsabilité de la Compagnie Nationale du Rhône (sa maison mère), ces milliers de tonnes de béton coulés seront

enterrés définitivement dans les sols car il est extrêmement compliqué et couteux de supprimer et recycler cette masse de béton armé. VENSOLAIR, conformément à la loi, n'a qu'une souscription financière de seulement 50.000 euros pour provisionner le démontage et la désinstallation des éoliennes en fin d'exploitation. Cela prêche à sourire, 50.000 euros c'est nettement insuffisant. C'est ainsi que l'arrêté de 2020<sup>\*9</sup> est venu modifier les règles d'évaluation de fixation du montant de la garantie financière, mais la nouvelle règle de calcul de la consignation est devenue totalement opaque depuis. Un devis disponible dans un dossier d'enquête publique mentionne clairement un coût de démantèlement évalué par la société de démolition CARDEM à 413.700 euros TTC avec conservation du socle en béton ce qui est en réalité le plus compliqué à supprimer et qui pollue le plus les sols (Devis CARDEM, pour la société Nordex, Travaux de démantèlement de l'éolienne E10 du 6 mars 2014<sup>\*10</sup>). Certains promoteurs ont trouvé la parade et réalisent leurs socles en les enfonçant par rapport à la hauteur du sol pour les revégétaliser par dessus. Ainsi ils n'ont plus – en cas de désinstallation – qu'à supprimer uniquement le mât. En effet dans 25 ans, qui s'en souviendra puisque le socle n'est plus visible ? En cas de « faillite hasardeuse » de l'exploitant éolien, si le montant de la consignation n'est pas suffisant (et avec 50.000 euros il ne l'est jamais), cette charge supplémentaire de remise en état sera à la charge du propriétaire des parcelles occupées, qui n'aura que ses yeux pour pleurer (c'est écrit noir sur blanc sur les contrats). L'affaire est réglée...

Le cycle de vie des éoliennes, de 20 à 25 ans, peut accentuer la nécessité de réutiliser, pour les remplacer, des matières polluantes au risque d'aggraver encore l'impact environnemental de leur fabrication. A ce cycle infernal s'ajoute le fait que dans le cas du *repowering*, c'est-à-dire du remplacement d'éoliennes en fin de vie, il est impossible d'installer sur le même socle des éoliennes plus hautes et plus puissantes, il est donc nécessaire d'installer un nouveau socle de béton à côté de celui installé initialement, accentuant et multipliant d'autant la pollution des sols (zones humides présentent dans notre cas), des sous-sols (zone de captage d'eau à proximité dans notre cas) et la destruction des massifs boisés (bocages très proches et forêt dans notre cas).

## L'IDÉOLOGIE

Dans les faits, ce modèle de transition écologique imposé accentue encore le fossé entre la population rurale d'une part - population à laquelle on impose un changement de cadre de vie et des nuisances dues à l'implantation d'aérogénérateurs - et une population urbaine d'autre part laquelle profite des nouvelles technologies (fibre, 5G..), circule en transport en commun, roule en voiture électriques à faible autonomie, en trottinette ou à vélo et ne connaît pas les nuisances liées aux éoliennes. C'est ce qu'on appelle une rupture sociologique irréversible, une de plus. En France, du bourgeois au militant Mélenchoniste en passant par l'anarchiste, le pêcheur et le châtelain, l'opposition à l'éolien est de plus en plus composite. Avec ces 1800 associations, ces 980 collectifs, ces 2 fédérations (La FED et Vent de colère), ces réseaux comme le réseau Ulysse, la lutte contre les éoliennes trop proches des habitations regroupe en France des citoyens de toutes classes sociales sans discrimination aucune, de tous niveaux culturels, et de toutes tendances politiques confondues. Ces hommes et ces femmes foncièrement écologistes ou non, ont en commun d'avoir découvert la face obscure de l'éolien par des voies d'entrées diverses, mais qui mènent aux mêmes conclusions. Concernés directement par le projet éolien du maire de LANRIGAN à proximité de nos habitations (en tout cas plus que lui ou que ses administrés), nous avons largement dépassés la

mentalité du « *pas dans mon jardin* » pour appréhender l'escroquerie intellectuelle et le véritable non-sens écologique que constitue cette politique idéologique et spéculative.

La stratégie de conquête du promoteur éolien VENSOLAIR s'appuie sur des instruments de communication efficaces car ils ont un objectif : vendre du rêve à des ignorants comme nous. Le représentant d'Énerg'iv (SDE35) ainsi que le maire de LANRIGAN monsieur DELABROISE se présentant eux, dans un premier temps (mais ça n'a pas été le cas par la suite), comme animés par une démarche sincère de soutien pour les générations futures et ont des éléments de langages communs aux industriels du vent bien huilés. L'angle d'approche conceptuelle aux allures d'ONG désintéressées et altruistes par son produit d'appel « éco-citoyen » sous couvert de lutte contre la précarité énergétique (qui est aujourd'hui nous le savons, liée principalement à l'abandon de la production nucléaire et aux sanctions que nous appliquons à la fédération de Russie) n'a pas eu l'effet escompté, car le fait d'avoir pris le parti de la discrétion et de la dissimulation d'information à forcément été suspect au moment où le lièvre s'est dévoilé, c'est-à-dire seulement fin septembre 2022. Par la suite, une fois que nous avons réussi à collecter des informations, qui fut le fruit de nos investigations personnelles, nous avons vu que les porteurs du projet éolien ont commencé à distiller des brides d'informations destinées à un public restreint et pas toujours directement concerné. Ils ont adopté des formats de réunions quasi institutionnels et ont rejeté nos demandes au gré de leurs choix. Ainsi est-il aujourd'hui devenu très difficile de distinguer ce qui relève de la propagande commerciale des promoteurs éolien ou du militantisme écologiste de « défense de la planète », des écosystèmes et de la biodiversité. La confusion profonde est bien entendue au service des promoteurs éoliens et du maire de LANRIGAN qui usent et abusent de ce symbole fort. La population, que ce soit à travers les médias, les politiques radicales, certaines personnalités comme Greta Thunberg, est conditionnée à l'idée que « La » solution urgente face au risque écologique, c'est la transition par l'installation de milliers d'éoliennes pour une durée qui, quoi qu'on en dise, sera perpétuelle car nous n'avons encore jamais vu de friches industrielles isolées à la campagne être dépolluées.

## LES PRINCIPES DE L'ÉOLIEN

L'éolien est un moyen intermittent et irrégulier. Avec l'intermittent solaire, nous pouvons encore l'optimiser car nous connaissons d'une façon précise les heures du jour et de la nuit, à l'inverse du vent que nous ne savons pas prévoir à long terme. L'intermittent dérègle l'ensemble de la production électrique puisque l'électricité est un mouvement. A chaque fois que nous produisons/nous devons consommer et à chaque fois que nous consommons/nous devons produire. Il y a toujours un équilibre entre la production et la consommation, factuellement l'éolien ne peut pas répondre à cette règle intangible. De plus, la seule période en Bretagne où l'éolien n'a pas d'intermittence c'est l'hiver. En hiver, soit il n'y a pas de vent quand les températures sont négatives et les éoliennes ne fonctionnent pas, soit il y a des tempêtes quand il y a des dépressions atmosphériques et les vents sont trop puissants pour qu'il y ait une production en toute sécurité. En tout état de cause, l'éolien ne peut pas être un système qui satisfasse la population même si nous réduisons drastiquement notre consommation, en sachant que l'état dans sa grande logique imposera dans quelques années la vente de véhicules neufs uniquement électriques. Cette décision va impliquer de très lourdes

contraintes pour les usagers comme pour l'industrie et l'économie du pays en général... pour un résultat à l'échelle planétaire totalement dérisoire.

En Allemagne, où se trouve le plus grand parc éolien d'Europe (500 milliards d'euros d'investissements) couplé avec des centrales à gaz pour pallier l'intermittence et le faible rendement de production électrique (maximum 25% de sa capacité / le nucléaire c'est au minimum 75%), la carence de production électrique à un impact vital sur l'économie du pays, ce qui a récemment obligé les dirigeants socio-écologistes à renier leur idéologie pour ouvrir des centrales thermiques à charbon-lignite hyper-polluantes et grandes émettrices de CO2. Il est à noter que selon les sources officielles et vérifiables par tous, ¼ des émissions de CO2 de l'Union Européenne proviennent de l'Allemagne. Pourquoi ? A cause du manque de productivité de ses éoliennes, l'Allemagne doit compenser avec 78% de consommation d'énergies fossiles primaires comme le pétrole, le gaz et le charbon-lignite. C'est cette Allemagne que l'on érige en modèle de vertu écologique et que l'on veut dupliquer. En France, madame Éva Joly, monsieur Daniel Cohn-Bendit, madame Voynet, monsieur Hulot, monsieur Cochet, madame Lepage et dans la continuité monsieur Hollande ont sabordé la filiale nucléaire qui garantissait notre indépendance énergétique, notre sobriété d'émission de CO2 vis-à-vis des énergies fossiles. Qui nous préservait des coûts de production élevés et qui nous garantissait notre autonomie sous l'impulsion de cette même Allemagne qui veut et souhaite toujours neutraliser cet atout majeur français. Preuve en est récemment dans une vidéo <sup>\*11</sup>: madame Voynet ministre de l'écologie sous le gouvernement Jospin s'en est vantée avec un large sourire et s'en qu'elle ne soit poursuivie par la justice pour haute trahison envers les intérêts des consommateurs. Aujourd'hui madame Voynet est loin des conséquences de son action militante, loin de la métropole et des éoliennes, elle est directrice de l'Agence Régionale de Santé sous le soleil de Mayotte.

Depuis quelques mois et après que le président de la république actuel ait continué ce travail de sape, le gouvernement tente de corriger sans le dire trop fort les erreurs stratégiques de l'état par l'achat massif de gaz de schistes nord-américain. Nous en sommes le premier importateur en Europe alors que nous le condamnons à travers les différents sommets environnementaux (COP) et sur notre propre territoire. Nous sommes également devenus les clients de nos anciens clients en termes d'électricité, c'est-à-dire de l'Allemagne qui nous vend à prix fort son électricité hyper-carbonée. Machine arrière toute et ce n'est pas grave si nous faisons dû « *en même temps* » ou le contraire de ce que nous avons annoncé. Relançons rapidement les réacteurs nucléaires incognito pour ne pas justifier l'arrêt des implantations de parcs éoliens qui enrichis des oligarques nationaux et européens à la façon Gazprom début des années 90. L'histoire jugera ceux qui savaient et qui n'ont rien dit.

## L'ÉOLIEN VERSUS LE NUCLÉAIRE

L'électricité d'origine éolienne n'est pas continue et s'avère particulièrement instable. Pour avoir une idée précise de cette intermittence, les professionnels utilisent une notion qui s'appelle le facteur de charge.

Le facteur de charge d'une unité de production électrique c'est le rapport entre l'énergie produite par l'éolienne sur une période donnée et l'énergie qu'elle aurait produite durant cette période si elle avait constamment fonctionné à sa puissance la plus élevée.

Pour calculer le facteur de charge, on se base sur la puissance installée d'une unité de production nucléaire et d'une unité éolienne.

Le calcul est simple, démonstration :

- Le réacteur nucléaire a une puissance de 900 MW (mégawatts) et une éolienne 2 MW.

1) **Production annuelle théorique** (la centrale ou l'éolienne a fonctionné toute l'année, c'est-à-dire 8760 heures à pleine puissance) :

⇒ Pour la centrale :  $900 \times 8760 = 7.884.000$  MW de production théorique

⇒ Pour l'éolienne :  $2 \times 8760 = 17.520$  MW de production théorique

2) **Production annuelle réelle** :

⇒ Pour un réacteur de 900 MW = 6.000.000 mégawattheures (*source EDF 2021*)

⇒ Pour une éolienne de 2 MW = 4200 mégawattheures (*source ministère de l'écologie 2021*)

3) **Calcul du facteur de charge production réelle/production annuelle théorique**

⇒ Pour le réacteur :  $6.000.000 / 7.884.000 = 0,76$  soit **76%**

⇒ Pour l'éolienne :  $4200/17.520 = 0,24$  soit **24%**

Le réacteur nucléaire de 900 MW de puissance installée produit 76% de sa capacité maximale de production sans émettre la moindre particule de CO2. En sachant que nous avons pris des chiffres de 2021 donc avant que l'état ait décidé de relancer la filiale nucléaire (aujourd'hui elle est entre 76 et 85%), quand l'éolienne de 2 MW de puissance installée produit toujours que 24%. C'est ce facteur de charge qui permet de calculer le niveau d'intermittence des énergies renouvelables et celui de l'éolien est très faible. Cela signifie que l'éolien ne produit que 24% de sa production maximale, c'est sensiblement équivalent dans les autres pays européens où les taux de charge sont aux alentours des 20%. Et c'est précisément ce chiffre qui n'a été démenti par aucune personne et qui a été utilisé par Stéphane BERN dans sa tribune au Figaro du 30 mai 2021 pour expliquer la faible rentabilité des éoliennes comparativement à son coût de subventions publiques et de ses nuisances. Par ailleurs, une étude sérieuse de Gordon HUGHES, professeur d'économie de l'université d'Édimbourg a montré que le facteur de charge des éoliennes (contrairement au photovoltaïque) chutait avec l'usure due au temps. Il a ainsi pu établir sans difficulté que le facteur charge passait de 24% à un an (chiffre que l'on retrouve plus haut) à 15% maximum à 10 ans et 11% à 15 ans (*Pr. Gordon HUGHES, « The Performance of Wind Farms in the United Kingdom and Denmark<sup>\*12</sup>*).

Cette intermittence, conséquence de la nature capricieuse du vent, contraint EDF à faire fonctionner corrélativement des usines au gaz couteux ou au pétrole pour compenser l'absence d'électricité dans le réseau électrique en cas d'arrêt des aérogénérateurs.

Avec la loi sur l'accélération du nucléaire, présentée le 17 janvier 2023 au Sénat<sup>\*13</sup>, la France est désormais contrainte d'engager une nouvelle stratégie énergétique basée sur la relance de sa filiale nucléaire. Au moment où plusieurs pays s'interrogent sur l'avenir idéologique de cette industrie, la France, pionnière dans ce domaine pourrait remplacer l'Allemagne et servir d'exemple. Aujourd'hui, tout le monde fait consensus sur le parc nucléaire français qui redevient crucial et est essentiel à

l'Europe pour traverser la crise énergétique hivernale que l'on nous avait annoncée. Devant le fait accompli de l'échec éolien allemand qui est aussi l'un des principaux fournisseurs d'éoliennes dans le monde, la France, mais pas qu'elle, change de cap en formant des ingénieurs, en investissant et en innovant à nouveau dans le nucléaire qui semble être en pointe de sa stratégie pour contrer la guerre énergétique de Vladimir Poutine et le changement climatique. C'est en effet un moyen neutre en carbone de produire un flux continu et maîtrisé d'électricité à contrario de l'éolien ou du solaire. Il en découle que le Royaume-Uni et la France souhaitent construire de nouvelles grandes centrales qui alimenteront l'Europe. Même l'Allemagne en perte de crédibilité avec son parc éolien gigantesque a reporté cette année la fermeture de ses réacteurs nucléaires ce qui était inimaginable il y a encore quelques mois. C'est tout simplement un aveu d'échec de l'éolien dans son ensemble et nous sommes donc contraints de prendre en compte ces éléments et d'en faire le parallèle avec le projet de LANRIGAN.

Alors pourquoi nous impose-t-on encore des éoliennes dans nos campagnes ? Simplement parce nous avons copié et importé le concept d'Energiewende germanique (révolution énergétique) et qu'un libre marché artificiel européen de l'électricité s'est mis en place avec ses ramifications publiques/privées et notamment à travers les subventions publiques des constructions d'éoliennes industrielles et des panneaux photovoltaïques. Il y a manifestement une incohérence des dépenses et des subventions publiques puisque le nucléaire apparaît la solution privilégiée. Vous avez tous remarqués ces publicités sur internet ou à la télévision. Cet argent public des subventions qui vient de nos impôts est le seul et unique intérêt pour les promoteurs et les collectivités territoriales. Il l'est aussi par ruissèlement pour les propriétaires qui louent leurs parcelles agricoles pour l'implantation de ces machines. Il est là le gâchis écologique et financier. Il n'y a pas une once d'intérêt environnemental ou d'amélioration du bien être commun, aucuns retours gagnant pour la population. Dans le monde d'avant, en France, il n'y avait pas de marché de l'électricité puisque la production nucléaire était le monopole de l'état. Comme nos parents avant nous, nous devrions donc payer l'électricité au prix quasiment coutant, à l'inverse des énergies renouvelables qui appartiennent à des entreprises privées qui spéculent comme avec les pots de moutarde et font augmenter notre facture d'électricité. Tout est vérifiable sur nos factures d'EDF avec par exemple la CSPE (Contribution au Service Public de l'Electricité), créée au début des années 2000 pour subventionner les éoliennes industrielles qui viendront dégrader nos cadres de vie. En 2022, la commission européenne a « proposé » à ses membres une taxe sur les bénéfices réalisés par les entreprises du secteur de l'énergie suite à la flambée des prix du gaz pour sauver l'éolien (quasi 100% subventionné par nos impôts) et qui est mécaniquement reportée sur nos factures d'électricité. Depuis, certains artisans et autres entreprises sont contraints de mettre la clé sous la porte (crise des boulangers...). En acceptant l'éolien, nous contribuons à la précarité de notre économie et à la baisse du pouvoir d'achat des foyers français sans parler du handicap de compétitivité de notre déjà faible industrie. C'est sous le prétexte de la transition écologique que l'état français s'est frénétiquement mis à dépenser des dizaines de milliards d'euros du contribuable, accentuant d'autant les déficits publics. Nous pouvons aujourd'hui constater l'ampleur de la dette française (plus de 3 000 milliards d'euros).

## LE PRIX SPOT VERSUS LES PRIX SUBVENTIONNÉS...

### ... une incohérence de plus des subventions publiques !

La crise énergétique actuelle invite les ménages à s'intéresser davantage au fonctionnement du marché boursier électrique, l'Epex SPOT.

Le prix SPOT qui est établi par le marché boursier la veille pour le lendemain, c'est le prix de gros d'échange par les différents producteurs d'électricité dans chaque pays. Le prix de gros est à distinguer du prix du détail qui est celui facturé au consommateur, fixé par le prix de gros + la marge du fournisseur d'électricité.

Le prix SPOT de l'électricité varie en Europe en fonction des besoins de la journée et de la météo, avec, le plus souvent un pic du prix l'hiver, les matins vers 8 heures et un autre les soirs après 19 heures. En France, en moyenne sur une année, le prix SPOT a été fixé en 2020 à 32 euros le mégawatheure.

Il peut même parfois être négatif, cela signifie que les producteurs d'électricité doivent payer pour leur électricité excédentaire que l'on ne sait pas stocker. Le nucléaire n'a pas ce handicap car il maîtrise sa production.

Le prix SPOT correspond donc au prix vendu par les producteurs d'électricité quel que soit le mode de production : nucléaire, centrales électriques au gaz, hydroélectricité, etc. Ce prix de gros évolue régulièrement sur le marché mais en France, il a évolué dans le cadre d'une tendance de 35 euros environ en 2020 à 120 euros environ début 2023 (<https://www.kelwatt.fr> *Prix du marché de gros 2023 : Epex Spot Electricité Bourse*). En France, cette hausse s'explique en grande partie à la suite des fermetures des réacteurs nucléaires pour faire de la place aux énergies dites renouvelables à hauteur de 50% ; en Allemagne elle est dû à la pénurie du gaz russe suite au conflit Russo-Ukrainien, les éoliennes allemandes étant couplées au centrales à gaz russe pour palier à l'intermittence (aujourd'hui centrales à charbon et lignite).

Il faut savoir que dans ce système boursier, l'éolien fait en réalité office d'exception car, à la différence des autres modes de production d'électricité dont le prix est fixé par le marché boursier, son prix de rachat n'est pas fixé par le prix SPOT. Il est établi en France par la loi dans le cadre d'un tarif subventionné et garanti par nos impôts. Les fournisseurs historiques comme EDF ([www.edf-oo.fr/content/contrats-%C3%A9olien](http://www.edf-oo.fr/content/contrats-%C3%A9olien)) se trouvent dans l'obligation de se porter acquéreurs d'électricité d'origine éolienne à un tarif supérieur à celui fixé par le prix SPOT qui répond à une demande de consommation étudiée.

La différence entre le prix SPOT et le tarif subventionné de la production éolien que l'on ne maîtrise pas sera alors répercutée sur la facture des consommateurs ou sur les impôts payés par le contribuable et constituera pour le promoteur éolien à bénéficier de profits supplémentaires sans efforts.

Ces subventions sont financées soit à travers nos factures d'électricité qui augmentent par des taxes comme la CSPE qui permet à EDF de financer ce surcoût de l'électricité d'origine éolienne, soit par l'augmentation d'impôts comme la TICPE (appelée plus communément taxe carbone) prélevée sur l'essence des automobilistes, cette contribution vient alimenter le CAS (Compte d'affection spéciale). C'est justement l'augmentation de ce dernier impôt qui a été le point de départ de la crise des gilets jaunes en France. L'éolien coûte cher à cause de sa production intermittente, non prévisible, que l'on

ne sait pas stocker et par les sommes astronomiques des subventions publiques mais il rapporte beaucoup d'argent aux promoteurs.

La dilapidation frénétique de l'argent public n'est pas passée inaperçue de tous et de nombreuses voix se sont insurgées et ont contestées la justification du financement d'un tel montant par le contribuable et le consommateur. La cour des comptes a par ailleurs considéré que les dispositifs de soutien aux éoliennes étaient particulièrement coûteux et peu efficaces par rapport à l'objectif recherché, c'est-à-dire la baisse des émissions de CO2 vis-à-vis de la filière nucléaire qui n'en émet pas (*Énergies renouvelables : « la charge sévère de la cour des comptes » Le Point Économie, 18 avril 2018*<sup>\*14</sup>)

Comble du comble, EDF n'étant pas en mesure de compenser intégralement le manque à gagner dû au rachat de l'électricité verte à un prix 2 fois supérieur au marché par la fameuse CSPE payée par le contribuable, l'État est obligé de venir à son secours en lui remboursant le surplus de subvention qu'EDF a versé aux promoteurs éoliens. C'est ainsi par exemple qu'en 2023, l'État a versé 5 milliards d'euros à EDF au titre du financement des énergies renouvelables (« *L'État va rembourser à EDF 5 milliards d'euros* », *l'Express du 14 janvier 2023*<sup>\*15</sup>)

A ce niveau, affirmer qu'il y a une « **incohérence des subventions publique** » est un euphémisme.

## LE PARADOXE DES ÉMISSIONS DE CARBONE

Dans la mesure où la France est l'un des pays les plus décarbonés au monde avec 90% d'électricité sans émission de gaz à effet de serre grâce au nucléaire et aux barrages hydrauliques, la politique actuelle consiste à remplacer une électricité entièrement décarbonée par une électricité intermittente qui doit être couplée avec de l'électricité fossile émettrice de gaz à effet de serre. En 2021, l'éolien c'était 6,3% (34,1 TWh) de production électrique couplée avec 7,9% (60 TWh) de production d'origine fossile dit « Thermique à flamme (*source site edf.fr*). Contraint par le manque de production des éoliennes, le dimanche 26 juin 2022, le gouvernement a annoncé qu'il comptait relancer la centrale thermique à charbon de Saint-Avold en Moselle alors qu'Emmanuel Macron avait promis en 2017 de toutes les fermer avant 2022 (relance qui a été effectuée). Double peine, ce n'est même pas du charbon français mais du charbon allemand. C'est ainsi, encore, que la politique agressive d'installation d'éoliennes en BRETAGNE a conduit corrélativement à la nécessité d'ouvrir une usine au gaz (de schiste américain) à LANDIVISIAU toujours pour compenser l'intermittence des pourtant nombreuses éoliennes bretonnes. Depuis janvier 2022, l'Hexagone a déjà importé 3 millions de tonnes de gaz de schiste américain (l'une des énergies les plus sales). Pour imaginer l'ampleur du phénomène, en 2021 ce chiffre était celui des importations américaines pour l'ensemble des exportations de l'année de tous les pays importateurs. Nous sommes devenus, avec l'éolien, le client privilégié des allemands pour le charbon et des américains pour le gaz de schiste qui est interdit d'être exploité en France. Contrairement à l'Allemagne, qui n'en a aucun, la France dispose déjà d'au moins 4 terminaux pour regazifier du Gaz Naturel Liquéfié (à 80% gaz de schiste). Là aussi il y a une incohérence des investissements publics. Nous payons pour polluer et l'on nous impose des parcs éoliens qui sont couplés à des usines fortes émettrices de CO2 et d'autres types de pollution.

## LES SPÉCIFICITÉS DE LANRIGAN

Évidemment lorsque l'on connaît maintenant les sommes qui sont en jeu, à l'échelle communale un parc de générateurs éolien sur une très petite commune comme celle de LANRIGAN est une aubaine financière pour monsieur DELABROISE et son conseil municipal. 3<sup>ème</sup> plus petite commune du département avec moins de 4 km carrés et moins de 160 habitants recensés. 10<sup>ème</sup> plus petite commune de l'ensemble de la région Bretagne derrière parfois certains îlots du littoral. En BRETAGNE ROMANTIQUE des communes voisines à LANRIGAN sont en difficultés et la chambre régionale des comptes préconise une fusion avec celle de COMBOURG (St LÉGER-DES-PRÉS <sup>\*annexe 3</sup>). D'autres communes plus grandes que celle de LANRIGAN ont par responsabilité déjà franchi le pas comme Lanhélin et Saint Pierre de Plesguen devenues Mesnil-Roc'h. Monsieur DELABROISE, maire de LANRIGAN, préfère sacrifier son territoire de bocages, son grand domaine forestier et les administrés de la commune voisine de COMBOURG pour conserver son mandat électoral.

Sur l'ensemble de la commune de LANRIGAN, l'implantation prévue revient à une éolienne industrielle tous les 1,3 km carrés. Si l'on devait proportionnellement reporter le parc éolien de LANRIGAN sur la commune de COMBOURG cela ferait 49 superstructures de 180 à 200 mètres de hauteur implantées durablement. 49, un nombre inimaginable et pourtant... si l'on tient compte des habitations déjà existantes et qu'on y rajoute le projet de lotissement que veut développer monsieur DELABROISE, que restera t-il pour vivre en sachant qu'un effet d'encercllement prend forme avec déjà l'existence de parcs éoliens à proximité comme celui de Trémeheuc, de Noyal sous Bazouges et de Bazouges la Pérouse <sup>\*annexe 4</sup> et de Tinténiac. L'impact négatif sur l'environnement et la population sera trop important du fait du peu d'espace disponible que la commune de LANRIGAN possède. Ne pouvant donc pas pousser les murs, monsieur DELABROISE a choisi d'implanter ses éoliennes à l'extrême limite de sa commune et à proximité direct des habitations de la commune limitrophe de COMBOURG.

Rappelons que les paysages et les châteaux de la Bretagne Romantique, authentiques coins de nature choisis justement par leurs habitants pour leur quiétude, ont inspiré le grand écrivain et diplomate français François-René de CHATEAUBRIAND dans son œuvre littéraire Mémoires d'outre-tombe. Paysages aujourd'hui avec l'expansion à marche forcée des turbines électriques qualifiées par les porteurs du projet de « *paysages de l'énergie postmoderne* ».

## LE VENT DE LA CORRUPTION

A nom de « *l'écologiquement correct* » on détruit la nature. Les entreprises pour la plupart étrangères n'hésitent pas, en effet, à investir massivement dans le secteur pour se donner une image verte ainsi que pour bénéficier de la manne financière considérable associée à cette activité. A titre d'illustration, on peut citer la société d'ameublement Ikea qui est devenue un des acteurs star les plus importants de la production d'électricité d'origine éolienne avec une filiale détenant une quarantaine de centrales éoliennes en France <sup>\*16</sup>). Ikea dont le fondateur milliardaire Ingvar KAMPRAD (8<sup>ème</sup> fortune mondiale) décédé en 2018 laisse derrière lui une image controversée. Derrière l'image « cool et écolo » de la firme suédoise se cache entre autre des dossiers d'accusation d'optimisation fiscale (*Le point, publié le 29/01/2018*) <sup>\*17</sup>).

Parfois le vent de la corruption peut souffler dans les pâles des éoliennes. En juin 2019, un élu d'un village du Pas-de-Calais a été condamné par la cour d'appel de Douai (arrêt du 3 juin 2019, 6<sup>ème</sup> chambre, Dossier numéro RG 18/01143 <sup>\*18</sup>) à une amende de 30.000 euros pour prise illégales d'intérêt, pour avoir voté en faveur d'un projet d'éoliennes installées sur ses propres terres. Loin d'être un cas isolé, cette affaire illustre la mécanique et la tentation de conflits d'intérêts.

Élu et propriétaire à la fois, cela ne semble pas choquer ceux qui ont la charge et le devoir de représenter les citoyens d'une démocratie. Si elle semble à première vue périphérique, les entorses à la loi sont en réalité très fréquemment liées au processus d'installation des éoliennes. Celui-ci conduit à un repérage des territoires dont les maires potentiellement accueillants aux aérogénérateurs en contrepartie d'un intéressement financier. Bien souvent sont mis en valeur les bénéfices fiscaux retirés par la commune de ces opérations (au détriment des habitants), mais l'argument masque parfois le profit par les élus à titre personnel. Dans le cas de l'élu du Pas-de-Calais, il s'est avéré qu'il avait touché illégalement plus de 400.000 euros de loyer. Ce n'est pas une mince affaire que l'on doit balayer du revers de la main. La prise illégale d'intérêts est une forme de corruption et s'intègre à ce titre dans la catégorie des infractions d'atteinte à la probité, comme peuvent l'être la corruption active et passive ou le trafic d'influence. Encore ne connaît-on probablement que la face émergée de l'iceberg de ce qui paraît comme un phénomène d'ampleur.

Presse écrite : Delphine de Mallevoüe, « Parcs éoliens : alerte à la corruption des élus », *Le Figaro* du 3 juillet 2014 <sup>\*19</sup>.

Radio : Zoom de la rédaction, « Éoliennes : le vent de la corruption », *France Inter* diffusé le 26 septembre 2014 <sup>\*20</sup>.

Télévision : Pièce à conviction, « A qui profite les éoliennes », *France 3* diffusé le 6 mai 2015 <sup>\*21</sup>.

En quelques années, c'est plus de 400 plaintes qui ont été recensées sur l'ensemble du territoire national, au point que le « *Courrier des maires* » alerte ses lecteurs du danger de la délibération, comme l'exige notre législation.

(Jérôme Léron, « *Prise illégal d'intérêts et installations d'éoliennes* », *Le courrier de maires*, n°0289, 9 avril 2015 <sup>\*22</sup>).

## LE BAIL EMPHYTÉOTIQUE

Depuis la suppression des zones de développement éolien (ZDE) (*loi BROTTES d'avril 2013*), les commerciaux des promoteurs prospectent les terres, sans se soucier qu'il y ait du vent ou pas, et signent avec les propriétaires terriens des promesses de baux à long terme, propriétaires qui sont souvent élus de la commune ou proches de ses derniers, ce qui est le cas pour LANRIGAN. C'est donc ainsi que cette technique permet aux promoteurs, comme VENSOLAIR, de « contrôler » en amont la future chaîne de délibération municipale nécessaire à l'aboutissement d'un projet de centrale éolienne.

Les baux emphytéotiques qui sont signés en toute discrétion et sans aucune transparence « *sur le coin d'une table* » comme nous l'on rapporté des témoignages de propriétaires (habitants riverains du projet d'implantation dont nous préservons l'anonymat). Démarchages et signatures des baux enregistrés bien avant que la population soit informée de l'implantation d'aérogénérateurs à

proximité de leurs lieux d'habitations, parfois même sous pression et toujours sans un notaire ou un conseiller juridique indépendant qui pourrait aviser des « particularités » d'un tel contrat. Les éoliennes sont donc installées sur des bases de confidentialité voire de mensonges qu'il convient de dénoncer avec détermination. A plusieurs reprises nous avons demandé à prendre part aux réunions d'informations délivrées par la société filiale de la SDE35, Energ'iv que nous finançons via nos impôts <sup>\*annexe 8</sup>. Nous avons essayé une fin de non recevoir et nous avons appris que des militants et activistes pro-éoliens des « Survoltés » avaient eux été invités pour certainement finir leur travail de persuasion auprès des personnes, la plupart âgées, membres du jury dit « citoyen ».

## UN PROJET QUI N'EST PAS « CITOYEN »

Le jury citoyen qui a été « sélectionné » par les porteurs du projet est composé en grande majorité de retraités qui ne sont pas directement riverains de la zone d'implantation. Riverains les plus proches et donc les plus concernés, nous sommes un groupe de citoyens hétérogènes socialement, non militants, apolitiques et de toutes générations. Nous nous sommes constitués en collectif dès le mois d'octobre 2022 car nous n'avons jamais eu vent qu'il y avait un projet éolien à nos portes. Lorsque nous avons eu l'information de l'existence de ce de ce jury qui nous a été caché le plus longtemps possible (d'ailleurs nous avons eu des informations grâce uniquement à nos investigations personnelles), le projet était déjà bien avancé à travers la mise en place d'un mât d'étude de 123 mètres de hauteur dont les habitants pensaient encore 2 mois après l'implantation qu'il s'agissait d'une antenne de télécommunication pour la 5G. A contrario, quand il a fallu trouver des propriétaires pour signer des baux à long terme, ça n'a pas posé de problème à monsieur le maire de LANRIGAN pour se déplacer voir des combourgeois et des combourgeoises ayant des parcelles sur sa commune. Certains des membres du jury citoyen, dont nous préservons l'anonymat, nous ont confié ne pas s'intéresser au projet, ne jamais s'être déplacé voir le mât d'étude installé sur sa commune et ne souhaitant pas se rendre disponible pour les réunions ou déplacements organisés par Energ'iv comme celui du samedi 28 janvier 2023 où nous, nous avons pourtant émis le souhait d'être présent. C'est donc assez facile et confortable d'emmener des personnes visiter une éolienne que l'on bride pour les circonstances et de leur demander si à 500 mètres de distance elles entendent le bruit des pales en sachant que ce sont aussi les infrasons qu'il faut prendre en compte (article et photo de la visite du 28/02/23 sur le site « Projet éolien citoyen de Lanrigan » <sup>\*23</sup>). Quelle mascarade !! <sup>\*annexe 9</sup>.

Les promoteurs éoliens font également pression sur certains propriétaires terriens et créent de fortes divisions entre ceux qui vont bénéficier de la manne de la location de leurs terres pour installer les mâts et ceux, plus nombreux, qui vont uniquement subir les nuisances. Nous avons nous-mêmes, dès le début, été menacés d'être poursuivi en justice pour nous faire taire par le maire de LANRIGAN via le service juridique de la société Energ'iv, pour des propos selon lui diffamatoire mais que son conseil juridique n'a pas retenu comme tel <sup>\*annexe 5</sup>. Nous l'avons appris par la suite, d'autres menaces ou pressions ont eu lieu et nous en avons fait part au préfet d'Ille-et-Vilaine ainsi qu'au procureur de la république, mais nous en parlerons plus bas.

Nous avons constaté que les réunions d'informations répondent à des formats préparés de manière à circonscrire les questions. La parole est donnée à des « experts », en l'occurrence des lobbyistes de

l'association des Survoltés dont la qualité dans notre dossier n'a jamais été présentée ni démontrée, mais qui impressionnent le profane, quand dans le même temps, sont disséminés dans la salle des « infiltrés », prêts à influencer la population venue s'informer ou à isoler d'éventuels opposants en leur proposant d'échanger à l'extérieur ou dans un autre cadre. C'est ce qu'il nous est arrivé le vendredi 7 octobre 2022, lors de notre premier contact avec les porteurs du projet du parc éolien LANRIGAN où était le maire, monsieur Sébastien DELABROISE <sup>\*annexe 5</sup>.

Lors de cette soirée du promoteur éolien VENSOLAIR, d'Energ'IV, des « Survoltés » et de la municipalité de LANRIGAN, l'émotion des riverains qui avait appris au dernier moment cette représentation et qui avait pu se déplacer n'a ainsi suscité que le mépris, voir la risée de certains acteurs du projet. Ainsi dès le premier contact, premiers concernés nous avons été disqualifiés.

Aujourd'hui encore et depuis le départ, nous cherchons toujours l'enthousiasme populaire et l'adhésion citoyenne qui est censée porter le projet éolien de LANRIGAN <sup>\*annexe 10</sup>. Pourtant des projets participatifs existent réellement en Bretagne comme à Loyat (Morbihan) où le conseil municipal tient compte de l'avis de la population en toute impartialité (*Ouest-France, Projet éolien de Loyat, le 21/02/23* <sup>\*24</sup>)

## LES NUISANCES

Loin d'être isolé des lieux de vies, l'implantation du parc éolien de LANRIGAN plein sud face aux ouvertures qui donne sur nos jardins et nos pièces dites de vie (salons et chambres à coucher), à une distance relative de 500 mètres des habitations et dans l'axe des vents porteurs, provoquera des nuisances aux lourdes conséquences notamment par ses effets stroboscopiques que l'exploitant ne pourra pas supprimer ni même atténuer.

Des études sérieuses viennent confirmer qu'il existe à l'échelle internationale un réel syndrome éolien. Un nombre important de témoignages de riverains d'éoliennes qui ne peuvent pas être ignorés des pouvoirs publics et sanitaires, ont été envoyés au ministère de l'Écologie, tandis qu'une multiplication de plaintes fait état de « *bruits lancinants* » ou de nature variée. Une riveraine du parc éolien voisin de Noyal-sous-Bazouge qui est fonctionnaire de Police à Rennes, témoigne avoir été « *désarmée* » pour pouvoir poursuivre l'exercice de ses fonctions suite à l'impact des nuisances du fonctionnement des éoliennes sur sa santé : « *La journée quand il y a du soleil, l'ombre des pales en mouvement provoque des effets stroboscopiques qui me donnent des nausées. Sans compter le bruit insupportable, les jours de vent, donnant l'impression d'être au bord d'une autoroute. L'axe de la nacelle qui change d'orientation me donne des céphalées et les infrasons des acouphènes régulièrement...* ».

Des médecins ont déjà listés les impacts nocifs sur la population (*Wind Turbine Syndrome, A report on a Natural Experiment de Nina Pierpont* <sup>\*25</sup>). Avec un parc éolien à proximité, des syndromes intenses et envahissants apparaissent dans le temps comme l'irritabilité, des problèmes de concentration et de la mémoire, l'épilepsie à cause des lumières clignotantes de jour comme de nuit (il y a 2 très jeunes enfants épileptiques sévères à 500 mètres du projet d'implantation), des perturbations et privations de sommeil, des palpitations associées aux sensations de mouvement, des maux de têtes, des acouphènes liés aux infrasons, des étourdissements, vertiges, nausées, des troubles de la vue, tachycardies, des courants telluriques (nous sommes à très grande proximité d'une zone de captage d'eau et de conduits de gaz), etc. Toutes ces expressions de mal-être

documentées dans le cadre d'études scientifiques indépendantes correspondent aux multiples témoignages communiqués dès 2016 à l'initiative de la Fédération Environnement Durable à l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire qui corroborent à l'échelle nationale et internationale.

Il est nécessaire de préciser que ce sont les infrasons (non audibles) des éoliennes qui causent des problèmes de santé sur les habitants et les animaux, encore plus que les sons audibles qui constituent déjà des nuisances non négligeables. Les promoteurs éoliens, dont aucun ne réside à proximité d'un aérogénérateur, mettent en avant régulièrement dans leur communication leur respect de la législation sur le bruit « audible », rappelant que le bruit des pâles et des éoliennes (nacelles gyroscopiques) est inférieur au seuil généralement admis et occultant totalement le problème des infrasons qui n'en sont pas des moins dangereux. On le sait, les animaux à leurs niveaux sont déjà très réceptifs aux infrasons.

A ce sujet, le « *harcèlement acoustique* » devient une arme de guerre pour faire « *vibrer les organes* ». Les militaires, armée française comprise via la Direction Générale de l'Armement, s'intéressent à développer des armes non létales, des armes à infrasons inaudibles pour l'oreille humaine qui provoquent des nausées et de la fatigue chez l'ennemi pour l'affaiblir et le désorienter (Ça m'intéresse, publié le 23/04/19 ou autres revues spécialisées). Le problème pour les militaires c'est que les infrasons se propagent en cercle, on ne peut pas les diriger vers une cible précise. Comment alors le promoteur éolien pourrait lui y remédier en sachant en plus que la source émettrice se trouve à 180 mètres de hauteur et que les infrasons rayonneront sur des habitations dont les plus proches sont à 500 mètres de distance sans aucun mur végétal ou protecteur pour atténuer l'impact ? Les militaires eux s'en servent à forte puissance pour avoir un effet rapide, dans le cas des éoliennes c'est plus insidieux car les effets se feront dans le temps, à l'usure et ça ne s'arrêtera pas. Le son et les infrasons auront un effet également pour la faune sauvages toutes espèces confondues et nos animaux de compagnies. **Dans ce cas précis, les sons, les infrasons, le visuel dans le paysage et ses effets stroboscopiques, les lumières permanent diurnes et nocturnes peuvent être considérés comme des polluants et les riverains comme des victimes malgré eux d'une guerre idéologique et spéculative.**

La théorie, conduisant à réduire « le syndrome éolien » à un simple symptôme psychosomatique, constitue, nous l'avons démontré, à une véritable négation de la réalité des souffrances des riverains et refuse d'analyser la réalité factuelle des nombreuses constatations et observations réalisées en France comme à l'étranger. Elle vient, par le mépris et le cynisme des personnes qui sont censées être des médiateurs comme Energ'IV ou de certains maires, ajouter de la souffrance à la souffrance en laissant des populations victimes désemparées, rendus responsables de leurs problèmes médicaux. Elle est proprement inacceptable et indécente.

Face aux alertes mondiales sur le sujet du syndrome éolien, les promoteurs des aérogénérateurs ont adopté une posture particulièrement désinvolte face au désespoir des victimes en cautionnant une forme de déni pour mieux continuer un business particulièrement lucratif. Par une sorte de retournement sémantique, les hommes d'affaires du vent tentent d'attribuer les problèmes de santé des riverains non pas aux éoliennes elles-mêmes, mais aux médecins et aux élus locaux qui lanceraient l'alerte sur les problèmes constatés. Pour contredire cette théorie, il suffit de constater qu'il existe un nombre non négligeable d'agriculteurs favorables aux éoliennes pour des raisons financières qui, après avoir acceptés qu'on en installe sur leurs terres, subissent, ainsi que leur

cheptel, des symptômes semblables à ceux du syndrome éolien depuis que ces dernières ont été mises en service. Le pire, c'est que les données actuelles en matière d'effets sur la santé publique accentuent encore plus l'inquiétude face à une politique publique bénéficiant d'un tel déploiement de moyens destinés à interdire tout discours alternatif audible.

## UN DÉBUT DE PRISE DE CONSCIENCE DE LA JUSTICE

Cependant, la justice française semble opérer un net virage dans la prise en compte des troubles de santé liés à la proximité d'éoliennes. Ainsi par un arrêt inédit du 8 juillet 2021 (*arrêt n° 659/2021 de la cour d'appel de TOULOUSE, 3<sup>ème</sup> chambre, N°RG 20/01384 – N° Portalis DBVI-V-B7E-NSTM* <sup>\*26</sup>), définitif car non suivi d'un pourvoi en cassation, la cour d'appel de TOULOUSE a ouvert la voie à la prise en compte du « syndrome éolien » lié aux infrasons en jugeant le fait que des riverains victimes des éoliennes subissaient réellement un trouble anormal du voisinage et devaient être indemnisés par les exploitants d'éoliennes. Ces derniers ont été condamnés pour la première fois en France à payer aux victimes des infrasons de lourdes indemnités fixés par le juge à environ 100.000 euros. Cette décision de justice en a entraîné d'autres, que ce soit pour des problèmes de santé ou des reconnaissances de dévalorisations foncières, car le juge a rejeté l'effet nocebo avancé par les exploitants d'éoliennes et considéré que les infrasons avaient bel et bien eu un impact réel sur la santé des riverains. Cet arrêt a ouvert la voie à une multiplication de contentieux à nul autre sujet pareil pour dénoncer ce véritable scandale sanitaire avec une véritable reconnaissance juridique des symptômes dus à l'activité des éoliennes.

Fin 2018, en pleine crise des gilets jaunes, le Conseil économique, social et environnemental (CESE) sous l'impulsion du président Emmanuel MACRON avait ouvert une consultation sur plusieurs thèmes dont les questions de la transition écologique. A l'issue de 3 semaines de consultation par internet, parmi les 9 000 contributions déposées par les citoyens, « la fin des subventions à l'éolien » est celle qui avait recueillie le plus de suffrages avec 3 000 votes. Ironie du sort, un promoteur éolien avait également déposé une contribution intitulée « Français pour l'éolien », contribution qui atteindra difficilement les 25 voix. Certains médias mirent en relief cette forte opposition à l'éolien (*Grégoire Noble, « Débat citoyen : la fin des subventions à l'éolien fortement suggérée », Batiactu du 9 janvier 2019* <sup>\*27</sup>), de même que le CESE qui, dans sa synthèse chiffrée, mentionna que l'abandon de l'énergie éolienne constituait les contributions parmi les plus votées de la catégorie « Transition écologique ». Rappelons que l'opposition aux éoliennes c'est aussi 1 800 associations, 980 collectifs et 2 fédérations sans compter les opinions nos référencées. Contrairement aux sondages diffusés par les promoteurs et les communicants éoliens, ce mode de production d'électricité ne crée pas l'unanimité.

## LES PROBLÈMES DE SANTÉ AFFECTENT ÉGALEMENT LES PROS-ÉOLIENS

En ce sens, le cas des éoliennes installées à NOZAY, un village proche de Nantes, est emblématique. En 2009, une compagnie (allemande) propose à des agriculteurs du village la mise en service d'éoliennes sur les terres agricoles qu'ils exploitent comme c'est le cas à LANRIGAN, moyennant l'espérance d'un revenu confortable annuel de quelques milliers d'euros. Ils acceptent la construction d'éoliennes malgré là aussi l'opposition des riverains, dont la première des éoliennes se

situé à 600 mètres d'une exploitation agricole. Mais très rapidement après leur mise en route, des troubles affectant la santé des animaux et celle des habitants vivant à proximité sont constatés et reconnus de façon officielle par les services sanitaires et vétérinaires. Depuis juin 2013, date effective de la mise en service de la centrale éolienne, plus de 400 vaches sont mortes de manière anormale et inexpliquée. Sur le site de LANRIGAN, nous avons deux exploitations d'élevages de vaches laitières et de porcs labélisés. La qualité et la quantité de lait des exploitations agricoles se sont dégradées de façon importante. 4 exploitations agricoles à proximité de la centrale éolienne sont concernées par ces graves problèmes (*Thibault DUMAS in Reporterre, 25 mars 2019*<sup>\*28</sup>). Ces agriculteurs, désormais victimes des éoliennes, en avaient pourtant plutôt une image positive, comme ils le mentionnaient dans les médias agricoles : « *Pourtant ces éoliennes, nous n'étions pas contre. Nous trouvons ça bien, de développer une énergie verte.* » (Propos recueillis par Cécile JULIEN, « Chez Murielle et Didier POTIRON (44), *www.web-agri.fr*, 3 mai 2019<sup>\*29</sup>). Autre témoignage anonymisé nous concernant plus directement, agriculteur et propriétaire de parcelles qu'il loue au promoteur VENSOLAIR pour le projet de LANRIGAN nous dit ce qu'il pense : « *Je suis bientôt à la retraite et je loue mes parcelles pour l'argent en sachant que vous aurez des nuisances. Mais c'est difficile de refuser.* »

Il faut savoir que ce propriétaire loue des terres qu'il cultive mais où il n'a pas de troupeaux. Hors, les parcelles voisines sont des pâturages où ses voisins, dont une exploitante opposée aux éoliennes, fait paître ses vaches laitières comme à NOSAY. Il paraît donc difficile d'imaginer que ces agriculteurs de NOSAY aient pu subir ces problèmes médicaux du fait d'informations négatives sur le sujet alors qu'ils étaient justement volontaires pour installer des éoliennes sur leurs propres exploitations. Quant au bétail mort ou en mauvaise santé, il semble également compliqué d'imaginer qu'un « effet nocebo » pour les manipuler ou qu'une information partielle sur l'éolien soit la cause de leurs pathologies !

Lors d'un arrêt accidentel des éoliennes de NOZAY en 2017, l'un des agriculteurs a pu constater la nette amélioration de sa santé et du rendement de la traite des vaches. Dans la presse locale il précise « *Nous avons fait venir un huissier de justice pour constater sa mise hors tension. Pendant cette courte période le troupeau s'est enfin comporté normalement. Cela a été constaté par l'huissier grâce aux chiffres du robot de traite, analysés par un expert. Et nous-mêmes, on a retrouvé le sommeil.* » (Cécile ROSSIN, *L'éclairer*, février 2019<sup>\*30</sup>). Il existe donc bien un lien de causalité entre le fonctionnement des éoliennes et les troubles subis par les riverains et les animaux. Sur le projet de LANRIGAN nous serons typiquement dans ce cas. Des agriculteurs pré ou retraités d'un côté et des jeunes éleveurs de l'autre. Les enjeux sont asymétriques et les prises de positions des acteurs du projet éolien de LANRIGAN décalées de la réalité. **Seul l'idéologie et le bénéfice financier les motivent.**

Pour conclure, le 2 août 2018, la préfecture de Loire-Atlantique avait demandé un arrêté préfectoral pour faire des tests. Infrasons ou électricité dans le sol ? Il semble parfaitement acquis que ce sont des éoliennes qui sont responsables de ces problèmes de santé, même si pour sauver la face certains fonctionnaires de la préfecture tentent d'évoquer d'autres causes tout en envisageant secrètement un transfert de l'exploitation agricole. Déplaçons les victimes au lieu de supprimer la source du problème, tel est la solution préconisée. Un préfet de la trempe de Jean MOULIN aurait-il pu avoir ce genre de réflexion en 1940 vis-à-vis d'une partie de la population en souffrance ? Aujourd'hui la parole publique est remise en question par la population et les français ne sont plus dupes. La masse populaire de la ruralité est à bout de souffle et les sujets s'accumulant, elle devient irritable et inflammable.

## L'AUGMENTATION DE LA MORTALITÉ AVIFAUNE

La zone d'implantation du projet éolien de la commune de LANRIGAN se trouve en bordure d'un grand massif forestier où se trouve des colonies de chauve-souris que l'on peut observer jusqu'à nos maisons en été. Les parcelles retenues qui n'ont pas connues le remembrement des années 70 sont des bocages abritant des nidifications. Il n'est pas rare non-plus de constater la présence d'autres espèces protégées ainsi que des oiseaux marins.

En juin 2017, la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) a réalisé une étude sur la mortalité des oiseaux qu'elle a publiée en collaboration avec l'Agence de la transition écologique (ADEME), que l'on ne peut pas soupçonner d'être pro nucléaire et d'être en opposition avec la politique nationale de transition écologique (*Geoffroy Marx, Service SEPN, rapport « Le parc éolien français est ses impacts sur l'avifaune »<sup>31</sup>*). Ce rapport de la LPO, qui a priori ne devrait donc pas nous être favorable, est rédigé selon un style plutôt administratif qui supprime toute aspérité et ceci loin des discours militants et parfois légitimement enflammés sur la cause animale de son président Allain Bougrain-Dubourg. Et pourtant, de nombreux observateurs ont remarqué la grande réserve et la gêne de ce dernier lorsqu'une question lui a été posée à l'occasion d'une conférence au festival des sciences de Noirmoutier à l'automne 2018, sur les effets potentiellement néfastes des éoliennes sur la biodiversité, dans le cadre du parc qui devait se déployer entre l'île d'Yeu et Noirmoutier.

En tout état de cause et sans polémiquer, le rapport livre des informations édifiantes quant à l'impact des éoliennes sur l'avifaune. C'est ainsi que la LPO nous informe que 81% des cadavres d'oiseaux récupérés lors des relevés appartiennent à des espèces protégées et que 60% des cadavres retrouvés sont en réalité des oiseaux migrateurs. Par ailleurs, elle met en évidence et confirme que *« les rapaces diurnes (faucon crécerelle et crécerellette, milan noir et royal, busard cendré, buse variable, etc.) que nous avons sur la communauté de commune de la Bretagne Romantique sont indéniablement les premières victimes des éoliennes au regard de leurs effectifs de population »*.

Le rapport conclut en mettant en relief ses limites, reconnaissant ne pas avoir pris en compte et mesuré les impacts des éoliennes sur l'habitat des oiseaux :

*« Cette étude ne s'est donc pas intéressée à d'autres impacts potentiels de l'éolien : altération des habitats en zone bocagère, réarrangement en phase de construction et d'exploitation pouvant mener à l'échec de la nidification ou à une perte d'habitat, effet barrière, etc. Ces impacts mériteraient, eux aussi, d'être étudiés et quantifiés, d'autant qu'ils pourraient s'avérer plus problématiques pour la conservation de certaines populations d'oiseaux que la perte de quelques individus par collision. »*

En résumé, nous apprenons dans ce rapport que les parcs éoliens affectent les oiseaux et les chauves-souris. Ils tuent et perturbent leurs mouvements. Mais d'autres études nous démontre que nous avons fait un pas de plus et qu'elles affectent aussi les lézards et les salamandres. Chaque fois qu'un prédateur supérieur est supprimé ou ajouté, des effets inattendus se répercutent dans l'écosystème. Ce qui se passe réellement dans nos campagnes, c'est que les éoliennes ressemblent à l'ajout d'un prédateur non-naturel supérieur à l'écosystème. Une nouvelle fois, comme pour les émissions de CO<sub>2</sub>, l'argument qui consiste à dire que les éoliennes sont vertueuses et neutres en termes d'impact écologique tombe à l'eau.

## LES CHAUVES-SOURIS

En ce qui concerne les chauves-souris, animal indispensable à la préservation des écosystèmes, qui reçoivent et émettent des infrasons c'est pire encore. Les chauves-souris sont des mammifères fragiles à longue vie, à faible potentiel de reproduction et qui ont besoin d'un nombre de survivants adultes élevés pour maintenir leurs populations. Les chauves-souris ont un rôle majeur dans nos campagnes car elles sont essentielles dans la pollinisation au même titre que les abeilles et contribuent à éviter la prolifération des moustiques. Elles jouent un rôle d'insecticide naturel important pour l'agriculture et contribue à l'éparpillement des graines nécessaires à la régénération des forêts. Pour elles, pas besoin d'aller jusqu'à la collision avec une pale. Le mode de déplacement des chauves-souris est guidé par un système de sonar à ultra-son et le champ électromagnétique de basse fréquence que diffuse les éoliennes les désorientent pour les contraindre soit à mourir par manque de repères soit à quitter leur lieu de vie protégé et de reproduction. De plus, les chauves-souris sont attirées par les haies de feuillus et le site d'implantation choisi par le conseil municipal de LANRIGAN est justement constitué de petites parcelles le plus souvent en herbes à fleurs l'été et délimitées par des bocages, le tout jouxtant une forêt et des zones humides constituant une réserve alimentaire où elles se nourrissent d'insectes. Le propriétaire de la forêt et qui s'oppose au projet éolien, n'a jamais été contacté par le promoteur VENSOLAIR pour faire une étude sérieuse de biodiversité sur les zones humides ou sur les colonies de chauves-souris qui s'y trouvent.

## L'IMPACT SUR LES ACTIVITÉS DU TOURISME

En Bretagne Romantique, on cultive le tourisme vert et culturel à travers les paysages et les châteaux qui ont inspiré l'auteur et homme politique français, François-René de CHATEAUBRIAND.

L'activité touristique est également un secteur particulièrement attaqué par les éoliennes. Qui souhaite passer quelques vacances avec vue sur des éoliennes de plus de 150 mètres de haut à quelques centaines de mètres d'un gîte rural ?

En tout cas, pas le label de qualité des Gîtes de France qui prônent « *un tourisme d'authenticité, de nature, de calme, de découverte et d'espace* ». Avec la multiplication des parcs éoliens, notamment en Ille-et-Vilaine avec une quarantaine de projets, les relais des « Gites de France » de plusieurs départements font savoir par courrier qu'ils refuseront de donner leur label à des chambres d'hôtes à proximité d'éoliennes <sup>\*annexe 11</sup>.

Il est évident qu'intuitivement, la présence de ces monstres d'acier dans un cadre bucolique chargé d'histoire peut décourager les vacanciers et les détourner de ces lieux défigurés par ces structures en métal et fibre de carbone que l'on commence à voir partout en Bretagne.

Aussi, faut-il prendre avec beaucoup d'humour les propos totalement décalés des pro-éoliens qui prétendent régulièrement, à ceux qui veulent y croire, que la présence des éoliennes à LANRIGAN « *améliorera le potentiel de développement touristique de la Bretagne Romantique* ».

La seule confrontation avec la réalité montre le ridicule de tels propos et à quel point les affairistes du vent sont prêts à tout pour imposer leurs machines.

Il est bien sûr entendu que plus une éolienne est éloignée d'un site naturel ou historique, moins l'impact touristique sera élevé. C'est l'argument principal qui a été retenu sur le projet éolien voisin de la BOURBANSAIS.

## QUAND « L'ADEME » RECONNAIT SON ATTITUDE SPÉCULATIVE

Les promoteurs éoliens communiquent souvent de façon tonitruante sur les emplois créés par l'installation des éoliennes. A les entendre, le développement de la filière serait un rempart contre le chômage et une voie de développement économique incomparable, promettant des milliers, voire des dizaines de milliers d'emplois en France (*Frédéric de Monicault, « L'éolien crée quatre emplois par jour en France », Le Figaro, 17 octobre 2018*<sup>\*32</sup>). Encore une fois c'est réjouissant, mais c'est Faux !

Arnaud LEROY qui jusqu'en 2022 était président de l'ADEME, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, établissement public œuvrant notamment dans le domaine de l'énergie et du développement durable qui approvisionne en support de communication monsieur Sébastien DELABROISE sur la non dévalorisation des habitations à proximité d'éoliennes, a été amené à réviser, voir à modérer la communication sur les emplois créés dans l'éolien (*La tribune du 30 novembre 2018*<sup>\*33</sup>). Il avoue ainsi « *qu'il reconnaît aussi des erreurs de communication par le passé, et une attitude spéculative sur la création d'emplois, notamment dans l'éolien et le solaire* ».

C'est le moins que l'on puisse dire, lorsque l'on sait qu'une grande partie de l'activité éolienne est en réalité délocalisée. La France ne dispose d'aucun grand fabricant d'éoliennes, les projets de chaînes de production prévues au Havre en 2019 dans le cadre d'éolienne en mer ne sont en réalité qu'une délocalisation par Siemens de la production des éoliennes conçues et élaborées en Allemagne (*Siemens Gamesa confirme l'ouverture d'une usine au Havre, La Tribune du 25 février 2019*<sup>\*34</sup>)

Dans un même ordre d'esprit, on ne peut qu'être édifié de voir Jean-Louis BAL, ancien directeur de l'ADEME, rappelons-le, établissement public dépendant du ministère de l'écologie et actif comme nous l'avons constaté dans les projets éoliens comme celui de LANRIGAN, être nommé président du SER (*Syndicat des énergies renouvelables*) ou Michel GIORIA, 15 ans collaborateurs au sein de l'ADEME, nommé en Mars 2021 délégué général de France énergie éolienne. Ces 2 structures (SER et FEE) étant les entités de lobbying des promoteurs éoliens en France.

## LA DÉVALORISATION FONCIÈRE RECONNUES PAR LA JUSTICE

Encore à travers des documents simplistes de l'ADEME, on trouvera régulièrement dans les argumentaires du promoteur VENSOLAIR et de ses associés (Energ'iv, Mairie de Lanrigan, Enercoop, les survoltés, etc.), des affirmations selon lesquelles la valeur immobilière de nos maisons ne sera pas impactée par la présence de leurs éoliennes<sup>\*annexe 12</sup>. C'est une duperie est c'est la justice qui le dit : Premier argument incontestable, un commissaire enquêteur lui-même-admet que les maisons vont être dévaluées !

Les conclusions de l'enquête publique : *sur la dépréciation de l'immobilier, les éléments rapportés par les opposants au projet paraissent tout à fait probants puis que trois Tribunaux et Cours d'Appel - Cour d'appel de RENNES<sup>\*35</sup> (20/09/2007) ; Cour d'appel d'ANGERS<sup>\*36</sup> (08/06/2010) ; Tribunal de Grande Instance de MONTPELLIER<sup>\*37</sup> (04/02/2010) – ont reconnu que la proximité entre parc éoliens et habitations entraînait une dépréciation de celles-ci, souvent évaluée à 30 voir 40%.*  
(Le projet éolien recevra un avis négatif).

Une jurisprudence dans le même sens que l'arrêt de la **Cour d'Appel de RENNES du 20 septembre 2007 – pris de vente réduit en raison de la dépréciation de la valeur causée par la proximité du parc éolien du Menez Trobois (Finistère) – maisons situées à 500, 720, 1005 mètres et 1,3 kilomètres.**

Un autre arrêt de la Cour d'Appel de Rennes qui confirme le même jour – Saint Coultz, RG : 06/02355<sup>\*38</sup> où le notaire estime la **décote sur la valeur vénale respectivement de 26% et de 46%** de la valeur de l'acquisition.

Dans un jugement devenu définitif<sup>\*39</sup>, le Tribunal Administratif de NANTES reconnaît, que 4 éoliennes installées à 850 mètres d'une habitation en 2017 ont fait baisser sa valeur. (*Le Figaro - La justice reconnaît la dévalorisation foncière causée par les éoliennes*).

Autre argument factuel. **La compagnie d'assurances MMA propose dans son contrat multirisque de garantir le risque de dépréciation dû « à l'installation ou la construction d'ouvrage d'éoliennes ».** C'est bien la preuve qu'il existe un préjudice, à moins que les assurés soient des dépensiers qui jettent l'argent par les fenêtres !

Extraits du document MMA assurances que nous possédons<sup>\*annexe 13</sup> « *Contrairement aux petites éoliennes s'insérant discrètement dans le paysage (que l'on peut voir chez des particuliers sur les pignons des maisons), les éoliennes géantes mesures plus de 100 mètres de haut et on une envergure de 50 mètres. Suite à leur implantation, les maisons situées à proximité ont subi une dévalorisation très importante* ».

Le document existe et est incontestable. En plus de la faible production des énergies intermittentes qui s'ajoute à la taxe CSPE qui sert à financer ces mêmes éoliennes et qui fait flamber nos factures d'électricité, il va falloir revoir son contrat d'assurance à la hausse. Avec l'inflation, un pouvoir d'achat fragilisé, les petites retraites... la facture des éoliennes va être salée.

Il faut savoir que le bruit de nouvelles éoliennes peut aussi justifier l'annulation de l'achat d'une maison si l'acquéreur la réclame. Bien que ni le vendeur ni l'acquéreur ne soit fautif et reconnu responsable du projet de la mairie de LANRIGAN, l'erreur d'une des parties entraîne un défaut de son contentement qui justifie la **restitution réciproque de la maison et de son prix** admettent les juges. Car l'acquéreur a pu constater que s'il avait su, il n'aurait pas acheté comme la plupart des riverains de la commune de Combourg et de LANRIGAN<sup>\*annexe 14</sup>.

(*Cour de Cassation, 29 juin 2017, Z 16-19.337*<sup>\*40</sup>).

## L'OPINION PUBLIQUE ET LES CONSULTATIONS CITOYENNES

Lors de sondages réalisés, le refus de la politique éolienne arrive régulièrement en tête. Ainsi un sondage du *Figaro du 7 février 2019*<sup>\*41</sup> pose la question : « *Faut-il continuer à développer l'éolien en France ?* » Sur 5 547 votants, 69% souhaitent l'arrêt de l'éolien. Plus de 20 ans après, le constat est que l'opinion publique n'a pas été pris en compte d'où le nombre croissant de collectifs d'opposition. Comme pour le référendum national de 2005 portant sur le projet de la Constitution européenne, celui local de 2016 pour le projet d'aéroport du site de Notre-Dame-des-Landes ou des débats biaisés de 2023 portant sur la réforme des retraites, la considération des citoyens est absente d'un système

technocratique qui s'impose coûte que coûte. Globalement, les riverains et la population qui vivent à proximité d'un projet éolien doivent s'incliner sans qu'il y ait une véritable concertation et sans même avoir leur mot à dire <sup>\*annexe 5</sup>.

Conséquence d'un lobbying intensif des promoteurs éoliens et de leurs partenaires d'associations environnementales ou en lien avec certains partis politiques, cette politique d'invasion éolienne est menée de manière dogmatique et idéologique, malgré les dégâts collatéraux qu'elle peut générer comme c'est le cas pour le projet de LANRIGAN.

Nous pouvons revenir sur le sondage du Figaro de 2019 et le comparer avec les résultats d'un sondage plus récent réalisé en juin 2021 par l'institut Opinion Way <sup>\*42</sup> (commandé pour le Collectif régional d'experts et de citoyens pour l'environnement et le patrimoine). Les résultats de ce sondage réalisé auprès d'une population rurale donnent des chiffres bien éloignés de ceux obtenus auprès d'une population générale dont une grande partie réside dans un milieu urbain dépourvu d'éoliennes industrielles bien plus hautes que la plupart des tours ou HLM des banlieues. **A titre de comparaison, les éoliennes de LANRIGAN seront plus hautes que la tour « Les Horizons » de Rennes (99,5 m), que « la Tour de Bretagne » de Nantes (144 m) ou que « la Statue de la Liberté » à New-York (93 m).**

66% des sondés estiment que les éoliennes ont un impact négatif sur la valeur d'un patrimoine immobilier (c'est aussi l'avis d'acquéreurs potentiels), 64% un impact négatif sur le paysage et 59% des personnes interrogées considèrent que l'installation d'éoliennes a un impact négatif sur la qualité du cadre de vie. Ce sondage qui reflète largement l'opinion publique rurale confirme que, lorsque l'on interroge sans parti pris et sérieusement des habitants des communes comme celle de LANRIGAN, les résultats d'inacceptabilité sociale sont très élevés, ce qui est bien éloigné de l'image idyllique diffusée dans les « sondages » financés par la filière éolienne, surtout sans qu'il y ait une véritable information sur les contraintes et autres contreparties <sup>\*annexe 15</sup>.

La commune de LANRIGAN, c'est environ 150 habitants dont seulement 40 voix ont été recueillies par le maire monsieur Sébastien DELABROISE lors de son élection en 2022. Nous, nous sommes en mesure de lui opposer une pétition certifiée de plus de 240 signatures d'administrés de LANRIGAN et de COMBOURG confondus, c'est 6 fois plus que les 40 voix qui l'ont élu en sachant que dans cette très petite commune de moins de 4 km carrés il n'y a pas de liste d'opposition pour proposer une solution alternative <sup>\*annexe 16</sup>.

Il est intéressant de noter par ailleurs que, lors des sondages ou référendum locaux organisés de façon sérieuse, et non pas aux heures de travail où les habitants sont absents de leur domicile, la population consultée refuse systématiquement l'implantation d'une centrale éolienne <sup>\*annexe 5,10 et 17</sup>.

## LOBBYING, ENTRISME, PRESSION : CONFUSIONS DANGEREUSES

*« Entrisme : Technique d'influence dans un groupe ou parti en utilisant un ou des éléments qu'on y fait rentrer ».*

### **Entrisme et conflits d'intérêt au sein du projet éolien de LANRIGAN :**

La communauté de commune de la Bretagne Romantique est actionnaire du groupe lobbyiste des « Survoltés » qui intervient pour influencer les habitants à toutes les étapes du projet éolien de

LANRIGAN. Les « Survoltés », association militante domiciliée à GUIPEL, bénéficie également d'une subvention annuelle de la communauté de commune d'un montant de 3 000 euros et sont aussi membres associés de la société privée du maire de LANRIGAN dénommée « SAS Lanrigan dans l'Vent » au même titre qu'Energ'iv qui est lui un organisme public affiliée au SDE35 (la mairie de Lanrigan subventionne aussi « Les Survoltés »). Pire encore, au moment où les « Survoltés » sont devenus des associés actifs au projet éolien, leur président, monsieur Sylvain BOISVERT, n'était autre et est toujours, un fonctionnaire en poste de la communauté de commune de la Bretagne Romantique. Ces doublons soulèvent des questions sur d'éventuels conflits d'intérêts, car la fonction d'agent territorial de monsieur Sylvain BOISVERT au service de la collectivité lui imposait une neutralité et un devoir de réserve, en particulier sur le lieu géographique d'exercice de sa profession. En sachant en plus que sur le secteur monsieur Sébastien DELABROISE qui est maire de LANRIGAN, président de la SAS Lanrigan dans l'Vent est également en charge de la transition écologique et énergétique de la Bretagne Romantique. « Les Survoltés », que l'on nous avait présenté comme « *une simple troupe de théâtre* », ont noyautés dès le départ tous les acteurs privés et publics du projet. Ce n'est ni plus ni moins que de l'entrisme pour orienter la population au détriment d'une information objective et d'une concertation honnête. Nous avons envoyé un courrier au président de la communauté de commune de la Bretagne Romantique à ce propos sans aucun retour de sa part <sup>\*annexe 18</sup>.

Il est à noter également, que lors de la « *représentation théâtrale* » des « Survoltés » du 30 septembre 2022 qui s'est déroulée dans les locaux de la mairie de LANRIGAN en présence de monsieur le maire, il nous est apparu (trop tard) que des agents d'Energ'iv, des responsables du promoteur VENSOLAIR et des militants des « Survoltés » s'étaient infiltrés et étaient assis parmi la population pour écouter et contrer toutes les questions pertinentes que nous pouvions poser. Dès que nous avons constaté cette duperie, nous avons envoyé un courrier de réprobation pour signaler ces méthodes inacceptables de la part d'élus et de représentants de l'état. Ne pouvant nier devant les faits, ils nous ont répondu que c'était une simple maladresse de leur part.

Tout ce petit monde d'initiés démontre un entre soi hermétique qui ne sert pas un intérêt commun mais bel et bien des ambitions politiques personnelles et idéologiques. Preuve s'il en est, aucun citoyen ordinaire n'a investi dans le projet « éco-citoyen » que lui propose monsieur Sébastien DELABROISE et qui n'a que l'étiquette d'un produit marketing. Aucune revendication individuelle ou collective, aucun enthousiasme citoyen ne s'est manifesté spontanément. C'est le projet isolé d'un seul homme qui s'appuie sur un réseau au détriment de ses administrés.

Aussi, dans un contexte de rejet grandissant de l'éolien dans notre pays et particulièrement dans le nord de l'Ille-et-Vilaine dans une zone se situant entre COMBOURG et SENS-de-BRETAGNE, le mépris affiché de l'avis des habitants crée un réel fossé entre une population victime de cette injustice à marche forcée et certains édiles, dont le soutien inconditionnel devient particulièrement suspect, d'autant qu'il se fait souvent avec le concours d'associations de défense de l'environnement parfois inféodées aux promoteurs éoliens afin de bénéficier de la manne financière gigantesque du « capitalisme vert ».

Sur le plan national ce n'est guère mieux, la confusion voire la collusion sont totales entre élus, lobbyistes, ONG ou associations environnementales et promoteurs (*Nicolas Hulot dénonce l'influence des lobbies dans les cercles du pouvoir. RTL le 18 août 2018* <sup>\*43</sup>). Tout ce monde se soutient, se coopte dans une organisation où tout est fait pour soutenir l'industrie des aérogénérateurs et simplifier leurs installations en supprimant tous les freins prévus pour protéger l'environnement et les citoyens (*Les diners secrets de François de Rugy avec des lobbyistes, Ouest France le 12 juillet 2019* <sup>\*44</sup>). Le cas de l'OFATE (Organisation franco-allemande de la transition énergétique), lobby industriel éolien financé à hauteur de 38,5% par les ministères concernés et que connaît bien Madame Dominique Voynet est emblématique. En 2019, l'adresse du siège de la représentation de l'OFATE en France est « MTE DGEC 30.69 Tour Sequoia 92800 La Défense » soit l'adresse des locaux du ministère de l'écologie où se trouve la Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC). L'OFATE est donc un lobby de défense de l'industrie éolienne financé et abrité par le gouvernement français, tout en étant une association de droit allemand qui lutte contre le nucléaire français.

Sur le modèle de l'OFATE, la société de droit privée de monsieur Sébastien DELABROISE, la « SAS Lanrigan dans l'Veut » est domicilié 1 avenue de Thizé 35236 Thorigné-Fouillard à la même adresse qu'Énerg'iv entreprise publique.

L'OFATE c'est l'équivalent des « Survoltés » et « d'Énercoop » dans le projet porté par monsieur Sébastien DELABROISE, les ministères sont la mairie de LANRIGAN, Énerg'iv et la communauté de commune, quant à monsieur de RUGY vous avez l'embarras du choix.

Cette connivence quasi institutionnalisée entre associations environnementales, promoteurs éoliens, syndicats professionnels et élus opportunistes et ambitieux n'est pas sans soulever des sérieuses réserves en termes éthiques. L'objectivité et le sérieux de ces acteurs qui prêchent des discours moralisateurs dans le domaine écologique ou de la défense de la planète sont en effet largement compromis par ces pratiques.

Ce n'est plus une démocratie bleu, blanc, rouge mais une oligarchie verte.

## IL DOIT Y AVOIR UNE COHÉRENCE

*« Et je le dis en toute amitié, parce que soyons lucides là aussi, la capacité à développer massivement de l'éolien est réduite. (...) Le consensus sur l'éolien est en train de nettement s'affaiblir dans notre pays. De plus en plus de gens ne veulent plus voir d'éolien près de chez eux. Ils considèrent que leur paysage est dégradé, ils ne veulent plus avoir de l'éolien qui s'installe. Je regarde les choses comme vous telles qu'elles se passent sur le territoire. On ne peut pas l'imposer dans haut. »*

« Allocution du président de la république à l'occasion de la signature du contrat de transition écologique de la communauté de commune de Pau, le 14 janvier 2020 ».

Il faut rappeler que le 27 juillet 2017, sur décision personnelle du ministre de la Transition écologique et solidaire de l'époque, Nicolas Hulot, le préfet des Haut-de-France et le Préfet maritime de la Manche annoncèrent dans un courrier, la fin du projet de 44 éoliennes prévu au large du Touquet <sup>\*45</sup>. La principale opposante à ce projet n'était autre que Tiphaine AUZIÈRE, la fille de Brigitte MACRON, épouse du président de la république Emmanuel MACRON fraîchement élu (*reportage France 3 TV du 11 août 2017* <sup>\*46</sup>). Ses arguments, beaucoup moins étayés et nombreux que les nôtres ont suffi à

convaincre deux préfets et un ministre d'état de plus expert averti de l'environnement. Alors, si nous sommes encore dans un état de droit et d'égalité, pourquoi les nôtres n'auraient-ils pas les mêmes résultats ? Faudrait-il rajouter un sentiment de dépossession démocratique face à la volonté populaire pour ne plus croire en l'impartialité, l'équité et l'intégrité de l'état ?

Nous savons que la formation des commissaires enquêteurs est réalisée avec parfois l'intervention de promoteurs éoliens, souvent organisée par les préfetures ou les directions régionales du ministère de l'Écologie.

Deux exemples :

1) Journée de formation-information pour les commissaires enquêteurs, Énergies renouvelables, Bergerac, 28 mai 2013, avec le concours et le patronage de la DREAL et du tribunal administratif de Bordeaux et l'intervention de la société éolienne VALOREM<sup>\*47</sup>.

2) Formation des commissaires enquêteurs DREAL Auvergne, juin 2014, slide de formation de la société éolienne ABOWIND<sup>\*48</sup>. Ces 2 exemples alimentent de façons compréhensibles, une réelle suspicion de la part de la population. De plus en vertu de l'article R. 123-10 du code de l'Environnement, ce sont les porteurs de projets qui paient les indemnités de ceux qui animent les commissions d'enquêtes<sup>\*49</sup>. Sur cette question règne là aussi au demeurant une grande opacité, car le montant de la rémunération payée n'est pas une information publique. Sans faire aucun procès d'intention, nous ne négligeons pas les pressions que peuvent subir les commissaires enquêteurs qui ne facilitent pas leur tâche (Stéphanie Senet, « Le parcours du combattant d'un commissaire enquêteur », Le Journal de l'environnement, 4 mars 2019<sup>\*50</sup>). Le journaliste Laurent Radisson, rédacteur en chef de la revue Droit de l'environnement, spécialiste en environnement, en particulier sur les questions juridiques avec qui nous sommes en relations le définit très bien dans ses recherches (Laurent Radisson, « La radiation d'un commissaire enquêteur relance le débat sur le bon fonctionnement des enquêtes publiques », dans Actu-environnement, 29 janvier 2019<sup>\*51</sup>).

La multiplication des projets éoliens, entre COMBOURG et SENS-de-BRETAGNE avec son effet de concentration et de nasse<sup>\*annexe 20</sup> s'accompagne d'une crise démocratique amplifiée par la non-prise en compte de l'avis des populations lors des enquêtes publiques. Fort de nos arguments légaux, environnementaux, économiques, stratégiques, techniques et sanitaires, suivi par une pétition de 259 signatures à ce jour, nombre bien plus élevé que les 159 habitants de l'ensemble de la commune de LANRIGAN, dont seulement une petite quarantaine ont voté pour monsieur DELABROISE aux dernières élections, nous espérons être entendus pour que le projet éolien de LANRIGAN soit abandonné.

Une politique écologique responsable ne peut et ne doit pas se faire contre la population ni détruire son cadre de vie.

## CONCLUSION

Il s'agit d'un projet de 3 éoliennes industrielles de 150 à 180 mètres de haut sur une très petite commune de seulement 3,98 kilomètres carrés, la 3<sup>ème</sup> plus petite du département, le tout situé à l'extrême limite communale du Lieu-dit de La Lande Rose desservi par une voie communale sinueuse. Le site d'implantation est traversé par un canalisation de gaz<sup>\*annexe 21</sup>, jouxtant un couloir de vol à

très basse altitude <sup>\*annexe 22</sup>, enclavé entre une zone de captage d'eau au nord et un grand massif forestier au sud abritant des colonies de chauves-souris <sup>\*annexe 23</sup>, sur des petites parcelles de bocages préservés, des zones humides et empiétant sur le corridor numéro 16 qui est un passage réservé et préservé pour la faune sauvage <sup>\*annexe 24</sup>. Un édifice remarquable du XVIème siècle inscrit aux monuments historiques complète le patrimoine naturel, architectural et historique, relevant du bien commun et qui a inspiré le grand écrivain François-René de Châteaubriand, dont le château fort du XIIème siècle classé aux Monuments Historiques qui l'a vu grandir est à aussi porté de vue (les propriétaires sont opposés au projet éolien) <sup>\*annexe 25</sup>. La zone d'implantation fait donc face à la commune limitrophe de COMBOURG, les administrés et le maire monsieur Joël Le BESCO sont défavorables au projet, commune de plus de 6 000 habitants, dont 4 hameaux de 80 foyers, soit environ 200 personnes seront en premières ligne sans aucun relief ni aucun obstacle végétal pour atténuer les nuisances ou l'exposition.

Au terme de cette enquête, nous ne pourrions que faire ce constat accablant : présentées comme des moyens de sauver le climat, les éoliennes que nous impose la mairie de LANRIGAN sont un scandale écologique et financier entaché de corruption. A travers le nombre de procès, de scandales et de collectifs d'oppositions, on commence à prendre conscience que les éoliennes constituent des bombes à retardement écologiques et sanitaires dans nos campagnes qui ne seront jamais démantelées. Face à une idéologie déconstructive qui ne fonctionne pas malgré des lobbys infiltrés à tous les étages, l'état est contraint de se tourner vers une production électrique qui a sauvé l'hiver 2022 des français, qui a fait notre indépendance énergétique, qui est moins coûteuse, plus fiable et non émettrice de CO2... les filières nucléaires et hydroélectriques.

**Le projet de parc éolien de LANRIGAN doit être refusé car il ne présente pas d'intérêt général suffisant.**

## BIBLIOGRAPHIE

- 1 - Stéphane Bern: « Madame Pompili, les éoliennes sont une négation de l'écologie ! » [Lien](#)
- 2 - Audition de Mme Ségolène Royal, ancienne Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie (2014-2017)  
[https://videos.assemblee-nationale.fr/video.12860156\\_63e2649f0711d.souverainete-et-independance-energetique-de-la-france--mme-segolene-royal-ancienne-ministre-de-l-e-7-fevrier-2023](https://videos.assemblee-nationale.fr/video.12860156_63e2649f0711d.souverainete-et-independance-energetique-de-la-france--mme-segolene-royal-ancienne-ministre-de-l-e-7-fevrier-2023)
- 3 - Audition de M. Manuel Valls, ancien Premier ministre (2014-2016)  
[https://event.assemblee-nationale.fr/video.12841944\\_63db722c769ea.souverainete-et-d-independance-energetique-de-la-france--m-manuel-valls-ancien-premier-ministre--2-fevrier-2023](https://event.assemblee-nationale.fr/video.12841944_63db722c769ea.souverainete-et-d-independance-energetique-de-la-france--m-manuel-valls-ancien-premier-ministre--2-fevrier-2023)
- 4 - Madame Élisabeth favorable à l'éolien mais qu'en contre partie pour passer l'hiver « *notre survie dépendait du ciel* »  
<https://www.midilibre.fr/2022/11/30/coupures-deelectricite-aujourd'hui-nous-dependons-du-ciel-le-gouvernement-craint-que-la-sobriete-ne-suffise-pas-10836860.php>
- 5 - Reportage de TVR du 5 juillet 2021 sur le parc éolien  
<https://www.tvr.bzh/v/5a74b75-visitons-l-ille-et-vilaine-28-07-2020>
- 6 - Document de présentation du Plan pluriannuel de l'énergie par le ministère de la Transition écologique  
<https://www.ecologie.gouv.fr/programmations-pluriannuelles-lenergie-ppe>
- 7 - Veolia révèle l'énorme difficulté pour trouver une solution de recyclage « écologique » des pales  
<https://www.up-to-us.veolia.com/fr/recyclage/recyclage-pales-deoliennes-usagees>
- 8 - Annonce de Vesta en janvier 2020 (*La Tribune*, 20 janvier 2020)  
<https://www.latribune.fr/entreprises-finance/transitions-ecologiques/vestas-promet-des-eoliennes-zero-dechet-837559.html>
- 9 - Arrêté de 2020 qui vient modifier les règles d'évaluation de fixation du montant de la garantie financière  
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042056014>
- 10 - Devis CARDEM - Travaux de démantèlement de l'éolienne E10 du 6 mars 2014  
<http://chateau-guibert-les-pineaux-thorigny-eoliennes-non.over-blog.com/2017/01/cout-du-demantelement-d-une-eolienne-tarif-2014.html>
- 11 – Vidéo de madame Voynet, ministre de l'écologie sous le gouvernement Jospin  
<https://twitter.com/i/status/1600197740411072512>
- 12 - Pr. Gordon HUGHES, « The Performance of Wind Farms in the United Kingdom and Denmark »  
[https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&cad=rja&uact=8&ved=2ahUKEwjRkf\\_n06v9AhXGc\\_vEDHUWvB5wQFnoECAsQAQ&url=https%3A%2F%2Fwww.ref.org.uk%2Fattachments%2Farticle%2F280%2Fref.hughes.19.1.2.12.pdf&usq=AOvVaw1OqmEOqOhQGq--ntaeYdgX](https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&cad=rja&uact=8&ved=2ahUKEwjRkf_n06v9AhXGc_vEDHUWvB5wQFnoECAsQAQ&url=https%3A%2F%2Fwww.ref.org.uk%2Fattachments%2Farticle%2F280%2Fref.hughes.19.1.2.12.pdf&usq=AOvVaw1OqmEOqOhQGq--ntaeYdgX)

- 13 - Loi sur l'accélération du nucléaire, présentée le 17 janvier 2023 au Sénat  
<https://www.senat.fr/leg/tas22-040.html>
- 14 - Énergies renouvelables : « la charge sévère de la cour des comptes »  
[https://www.lepoint.fr/economie/energies-renouvelables-la-charge-severe-de-la-cour-des-comptes-18-04-2018-2211765\\_28.php#11](https://www.lepoint.fr/economie/energies-renouvelables-la-charge-severe-de-la-cour-des-comptes-18-04-2018-2211765_28.php#11)
- 15 - « L'État va rembourser à EDF 5 milliards d'euros »  
[https://www.lexpress.fr/economie/entreprises/l-etat-va-rembourser-a-edf-5-milliards-d-euros\\_1423888.html](https://www.lexpress.fr/economie/entreprises/l-etat-va-rembourser-a-edf-5-milliards-d-euros_1423888.html)
- 16 - Ingvar KAMPRAD (8<sup>ème</sup> fortune mondiale) laisse derrière lui une image controversée  
<https://www.actu-environnement.com/ae/news/ikea-parcs-eoliens-france-28199.php4>
- 17 - La firme suédoise se cache derrière des dossiers d'accusation d'optimisation fiscale  
[https://www.lepoint.fr/economie/la-part-d-ombre-d-ingvar-kamprad-fondateur-d-ikea-29-01-2018-2190569\\_28.php](https://www.lepoint.fr/economie/la-part-d-ombre-d-ingvar-kamprad-fondateur-d-ikea-29-01-2018-2190569_28.php)
- 18 - Un élu condamné pour prise illégale d'intérêt  
<https://www.lanouvellerepublique.fr/deux-sevres/commune/chiche/chiche-un-elu-condamne-pour-prise-illegale-d-interets>
- 19 - « Parcs éoliens : alerte à la corruption des élus »  
<https://www.lefigaro.fr/actualite-france/2014/07/03/01016-20140703ARTFIG00301-parcs-eoliens-alerte-a-la-corruption-des-elus.php>
- 20 - Zoom de la rédaction, « Éoliennes : le vent de la corruption »  
<https://www.radiofrance.fr/franceinter/podcasts/le-zoom-de-la-redaction/eoliennes-le-vent-de-la-corruption-7424003>
- 21 - Pièce à conviction, « A qui profite les éoliennes », France 3 diffusé le 6 mai 2015  
[https://www.francetvinfo.fr/replay-magazine/france-3/pieces-a-conviction/pieces-a-conviction-du-mercredi-6-mai-2015\\_890679.html](https://www.francetvinfo.fr/replay-magazine/france-3/pieces-a-conviction/pieces-a-conviction-du-mercredi-6-mai-2015_890679.html)
- 22 - « Prise illégal d'intérêts et installations d'éoliennes », Le courrier de maires  
<https://www.courrierdesmaires.fr/article/eoliennes-et-responsabilite-penale-des-maires-comprendre-le-risque-pour-se-proteger-d-un-proces.10427>
- 23 – Visite d'un parc éolien  
<https://www.eolientoyenlanrigan.fr/index.php/2023/02/01/visite-dun-parc-eolien/>
- 24 – Un conseil municipal qui tient compte de l'avis de la population en toute impartialité  
<https://www.ouest-france.fr/bretagne/loyat-56800/loyat-le-projet-eolien-entree-par-le-promoteur-vs-bnergie-nouvelles-2361c51a-b123-11ed-8c02-45987f6986e5>
- 25 - Des médecins ont déjà listés les impacts nocifs sur la population (*Wind Turbine Syndrome, A report on a Natural Experiment de Nina Pierpont*)  
<https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&ved=2ahUKEwjowvSKtq79AhXzXaQEZH-BAxoQFnoECAwQAQ&url=https%3A%2F%2Fwww.windturbinesyndrome.com%2Fimg%2FWTS-Abridged-French-4-26-10.pdf&usq=AOvVawOO-VoxDxM3pNrS7ofrMTNX>
- 26 - La cour d'appel de Toulouse a ouvert la voie à la prise en compte du « syndrome éolien »  
<https://www.doctrine.fr/d/CA/Toulouse/2021/CA3D4AEFB490BBECBB6C6>

- 27 - Grégoire Noble, « Débat citoyen : la fin des subventions à l'éolien fortement suggérée »  
<https://www.batiactu.com/edito/debat-citoyen-fin-subventions-a-eolien-fortement-suggeree-55108.php>
- 28 - Exploitations agricoles à proximité de la centrale éolienne sont concernées par des graves problèmes  
<https://reporterre.net/Depuis-l-ouverture-du-parc-eolien-de-Nozay-les-vaches-meurent-et-les-humains>
- 29 - Propos recueillis par Cécile JULIEN, « Chez Murielle et Didier POTIRON »  
<https://www.web-agri.fr/sante-animale/article/147371/un-champ-d-eoliennes-met-a-mal-notre-sante-et-celle-de-notre-troupeau->
- 30 - NOZAY en 2017, l'un des agriculteurs a pu constater la nette amélioration de sa santé et du rendement de la traite des vaches  
[https://actu.fr/enquetes/ondes-et-champs-electromagnetiques/des-eleveurs-leurs-vaches-victimes-deoliennes-tueuses-nozay\\_28924730.html](https://actu.fr/enquetes/ondes-et-champs-electromagnetiques/des-eleveurs-leurs-vaches-victimes-deoliennes-tueuses-nozay_28924730.html)
- 31 - Etude réalisée par la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) sur la mortalité des oiseaux  
[https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&cad=rja&uact=8&ved=2ahUKEwiGndLhv679AhUhSKQEHQBIBYwQFnoECA8QAQ&url=https%3A%2F%2Feolien-biodiversite.com%2FIMG%2Fpdf%2Feolien\\_lpo\\_2017.pdf&usg=AOvVaw2fHxUf2PNkbUlvFYiRQHUP](https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&cad=rja&uact=8&ved=2ahUKEwiGndLhv679AhUhSKQEHQBIBYwQFnoECA8QAQ&url=https%3A%2F%2Feolien-biodiversite.com%2FIMG%2Fpdf%2Feolien_lpo_2017.pdf&usg=AOvVaw2fHxUf2PNkbUlvFYiRQHUP)
- 32 - « L'éolien crée quatre emplois par jour en France », Le Figaro, 17 octobre 2018  
<https://www.lefigaro.fr/societes/2018/10/16/20005-20181016ARTFIG00009-l-eolien-cree-quatre-emplois-par-jour-en-france.php>
- 33 - Communication sur les emplois créés dans l'éolien  
<https://www.latribune.fr/entreprises-finance/green-business/des-centaines-de-milliers-d-emplois-verts-mythe-ou-realite-799184.html>
- 34 - Délocalisation par Siemens de la production des éoliennes conçues et élaborées en Allemagne  
<https://www.latribune.fr/entreprises-finance/industrie/energie-environnement/eolien-offshore-francais-siemens-confirme-une-etape-importante-808754.html>
- 35 - Cour d'appel de RENNES (20/09/2007)  
<https://www.legifrance.gouv.fr/juri/id/JURITEXT000017860134/>
- 36 - Cour d'appel d'ANGERS (08/06/2010)  
<https://www.doctrine.fr/d/CA/Angers/2010/B89FFDAD0CF3142C7DA05>
- 37 - Tribunal de Grande Instance de MONTPELLIER (04/02/2010)  
[https://www.bruit.fr/images/stories/pdf/jurisprudences/tgi\\_montpellier\\_fev\\_2010.pdf](https://www.bruit.fr/images/stories/pdf/jurisprudences/tgi_montpellier_fev_2010.pdf)
- 38 - Arrêt de la Cour d'Appel de Rennes, RG : 06/02355  
<https://www.legifrance.gouv.fr/juri/id/JURITEXT000017860134/>
- 39 - « La justice reconnaît la dévalorisation foncière causée par les éoliennes – TA de Nantes »  
<https://epaw.org/documentspdf/2020-12-18-TA-Nantes-an.pdf>  
<https://www.lefigaro.fr/actualite-france/la-justice-reconnait-la-devalorisation-fonciere-causee-par-les-eoliennes-20210504>

- 40 - Cour de Cassation, 29 juin 2017, Z 16-19.337  
<https://www.legifrance.gouv.fr/juri/id/JURITEXT000035080454>
- 41 - « Faut-il continuer à développer l'éolien en France ? »  
<https://www.lefigaro.fr/actualite-france/faut-il-continuer-a-developper-l-eolien-20200729>
- 42 - Résultats d'un sondage réalisé en juin 2021 par l'institut Opinion Way  
<https://eoliennes-douchy-montcorbon.fr/sondage-opinionway-crecep/>
- 43 - « Nicolas Hulot dénonce l'influence des lobbys dans les cercles du pouvoir »  
<https://www.rtl.fr/actu/politique/nicolas-hulot-denonce-l-influence-des-lobbys-dans-les-cercles-du-pouvoir-7794565080>
- 44 - « Les diners secrets de François de Rugy avec des lobbyistes »  
<https://www.ouest-france.fr/economie/agriculture/video-les-diners-secrets-de-francois-de-rugy-avec-des-lobbyistes-a9c2a509-0973-45c1-9574-688b63601100>
- 45 - Fin du projet de 44 éoliennes prévu au large du Touquet  
<https://france3-regions.francetvinfo.fr/hauts-de-france/pas-calais/cote-opale-etat-suspend-projet-eoliennes-off-shore-au-touquet-1310129.html>
- 46 - Tiphaine AUZIÈRE élue aux législatives  
<https://www.tf1info.fr/elections/tiphaine-auziere-la-fille-de-brigitte-macron-sera-bien-suppléante-de-la-republique-en-marche-aux-legislatives-dans-le-pas-de-calais-et-ca-ne-plait-pas-a-tout-le-monde-2051305.html>
- 47 - Journée de formation-information pour les commissaires enquêteurs  
[https://books.google.fr/books?id=xJNREAAQBAJ&pg=PT104&lpg=PT104&dq=2013+formation+%C3%89nergies+renouvelables,+Bergerac++VALOREM&source=bl&ots=XKU5hX\\_cEN&sig=ACfU3U2r-uAKbbCMgEplCvEmBt0DSedtNg&hl=fr&sa=X&ved=2ahUKEwjWk76kjb39AhXsYqQEHVvWA4gQ6AF6BAgkEAM#v=onepage&q=2013%20formation%20%C3%89nergies%20renouvelables%2C%20Bergerac%20%20VALOREM&f=false](https://books.google.fr/books?id=xJNREAAQBAJ&pg=PT104&lpg=PT104&dq=2013+formation+%C3%89nergies+renouvelables,+Bergerac++VALOREM&source=bl&ots=XKU5hX_cEN&sig=ACfU3U2r-uAKbbCMgEplCvEmBt0DSedtNg&hl=fr&sa=X&ved=2ahUKEwjWk76kjb39AhXsYqQEHVvWA4gQ6AF6BAgkEAM#v=onepage&q=2013%20formation%20%C3%89nergies%20renouvelables%2C%20Bergerac%20%20VALOREM&f=false)
- 48 - Formation des commissaires enquêteurs DREAL Auvergne, juin 2014  
[https://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/2014\\_06\\_17-DREAL\\_AUV-Formation\\_Commissaires\\_Enqueteurs\\_VF\\_cle24f94b.pdf](https://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/2014_06_17-DREAL_AUV-Formation_Commissaires_Enqueteurs_VF_cle24f94b.pdf)
- 49 - Article R. 123-10 du code de l'Environnement  
[https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article\\_lc/LEGIARTI000006834994/2005-08-05](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000006834994/2005-08-05)
- 50 - Stéphanie Senet, « Le parcours du combattant d'un commissaire enquêteur »  
[https://books.google.fr/books?id=xJNREAAQBAJ&pg=PT104&lpg=PT104&dq=St%C3%A9phanie+Senet,+%C2%AB+Le+parcours+du+combattant+d%E2%80%99un+commissaire+enqu%C3%Aateur+%C2%BB,+Le+Journal+de+l%E2%80%99environnement,+4+mars+2019&source=bl&ots=XKU5hX\\_dHR&sig=ACfU3U2FtIkXNRidkGx90fY8niOx8H1SXg&hl=fr&sa=X&ved=2ahUKEwiO5rDkjb39AhWfWqQEHVngBoYQ6AF6BAGDEAM#v=onepage&q=St%C3%A9phanie%20Senet%2C%20%C2%AB%20Le%20parcours%20du%20combattant%20d%E2%80%99un%20commissaire%20enqu%C3%Aateur%20%C2%BB%2C%20Le%20Journal%20de%20l%E2%80%99environnement%2C%204%20mars%202019&f=false](https://books.google.fr/books?id=xJNREAAQBAJ&pg=PT104&lpg=PT104&dq=St%C3%A9phanie+Senet,+%C2%AB+Le+parcours+du+combattant+d%E2%80%99un+commissaire+enqu%C3%Aateur+%C2%BB,+Le+Journal+de+l%E2%80%99environnement,+4+mars+2019&source=bl&ots=XKU5hX_dHR&sig=ACfU3U2FtIkXNRidkGx90fY8niOx8H1SXg&hl=fr&sa=X&ved=2ahUKEwiO5rDkjb39AhWfWqQEHVngBoYQ6AF6BAGDEAM#v=onepage&q=St%C3%A9phanie%20Senet%2C%20%C2%AB%20Le%20parcours%20du%20combattant%20d%E2%80%99un%20commissaire%20enqu%C3%Aateur%20%C2%BB%2C%20Le%20Journal%20de%20l%E2%80%99environnement%2C%204%20mars%202019&f=false)
- 51 - Laurent Radisson, « La radiation d'un commissaire enquêteur relance le débat sur le bon fonctionnement des enquêtes publiques »  
<https://www.actu-environnement.com/ae/news/radiation-commissaire-enqueteur-debat-fonctionnement-enquetes-publiques-32775.php4>

# ANNEXES

## ANNEXE 1

- ZDE 1 : Trimer / Saint Domineuc / Tinténiac
- ZDE 2 : Tinténiac / Québriac / Dingé
- ZDE 3 : Plesder / Meillac / Pleugueneuc
- **ZDE 4 : Lanrigan - Cuguen**
- ZDE 5 : Cuguen
- ZDE 6 : Tréméheuc

PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE

Arrêté  
Portant refus de création  
d'une zone de développement de l'éolien (ZDE)  
sur le territoire des communes de  
Lanrigan et Cuguen  
(ZDE n°4)

LE PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE  
PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE

VU la loi n°2000-108 du 10 février 2000 modifiée relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité, notamment son article 10-1 ;

VU la loi n°2005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique, notamment son article 37 ;

VU la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,

VU la circulaire interministérielle du 19 juin 2006 relative à la création des zones de développement de l'éolien ;

VU la circulaire ministérielle de 25 octobre 2011 relative aux zones de développement de l'éolien suite à l'entrée en vigueur de la loi 2010-788 portant engagement national pour l'environnement, et complétant la circulaire du 19 juin 2006 ;

VU le dossier présenté, le 25 octobre 2010, complété le 29 juillet 2011, par la Communauté de Communes de la Bretagne Romantique, déléguée à cet effet par les communes concernées ;

VU les rapports de présentation du 21 novembre 2011 à la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS) et du 19 décembre 2011 au Conseil Départemental de l'Environnement, des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST), de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement ;

VU l'avis émis par la CDNPS, réunie dans sa formation " sites et paysages ", le 13 décembre 2011;

VU l'avis émis par le CODERST, le 17 janvier 2012;

**Considérant** l'impact de la zone de développement de l'éolien n° 4 projetée sur les châteaux de Combourg et de Lanrigan, et l'église de Saint-Léger des Prés, et la proximité de cette zone, notamment le secteur 4b, avec les différents sites paysagers remarquables inscrits au PLU de la commune de Cuguen ;

**Considérant** la proximité des projets de ZDE 5 et 6 et la covisibilité entre ces trois zones, de nature à engendrer un mitage préjudiciable à la qualité des paysages ;

**Considérant** que, dans un tel contexte, l'installation d'éoliennes serait de nature à porter atteinte au caractère remarquable des lieux ;

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture

## **ARRETE**

**ARTICLE 1** : La création de la zone de développement de l'éolien nommée " ZDE 4 " sur le territoire des communes de Lanrigan et Cuguen, selon les contours définis sur le plan en annexe, est **refusée**.

**ARTICLE 2** : Le présent arrêté sera affiché pendant un mois ;

- à la mairie des communes de Lanrigan et Cuguen,
- à la mairie des communes limitrophes de Lanrigan et Cuguen.

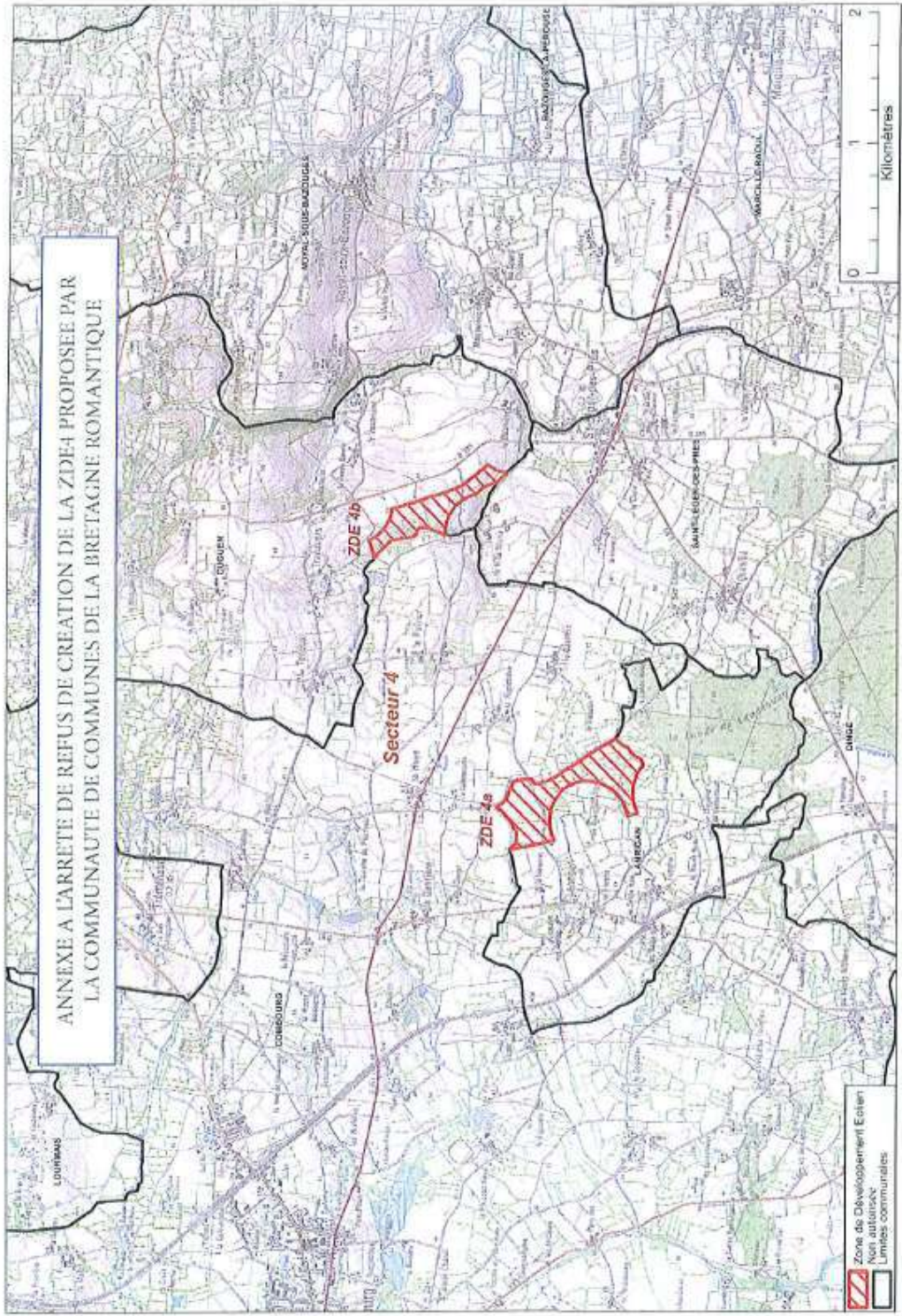
**ARTICLE 3** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de la dernière mesure de publicité.

**ARTICLE 4** : Le Secrétaire Général de la Préfecture, la Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer, les maires des communes concernées et des communes limitrophes consultées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs, et dont copie sera adressée aux barreaux constitués près les Tribunaux de Grande Instance du département d'Ille-et-Vilaine, au Conseil Régional de Bretagne et au Conseil Général d'Ille-et-Vilaine.

Fait à Rennes le, 24 janvier 2012

Le Préfet  
Pour le Préfet et par délégation,  
Le Secrétaire général

Signé  
François HAMET



## ANNEXE 2





## ANNEXE 3

### COMMUNE DE SAINT-LÉGER-DES-PRÉS

*Malgré des efforts de gestion, un manque structurel de moyens financiers qui doit inciter à étudier une fusion*

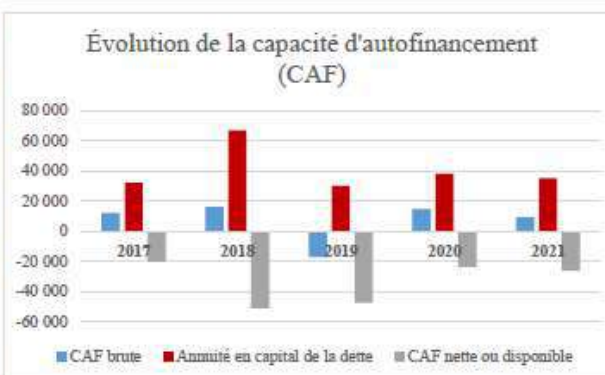
Bien que située en zone rurale et à l'écart des principaux axes de communication, la commune de Saint-Léger-des-Prés connaît une croissance démographique récente. Celle-ci ne compense cependant pas une richesse limitée, l'absence d'activité économique significative et les effets d'un vieillissement qui se poursuit. Sa situation apparaît structurellement contrainte et ne permet pas de dégager des moyens financiers suffisants pour soutenir un effort durable d'investissement. Des solutions de gestion mais aussi institutionnelles doivent être recherchées.

**Des efforts réels en gestion, mais une situation financière peu favorable, ne permettant pas de dégager un autofinancement suffisant**

Dans ce contexte, la commune dispose de recettes de fonctionnement limitées, qui contraignent ses marges de manœuvre financières. Alors que les ressources en provenance de l'Etat ou de l'intercommunalité stagnent ou se contractent et que l'autonomie fiscale se réduit, elle a déjà largement utilisé le levier fiscal et dégage d'ores et déjà des revenus locatifs intéressants.

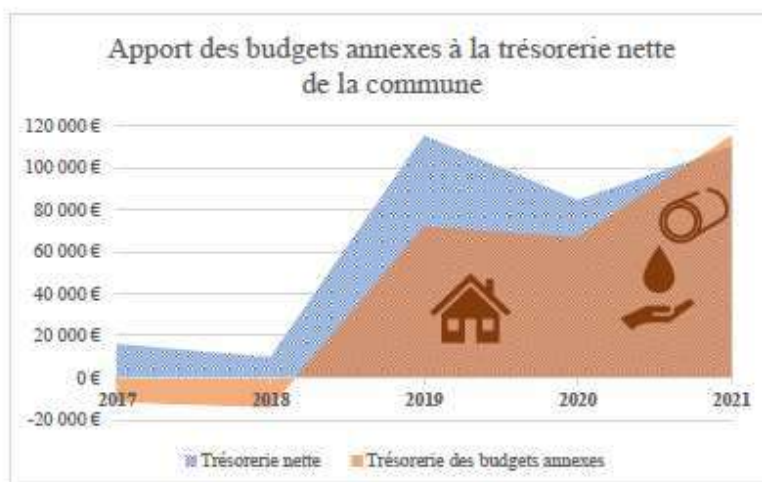
La commune a su contenir ses dépenses de fonctionnement et les adapter aux ressources disponibles, faisant preuve, sur les années contrôlées, d'une rigueur de gestion qui ne laisse désormais plus de possibilités significatives d'économies. Ainsi, si les résultats de gestion sont globalement positifs, ils demeurent à un niveau modeste et fragile.

En conséquence, le cycle de fonctionnement ne permet pas de couvrir les remboursements d'emprunts et de dégager de l'autofinancement pour investir. De plus, la commune supporte encore la charge d'emprunts contractés entre 1999 et 2014, hérités de décisions d'investissement anciennes et coûteuses. Elle a été obligée de cesser pratiquement d'investir depuis 2018, mais elle a ainsi pu fournir un réel effort de désendettement.





La situation bilancielle de la commune est désormais dépendante de la contribution des budgets annexes du lotissement, transitoirement, et de l'assainissement, plus durablement. La contribution de ce dernier cessera lors du transfert obligatoire de la compétence à l'intercommunalité en 2026. Ces budgets annexes ont comblé la trésorerie du budget principal, devenue négative en 2021, posant désormais la question de la solvabilité de la commune.



### Une situation structurellement contrainte, devant amener à envisager des solutions notamment institutionnelles

Ainsi, en l'état de sa situation démographique, économique, fiscale et financière et malgré ses efforts de gestion incontestables, la commune ne paraît pas en mesure, en rythme de croisière, de dégager des ressources suffisantes pour développer des projets, voire pour simplement faire face à ses différentes obligations réglementaires et à des besoins réels d'investissement. Même allégée du poids de ses emprunts en cours, elle restera contrainte par la faiblesse du financement dégagé par son cycle de fonctionnement, au prix d'efforts constants, et par des priorités d'investissement qui s'imposeront à elle, sans grande possibilité de choix.

La chambre préconise donc d'explorer les quelques pistes restantes d'économies en fonctionnement et de valorisation des actifs, mais aussi de réfléchir à la solution institutionnelle d'une fusion avec une commune voisine de taille significative, afin de parvenir à une surface financière, technique, humaine et administrative suffisante et de desserrer la contrainte structurelle pesant sur Saint-Léger-des-Prés.

## ANNEXE 4

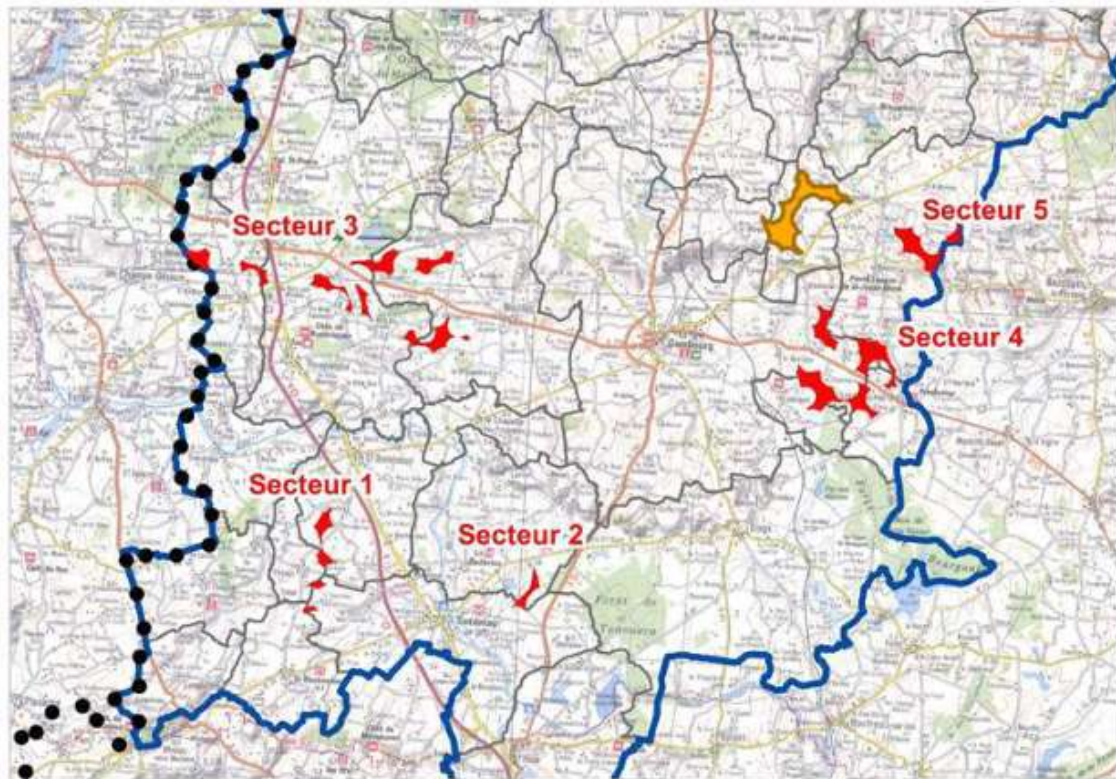
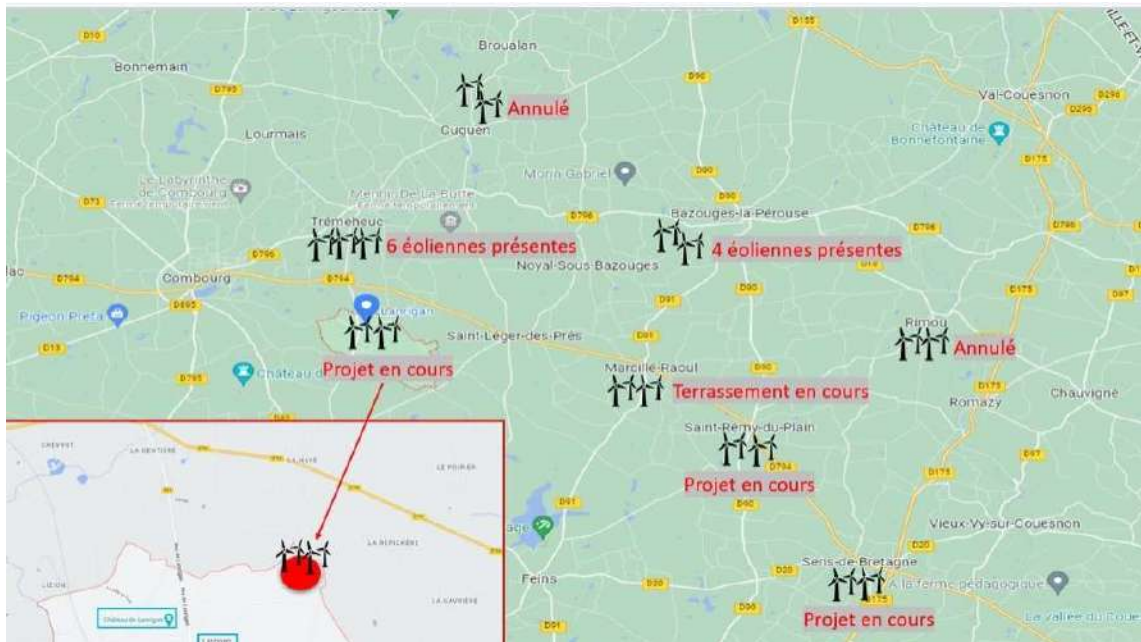


Figure 161 : Secteurs favorables au grand éolien tel que défini par le SRE (Trémeheuc en orange)

Secteurs	Nombre d'éoliennes	Opérateur	Production potentielle (moyenne de 3,3 GWh/éolienne/an)	Etat d'avancement
<b>1 Trimer Saint Domineuc</b>	8	-	26 GWh	Pas de projet
<b>2a Québriac</b>	4	IEL	13 GWh	Arrêté préfectoral du 29/10/16 – Recours en cours
<b>2b Dingé Tinténiac</b>	4	VSB	13 GWh	Arrêté préfectoral du 04/11/16 + février 2020 – En attente
<b>3 Meillac Plesder</b>	4	KDE	13 GWh	Enquête publique défavorable - En attente de l'arrêté préfectoral
<b>Broualan Cuguen</b>	1	WPD	3,3 GWh	Projet en cours
<b>Lanrigan</b>	3	-	9,9 GWh	Prospections
<b>Potentiel supplémentaire</b>	<b>24</b>	-	<b>78,2</b>	
<b>6 Trémeheuc</b>	6	VSB	20 GWh	En service depuis juin 2008
<b>Potentiel total</b>	<b>30</b>	-	<b>98,2</b>	

Tableau 25 : Potentiel de production d'électricité par l'éolien terrestre en Bretagne romantique en 2050

## **ANNEXE 8**

Collectif « VENT DEBOUT » contre les éoliennes de Lanrigan



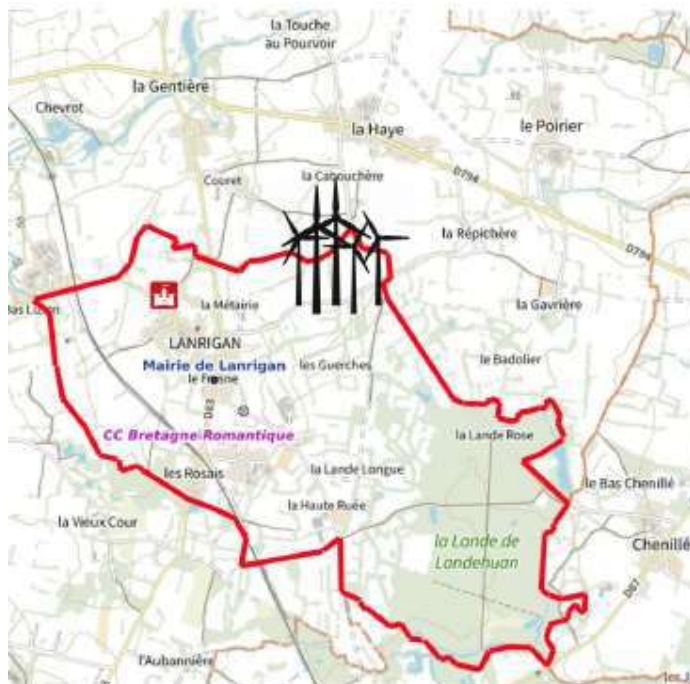
Monsieur DELABROISE, Maire de Lanrigan  
et les membres du Conseil Municipal

A Combourg, le 1<sup>er</sup> novembre 2022

Objet : Opposition de riverains Combourgeois au projet éolien de Lanrigan.

Monsieur le Maire,

Au nom du collectif de riverains « VENT DEBOUT » qui serait directement impacté si aboutissait le projet éolien qui est à votre initiative, à l'extrême limite nord de votre espace communal (La Lande rose) et à quelques centaines de mètres au sud du lieu-dit La Haye (commune de Combourg), nous vous informons de l'opposition qui s'organise et de la colère face aux méthodes que vous employez pour nous imposer un parc éolien qui impactera uniquement et seulement les habitants de la commune de Combourg sur les secteurs de La Haye, La Cabouchère, Couret, la Répichère, la Gavrière, le Poirier et la Gentière.



<b>Combourg :</b> > Superficie : 63.6 km <sup>2</sup> > Nb habitants : 6053 habitants (en 2022)
<b>Lanrigan :</b> > Superficie : 4 km <sup>2</sup> > Nb habitants : 161 habitants (en 2022)

Nous allons peut-être nous répéter monsieur le Maire suite à nos derniers échanges mais hormis les nuisances sanitaires, acoustiques, visuelles et environnementales que l'on reproche à l'éolien industriel, ce qui nous gêne le plus c'est la tension que va provoquer ce projet que vous portez au nom d'une petite partie de vos soutiens (nous avons pu constater que certains ne faisait pas partie de vos administrés mais étaient des militants d'autres communes que vous avez invité pour combler le vide) en nous opposant les uns aux autres d'une commune voisine qui elle n'a strictement rien demandé, sauf le droit de vivre tranquillement à la campagne sans troubles artificiels. Tensions entre des parents, des amis, des voisins alors que la situation est déjà très tendue dans notre société, et tout cela pour trois ou cinq éoliennes industrielles qui n'impacteront aucun des habitants de Lanrigan mais seulement ceux de la commune de Combourg.

Nous insistons sur le fait que plusieurs maires, comme vous, ont opté pour la facilité d'implanter leurs éoliennes industrielles quasi systématiquement à la limite de leur commune pour préserver leurs administrés des nuisances au détriment des habitants des communes voisines. C'est la preuve et l'aveu implicite que vous reconnaissez l'impact de ces machines. De votre habitation monsieur le Maire vous ne les subirez pas à titre personnel, vous n'assumez pas votre part du fardeau et préférez le donner à vos voisins pour qui vous n'avez aucun mandat électoral. Recentrez votre projet au milieu de votre commune s'il n'y a aucun risque comme vous l'affirmez.

Dans un contexte général extrêmement tendu dans notre pays, cette colère va s'intensifier du fait des dispositions prises récemment par l'idéologie dominante, pour faire taire toute forme d'opposition aux implantations d'éoliennes industrielles en faisant croire à l'existence d'une concertation avec les populations concernées. Nous savons aujourd'hui que c'est totalement faux (voir reportage sur TVR du 5 juillet 2021 sur les éoliennes voisines de Noyal-sous-Bazouges ou encore la récente prise de position de Madame GATEL Françoise, sénatrice d'Ille-et-Vilaine). A ce titre nous avons déjà pu discuter avec vous monsieur le Maire lors d'une pièce de théâtre pro-éolien « Les Survoltés » que vous avez organisé le vendredi 30 septembre 2022 mais vous avez ignoré presque systématiquement notre demande de concertation et avez traité avec mépris notre requête. Extrêmement inquiets de cette situation, nous voulons vous faire toucher du doigt non pas uniquement les graves problèmes généraux de détériorations que posent les éoliennes industrielles (à notre connaissances plusieurs dépôts de plaintes sont en cours et des associations anti-éoliennes se sont créés sur le territoire entre Combourg et Sens de Bretagne) mais la façon scandaleuse dont se déroule concrètement ce projet et votre action à travers la société LANRIGAN DANS L'VENT (localisée à Thorigné-Fouillard) que vous présidez et dirigez main dans la main avec la société Energ'IV, pour des motivations au profit d'ambitions uniquement politique et de ses méthodes qui posent de graves questions : certes, nous habitons le Grand Ouest, mais est-ce une raison pour le transformer en Far-West ?

« Nous alertons sur l'effet d'encercllement de nos habitations » (*annexe 1*)

En effet monsieur le Maire, nous avons déjà deux parcs éoliens à proximité de La Haye, celui de Noyal-sous-Bazouges et celui de Trémeheuc et un troisième à Lanrigan nous enfermerait dans une nasse de nuisances qui encore une fois n'aura aucun impact sur les habitants de votre commune porteur du projet puisque les vents portants vont uniquement en direction de notre commune et de nos habitations (un 4<sup>ème</sup> parc éolien en cours de réalisation à Marcellé-Raoul). Vous l'aurez compris monsieur le Maire, nous ne voulons pas porter le combat sur un terrain idéologique mais factuel et concret. Nous ne sommes pas contre l'énergie éolienne mais nous allons être encerclés et vous serez celui qui nous donnera le coup de grâce. L'injustice est de plus en plus difficile à accepter aujourd'hui.

Vous nous avez parlé d'une « enquête publique » monsieur le Maire. Même si nous le savons, puisque vous nous l'avez fait comprendre, vous avez l'intention d'aller beaucoup plus vite et beaucoup plus loin

en Bretagne Romantique, cette phase déterminante offre largement assez de temps pour déclencher de jolis conflits, voir des familles se déchirer entre elles, des amitiés sombrer, des voisinages se tendre, des collaborations devenir impossibles et des rivalités exacerbées intercommunales. Ce que nous ne voulons pas de notre côté.

Devons-nous faire une liste des impacts directs des éoliennes industrielles sur le monde vivant en ruralité ?

Avez-vous choisi de vivre à la campagne pour avoir à 500 mètres de la chambre de vos enfants des pales de 50 mètres de large avec des structures métalliques de 200 mètres de hauteur implantées pour 30 ans minimum à chaque heure de la journée et de la nuit (lumières clignotantes permanentes) ? (*annexe 2*).

Même avec un contrat, si le promoteur éolien n'existe plus dans 25 ans, qui démantèlera ces tours d'acier et ces socles de plusieurs centaines de tonnes de béton enfoui ? Ne soyons pas dupe, elles ne seront jamais démantelées à l'image des friches industrielles. Sur les terres qui ont inspiré par sa beauté le génie littéraire de CHATEAUBRIAND, les éoliennes industrielles ne seront jamais inscrites au patrimoine mondial de l'UNESCO contrairement aux moulins de DON QUICHOTTE. C'est purement une œuvre égocentrique qui ne prend pas en compte l'impact sur l'humain et le vivre ensemble.

L'éolien c'est aussi : des biens fonciers dévalorisés (minimum 25%), un territoire qui se vide de ses habitants, aucun emploi local créé, des procès envers les élus locaux ou l'état, une facture d'électricité qui explose (taxes + 650%), un coût de démantèlement astronomique si il a lieu (au moins 200.000 euros/éolienne, supérieur aux loyers), des entreprises qui cherchent avant tout à faire de l'argent au détriment de l'environnement, des placements financiers très risqués, des effets nuisibles sur la santé des personnes au quotidien, des effets nuisibles sur le bétail et la faune, des paysages dévastés, des terrains qui resteront inutilisables (il faut soixante camions toupie de béton pour un socle d'éolienne industrielle), une production d'électricité irrégulièrement faible (voir nulle car on ne peut ni contrôler ni stocker la production d'électricité), un risque de rupture de l'alimentation électrique à l'échelle européenne ce qui impose d'avoir recours à des centrales thermiques pour compenser ce qui génère des gaz à effet de serre ou d'implanter un nombre extraordinairement élevé d'éoliennes industrielles sur l'ensemble du territoire (course au gigantisme), des investissements d'équipements eux aussi sacrifiés et des fonds publics qui pourraient mieux aider les particuliers (géothermie, solaire...), des nuisances sur les émissions radio et télé, etc. Pour crédibiliser nos propos, vous aurez pu constater que le modèle vert allemand qui a deux fois plus d'éoliennes industrielles que nous et que veulent nous imposer des « élus visionnaires français » comme vous monsieur le Maire n'est pas efficace puisque les écologistes allemands ont dû compenser la faible production électrique de leurs immenses parcs éoliens par l'exploitation maximale de centrales à charbon polluantes (électricité que la France achète généreusement par ailleurs). Alors pourquoi copier ce modèle qui ne fonctionne pas si proche de nos foyers ?

Pour conclure monsieur le Maire, nous rajouterons que nous nous sommes tous endettés pour pouvoir vivre sereinement sur la commune que nous avons choisie, celle de Combourg et que nous travaillons pour payer des impôts et avoir le droit de rester et de préserver notre patrimoine commun. Nous ne réclamons aucun privilège concédé, nous ne sommes pas des « anti-tout », nous voulons simplement que nos enfants puissent grandir dans un environnement sein que nous souhaitons conserver. C'est notre bonheur qui est en jeu et il a de la valeur à nos yeux. La caractéristique d'un paysage de campagne est le calme et la sérénité. Enfourir sur des terres agricoles 1500 tonnes de béton et y ériger une structure métallique de 200 mètres de haut qui bouge et clignote tout le temps est une souffrance imposée injustement à la population rurale. Contrairement aux affirmations de nos détracteurs, nous ne

sommes pas des militants menant un combat d'arrière-garde, mais préconisons le développement d'énergie renouvelables économiquement viables, non destructrices des paysages de notre Bretagne Romantique et du cadre de vie des populations (annexe 3) ; toutes ces conditions n'étant pas remplies par votre projet éolien. A titre d'exemple, la commune de Saint-Aubin-d'Aubigné au nord de Rennes a un projet alternatif et durable de panneaux photovoltaïques qui n'impactera personne et fait consensus. Heureux temps où les écologistes se battaient contre les pylônes haute tension d'EDF - 55 mètres de haut accusés de défigurer la France - 55 mètres de haut : la hauteur d'une seule pale d'éolienne industrielle.

Nous sommes la France laborieuse qui se lève tôt pour aller travailler. Force vive du pays qu'on ne ménage pas, nous voulons en contre partie que l'on nous laisse tranquille. L'instinct de survie des classes populaires est la seule réponse à la promesse du chaos que certains veulent leur imposer. Dans nos territoires, le bon sens paysan et la cordialité doit prévaloir. Si vous estimez que vos éoliennes industrielles auront un bénéfice vous devez également en accepter les inconvénients, mais ce n'est pas à nous de les subir.

Nous tenant à votre disposition pour toute information complémentaire, nous vous prions d'agréer, monsieur le Maire, l'expression de nos salutations respectueuses.

Le collectif « VENT DEBOUT » contre les éoliennes de Lanrigan

 <https://www.facebook.com/VENT-DEBOUT-contre-les-éoliennes-de-Lanrigan-104265332494293>

PJ : Annexe 1, 2 et 3

Annexe 1 (vue d'ensemble des parcs éoliens)



**Annexe 2** (mise en perspective de l'impact visuel d'une éolienne industrielle)  
Eolienne de la commune voisine de Noyal-sous-Bazouges ; Voiture type Renault Modus



**Annexe 3 (Une solution : panneau photovoltaïque à Saint-Rémy-du-Plain)**



**Collectif "Vent debout contre les éoliennes de Lanrigan"**



**Vent Debout** <ventdebout.35270@gmail.com>

dim. 15 janv. 14:26



À MairiedeLanrigan, Antoine ▾

Bonjour,

Nous avons eu connaissance qu'une visite d'un parc éolien était organisée le samedi 28 janvier 2023 par la société EnergïV avec les membres du "Projet citoyen".

Nous vous informons de notre souhait de participer à cette visite et vous remercions, par conséquent, de bien vouloir nous communiquer l'heure et le lieu de rendez-vous.

Les membres du collectif "Vent Debout"



"Facebook"

## ANNEXE 9

### Parution du 1<sup>er</sup> février 2023 sur le site "Projet éolien citoyen de Lanrigan"

#### Visite d'un parc éolien

Laisser un commentaire / Uncategorized / Par admin

Ce samedi 28 janvier, la visite d'un parc éolien citoyen a regroupé 13 personnes. Parmi eux, 2 élus de Lanrigan, 6 membres du jury citoyen habitants de Combourg et Lanrigan à proximité de la zone d'étude et 4 personnes représentant la coopérative des Surveillés.

Le groupe a pu se rendre au pied des éoliennes et rentrer à l'intérieur d'une machine (cf. photo ci-dessous). Pour évaluer l'impact du bruit induit des éoliennes, nous nous sommes déplacés à 500 mètres de celles-ci et nous avons pu constater que pour entendre le passage des pâles, il était nécessaire de garder le silence et de se concentrer. Ainsi, le groupe a pu conclure que la voie rapide située à côté du parc était une source de gêne encore plus importante.



\*\*\*\*\*

#### Collectif « VENT DEBOUT » contre les éoliennes de Lanrigan - Le 14 février 2023

En droit de réponse, il est nécessaire de préciser et de rappeler à la société Energ'iv, que ce sont principalement les infrasons (non audibles) des éoliennes qui causent des problèmes de santé sur les habitants et les animaux, encore plus que les sons audibles qui constituent déjà des nuisances non négligeables (les nuisances des infrasons d'éoliennes ont été reconnues par des cours de justice en France comme à l'étranger).

Les « hommes d'affaire du vent » qui communiquent pour se donner une bonne image et dont aucun ne vit à proximité d'un aérogénérateur mettent en avant régulièrement dans leurs publications leur respect de la législation sur le bruit « audible », rappelant que le bruit des pâles et des éoliennes (nacelles pivotantes) est inférieur au seuil généralement admis, et occultant totalement le problème des infrasons qui sont plus dangereux. On le sait, nos animaux de compagnies pour donner un exemple sont très réceptifs aux infrasons.

D'autre part, monsieur SIRET, conseiller municipal de LANRIGAN nous a reproché dans son mail du 21 décembre 2022, de nous opposer au projet éolien de monsieur Sébastien DELABROISE maire de LANRIGAN à « visages cachés ». Nous tenons à lui répondre que nous avons sollicité monsieur THERAIN d'Energ'iv par un mail en date du 15 janvier 2023. Monsieur THERAIN est l'organisateur de la présentation d'une éolienne qui s'est déroulée le 28 janvier 2023, visite que nous avons appris par hasard. A travers ce courrier nous avons émis le souhait d'y être présents et non uniquement représentés par un « jury citoyen » dont nous ne connaissons ni l'existence ni la façon dont ils ont

été démarchés. Puisqu'Energ'iv comme la mairie de Lanrigan nous répètent que tout se fait dans la transparence, il n'y avait donc aucune raison de nous cacher quoi que ce soit. Mais il se trouve que nous avons essuyé un refus, ce qui révèle le caractère confidentiel et la rétention d'informations que nous dénonçons depuis que nous avons eu vent, là aussi par hasard, de ce projet (fin septembre 2022).

En effet, nous aurions aimé avoir les mêmes éléments de langage que ceux distillés au jury censé nous représenter et dont nous ne savons d'ailleurs pas qui ils sont. Il est à souligner que pour combler les absences de certain membres de ce jury, Energ'iv (qui est quand même en charge de la médiation avec la population) a préféré convier des militants d'une association lobbyiste non résidents des communes concernées et qui se nomment eux-mêmes « les Survoltés » (tout un programme qui suggère une certaine détermination) au détriment d'habitants locaux qui demandent à être informés et à être associés à l'étude du projet dont les maisons sont à 500 mètres de la zone d'implantation du parc éolien choisi par monsieur Sébastien DELABROISE. Nous sommes les principaux concernés mais semble t'il, pas invité au bal.

C'est tout simplement une discrimination, le sentiment d'une dépossession démocratique. Et pourtant la démocratie environnementale a été fixée dans le cadre de la convention Aarhus au Danemark et ratifiée par 39 pays dont la France le 25 juin 1998. Cette convention est fondamentale dans le domaine de l'écologie dans la mesure où elle met en place les conditions d'une véritable démocratie participative lorsqu'une décision a une incidence sur le cadre de vie des citoyens. Les partenaires associés du projet éolien de Lanrigan nous ont tout simplement interdit la visite pédagogique du 28 janvier alors que nous sommes les résidents les plus près géographiquement de la zone d'implantation. Nous devons, et c'est une tendance qui s'accroît dans la société française, courber l'échine en silence et nous résigner face à la volonté qui vient d'en haut pour des questions d'intérêts financiers privés (mais subventionnés par nos impôts) et d'idéologie non pas écologique ou de précarité énergétique mais de politique d'alignement européenne qui est finalement l'intérêt de peu de monde et sûrement pas des habitants !

Pour conclure, placer sans aucun discours contradictoire des personnes à 500 mètres d'une éolienne qui potentiellement peut être bridée pour l'occasion, n'est ni juridiquement ni scientifiquement recevable et nous le contestons en ce sens.

Ce n'est pas une information mais de la propagande commerciale.

Nous invitons donc les membres du jury à se déplacer seul au parc éolien voisin de NOYAL-SOUS-BAZOUGES lorsqu'il y a du vent (car cet hiver il n'y en a pas tous les jours au grand dam des exploitants éoliens) pour se faire leur propre opinion. Il est également possible d'aller recueillir les témoignages des habitants les plus proches pour avoir un retour d'expérience factuel et qui s'appuie sur des études faites par des organismes indépendants et non pas des entités de communications et de marketing pour se forger une conviction intime et personnelle sur les nuisances des générateurs éolien. Ils vous listeront également les travaux et les aménagements qu'ils ont du prendre à leurs coûts et que nous aurons à assumer demain sur des habitations récentes pour ne plus entendre le bruit des éoliennes et des répercussions des infrasons (factures à l'appui). Habitations qui ont été estimées avec une perte de valeur de 30%. A savoir que sur le site de Noyal-sous-Bazouges, d'autres éoliennes industrielles telles que nous en aurons doivent voir le jour. Et oui, certain avait sans doute imaginé que les promoteurs et exploitants se contenteraient de 4 éoliennes, mais quand on lance le processus... on sait quand ça commence mais jamais quand ça se termine.

Solidarité avec nos voisins de Noyal-sous-Bazouges et de ses environs.

## ANNEXE 10

### Document non anonymisé disponible auprès de l'association

← [redacted] mar. 20 déc. 2022 13:40 ☆ ↶ ⋮  
À moi ▾

Bonjour,

Je viens de lire le prospectus que vous avez mis dans les boîtes aux lettres et je suis plutôt remontée contre cet abus de pouvoir perpétré (une fois de plus) par les "autorités" !  
Grâce à votre information, je découvre ce projet d'éoliennes sur Lanrigan, ce dont personne ne m'avait soufflé mot lorsque j'ai acheté une maison sur le [redacted] début novembre. Mon choix avait porté sur le calme et l'absence de nuisances alentour !  
Je souhaite signer votre pétition mais je n'ai pas de compte facebook. Pouvez-vous me l'envoyer par email ?

Je vous remercie pour votre action.  
Bien cordialement

[redacted]

[redacted] mar. 20 déc. 2022 19:47 ☆ ↶ ⋮

Bonjour,

Nous habitons au [redacted]. Quand on nous a dit qu'il y aurait des éoliennes à Lanrigan, nous n'étions pas contre, plutôt sans avis, mais nous ne les imaginions pas du tout si près. Nous ne voyions pas ça dans le champ limitrophe à la Cabouchère. Or, 99% du temps, l'un d'elles est placée au niveau du poteau de mesure. Nous soutenons entièrement votre démarche. Qui êtes-vous ? Nous avons signé la pétition et nous suivons la page FB.

Cordialement.

[redacted]

Nous adhérons à votre pétition contre la mise en place d'éoliennes à LANRIGAN. Boîte de réception X 📧

[redacted] lun. 26 déc. 2022 19:02 ☆ ↶ ⋮

15 jan 2023 à 23:27

Bonsoir. Merci pour ce compte rendu. Habitants de Lanrigan nous sommes à environ 1000m du projet. Nous voyons le mat depuis notre jardin. Nous n'avons pas été informés du projet. (A part dans la newsletter de la commune mais nous ignorions l'emplacement du projet). Personne n'a frappé à notre porte du moins en notre présence. Nous sommes très inquiets d'un point de vue sanitaire et environnemental. Que peut-on faire pour vous soutenir? Merci

[redacted]



Objet : Projet eolienne

Bonjour Monsieur [REDACTED],

Nous venons d'avoir connaissance de votre lettre d'opposition au projet éolien du maire de Lanrigan par l'intermédiaire d'un ami qui vient d'emménager à La Haye. Il se trouve que nous avons acheté une maison en décembre 2021 [REDACTED] aux pieds donc des futures éoliennes sans information de la part des vendeurs, ni notaire ni agence.

Nous souhaitons nous associer le cas échéant à toute démarche d'opposition du projet, vous pouvez me contacter par mail ou au [REDACTED]

Par ailleurs auriez vous les comptes rendus de la ou des réunions publiques ayant été organisées par la mairie de Lanrigan? Je suis en contact avec mon conseiller juridique...

Merci



## ANNEXE 11



### ATTESTATION

Je soussigné, Ludovic DURIS, Responsable du Relais des Gîtes de France de l'Indre en Berry, certifie que dans le cadre de l'agrément «Gîtes de France®», les critères relatifs à l'environnement et à la présence de nuisances auditives, olfactives et visuelles sont pris en compte.

Gîtes de France® ne labelise donc pas de structures situées dans les zones d'implantation de parcs éoliens, ou à proximité de celles-ci, ou de toute autre source de nuisance.

De plus, les touristes viennent dans le Parc Naturel Régional de la Brenne pour son paysage préservé, la diversité de sa faune et de sa flore.

Il n'est donc pas concevable que ceux-ci se retrouvent face un champ d'éoliennes dans cet environnement naturel remarquable.

Fait à Châteauroux, le 14 janvier 2016

Ludovic DURIS  
Responsable

A handwritten signature in black ink, appearing to read "L. Duris", is written over the printed name and title.



## ANNEXE 12

### Vrai ou faux ? – Impact immobilier

Laisser un commentaire / Uncategorized / Par admin

### “Ma maison va perdre 20% de sa valeur avec l’implantation d’un parc éolien à proximité”

#### Faux

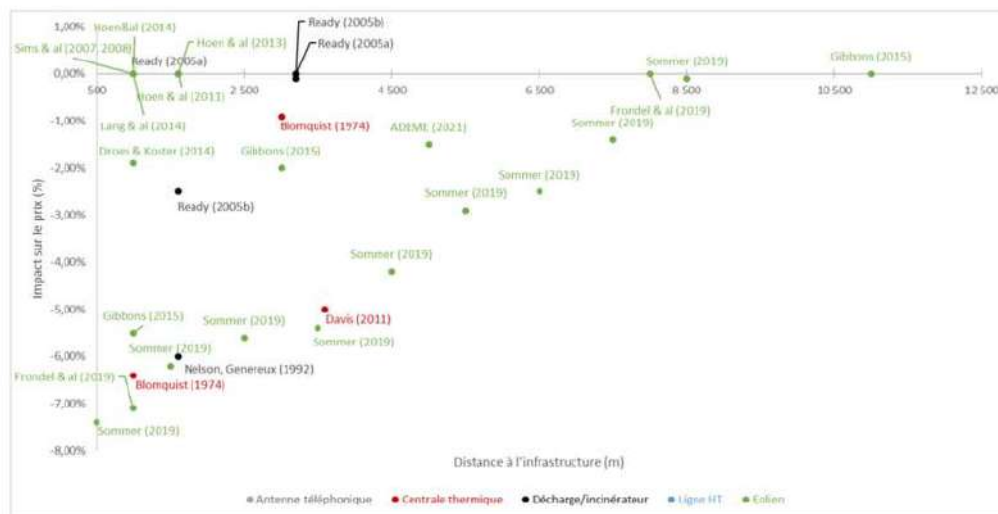
La valeur d’un bien immobilier dépend de nombreux critères, qu’ils soient **objectifs** (surface, nombres de pièces, localisation, ...) que **subjectifs** (paysage, impression personnelle, ...). Ainsi, la présence d’un parc éolien aux alentours d’un bien n’a aucun impact sur les critères objectifs de celui-ci, mais bien sur les critères subjectifs propres à chacun.

Une étude menée par l’ADEME et publiée en mai 2022 a permis de venir aux conclusions suivantes :

- L’impact de l’éolien sur l’immobilier est nul pour 90%, et très faible pour 10% des maisons vendues sur la période 2015-2020.
- L’impact mesuré est comparable à celui d’autres infrastructures industrielles (pylônes électriques, centrale thermique, antenne téléphonique)
- Cet impact n’est pas absolu, il est de nature à évoluer dans le temps en fonctions des besoins ressentis par les citoyens vis-à-vis de leur environnement, de leur perception du paysage et de la transition énergétique

D’autres études ont également conclues que l’éolien avait un impact sur l’immobilier de l’ordre de **quelques pourcents**, qu’il **décroit avec la distance** pour devenir nul au-delà d’une dizaine de kilomètre :

D’autres études ont également conclues que l’éolien avait un impact sur l’immobilier de l’ordre de **quelques pourcents**, qu’il **décroit avec la distance** pour devenir nul au-delà d’une dizaine de kilomètre :



Recensement des études internationales analysant l’impact de l’éolien et d’autres infrastructures industrielles sur le prix de l’immobilier – Source ADEME

“Les habitations dans un rayon de 500 mètres autour d’une éolienne perdent 3,5% de leur valeur. Jusqu’à 2 kilomètres, c’est - 2,66% et jusqu’à 3 kilomètres, -1,1%. Au-delà de trois kilomètres, l’effet est négligeable.” Sven Damen, économiste spécialisé dans l’immobilier.

A l’inverse, dans certains cas l’éolien permet sur le long terme d’augmenter la valeur des biens :

## ANNEXE 13



Information presse  
23 mai 2006

### *Encore une innovation MMA*

### **Avec la Garantie Revente événements extérieurs, MMA couvre la décote d'une maison : au cas où....**

Avec l'innovation **Garantie Revente MMA** événements extérieurs, MMA permet désormais aux propriétaires d'être indemnisés si une modification majeure de l'environnement les contraint à vendre leur bien, qu'il s'agisse d'une habitation principale ou d'une résidence secondaire.

La nouvelle **Garantie Revente MMA** s'applique en cas de modification de l'environnement proche du logement assuré, entraînant soit une expropriation, une proposition de rachat par une collectivité publique ou l'Etat, soit une nouvelle nuisance avérée (olfactive, visuelle ou sonore) contraignant le propriétaire, en l'absence de solution amiable, à revendre son bien.

MMA indemnise ainsi les propriétaires de la perte financière en cas de revente jusqu'à 50 000 euros selon l'option souscrite <sup>(1)</sup>.

La garantie « événements extérieurs » couvre la perte financière, notamment en cas de nuisances liées à :

- La construction d'infrastructures de transports : route, autoroute, voie rapide, voie ferrée, tramway, ... (hors aéroports).
- L'installation ou construction d'ouvrage à usage industriel : usine, champ d'éoliennes, ligne à haute tension, décharge publique, centre de retraitement des eaux usées ou de déchets.
- L'installation ou construction d'ouvrage à usage commercial : bar de nuit, discothèque, restaurant, présence d'un commerce de nuit ou à ouverture matinale (avant 7 heures du matin).
- L'installation ou construction d'ouvrage à usage agricole : exploitation d'élevage de masse (porcherie ou volaille en batterie), refuge d'animaux.
- La construction d'un équipement collectif de loisirs ou de sports : stade, salle de concert, gymnase, camping, ball-trap/stand de tir, moto cross, karting.
- La construction d'un équipement collectif d'utilité publique : caserne de pompiers, hôpital, clinique.
- La construction ou exhaussement d'un immeuble collectif d'habitation.

## ANNEXE 14

[REDACTED]

mar. 20 déc. 2022 13:40



Bonjour,

Je viens de lire le prospectus que vous avez mis dans les boîtes aux lettres et je suis plutôt remontée contre cet abus de pouvoir perpétré (une fois de plus) par les "autorités" !

Grâce à votre information, je découvre ce projet d'éoliennes sur Lanrigan, ce dont personne ne m'avait soufflé mot lorsque j'ai acheté une maison sur [REDACTED] début novembre. Mon choix avait porté sur le calme et l'absence de nuisances alentour !

Je souhaite signer votre pétition mais je n'ai pas de compte facebook. Pouvez-vous me l'envoyer par email ?

Je vous remercie pour votre action.

Bien cordialement

[REDACTED]

[REDACTED]

Objet : Projet éolienne

Bonjour Monsieur [REDACTED],

Nous venons d'avoir connaissance de votre lettre d'opposition au projet éolien du maire de Lanrigan par l'intermédiaire d'un ami qui vient d'emménager à La Haye. Il se trouve que nous avons acheté une maison en décembre 2021 [REDACTED] ieds donc des futures éoliennes sans information de la part des vendeurs, ni notaire ni agence.

Nous souhaitons nous associer le cas échéant à toute démarche d'opposition du projet, vous pouvez me contacter [REDACTED]

Par ailleurs auriez vous les comptes rendus de la ou des réunions publiques ayant été organisées par la mairie de Lanrigan? Je suis en contact avec mon conseiller juridique...

Merci

[REDACTED]

## ANNEXE 15

### Le projet éolien citoyen de Lanrigan à la rencontre des riverains

Nous avons réalisé un porte-à-porte au mois de septembre afin d'informer le plus grand nombre sur le projet éolien.

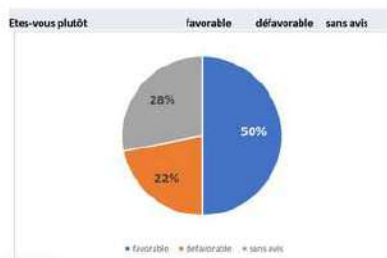
Nous souhaitons, en rencontrant directement les riverains dans un rayon de 2km autour de la zone d'étude, répondre à certaines interrogations, recueillir les remarques et sonder l'opinion.



114 ménages ont accepté de participer à l'opération et rempli un questionnaire. Ce dernier était composé d'une description rapide du projet et de cinq questions :

- Avez-vous entendu parler de ce projet ?
- Y êtes-vous : plutôt favorable / plutôt défavorable / sans avis ?
- Donnez deux raisons expliquant votre choix
- Acceptez-vous de recevoir des informations concernant les questions ou craintes que vous avez et être informé de l'évolution du projet ?
- Souhaitez-vous participer au jury citoyen ?

54% des personnes interrogées avaient eu connaissance du projet. Cette proportion témoigne du fait que les événements que nous avons organisé depuis l'émergence du projet ont permis de le faire connaître. Il reste cependant beaucoup de travail pour que chacune et chacun aient accès à l'information et puissent s'impliquer.



22% des interrogés se déclarent défavorable à l'implantation d'éoliennes sur le territoire. Les personnes défavorables le sont majoritairement car elles s'inquiètent des nuisances aux riverains, notamment sonore et paysagère, que peuvent générer les parcs éoliens.

50% des riverains ayant contribué à l'enquête sont favorables au projet éolien. Ils le justifient majoritairement par l'apport du projet aux transitions environnementale et énergétique.

Enfin, un peu plus d'un quart des habitants enquêtés (28) n'ont pas donné d'avis sur le projet souvent par manque d'information ou parce qu'ils ne se sentent pas concernés.

Cette enquête a permis d'interroger des personnes qui ne se seraient pas manifestées d'elles-mêmes. En touchant 114 ménages, elle témoigne du fait que bien que ce projet éolien génère des inquiétudes, la nécessité de produire une énergie verte et locale emporte l'adhésion du territoire.

Le résultat de cette enquête nous renforce dans notre volonté d'informer sur le projet afin de lever les inquiétudes et d'impliquer les habitants pour que ce projet soit un projet de territoire.

## ANNEXE 16

### NON aux éoliennes de LANRIGAN (35270)



 [VENT DEBOUT](#) a lancé cette pétition

Collectif "[VENT DEBOUT contre les éoliennes de LANRIGAN \(35270\)](#)"

Contre le projet d'éoliennes industrielles porté par Mr DELABROISE maire de LANRIGAN (35270) sur des **terres agricoles reconnues fertiles** et aux abords d'une **forêt abritant des colonies de chauves-souris**.

Ce projet industriel est réalisé **sans concertation préalable avec l'ensemble de la population concernée** et menacera un espace bocager sensible accompagné de sa faune qui y vit, des zones humides et détériorera la beauté du paysage rural de la Bretagne Romantique qui à inspiré l'écrivain François-René de CHATEAUBRIAND.

Une partie des éoliennes sera située à la limite d'une **zone de captage d'eau potable, d'un couloir de passage faunique, à proximité d'habitations des communes limitrophes** qui n'ont jamais été prises en compte dans les études d'impacts et de nuisances (COMBOURG 35270 et SAINT-LÉGER-DES-PRÉS 35270). **Un château classé du 16ème siècle** est également présent à quelques centaines de mètres de la zone d'implantation des futures machines.

Il faut savoir que ce n'est pas le seul parc éolien dans le secteur :




A travers cette liste non-exhaustive, nous **dénonçons** non seulement **l'impact destructeur environnemental** mais également **l'incohérence des politiques publiques** dans leurs choix contradictoires pour l'attribution des subventions.

**Aidez-nous à préserver nos territoires en signant cette pétition !**

 [Signaler une violation des politiques](#)


254 ont signé. Prochain objectif : 500 !

  
Quand elle atteindra 500 signatures, cette pétition aura plus de chance d'être **inscrite comme pétition recommandée** !

 Pascal ROBIN a signé la pétition

 Marie-Christine BORDAIS a signé la pétition

 NON aux éoliennes de LANRIGAN (35270)

 [Partager sur Facebook](#)

 [Envoyer un e-mail aux ami.e.s](#)


 [Envoyer un message par WhatsApp](#)

 [Partager sur Twitter](#)


 [Copier le lien](#)

# ANNEXE 17

Impression et distribution de flyers et de carte, par les membres du Collectif, dans toute la commune de Lanrigan et des alentours.



## Dites NON aux éoliennes de Lanrigan !



**Le collectif de riverains VENT DEBOUT s'oppose au projet d'éoliennes industrielles porté par M. DELABROISE maire de Lanrigan sur des terres agricoles reconnues fertiles ...**

L'emplacement stratégique de ce parc éolien a été choisi pour épargner des nuisances à une partie des administrés de LANRIGAN au détriment des habitants de la commune voisine de COMBOURG (35270). Malgré tout, l'opposition des habitants de Lanrigan commence à se faire entendre car nombre d'entre eux n'ont pas été consultés par la mairie de Lanrigan.

Avec deux autres parcs éoliens, ce troisième site d'exploitation enterrerait dans une masse des centaines de familles combourgeoises et ouvrirait des perspectives à d'autres installations (déjà 3 autres projets en cours, à savoir Marcillé-Raoul, Saint-Rémy du Plain, Sens de Bretagne)

Contrairement aux apparences, nous ne sommes pas des militants politiques menant un combat d'arrière-garde, mais de simples riverains et contribuables qui préconisons le développement d'énergies renouvelables économiquement viables, non destructrices de nos paysages et de nos espaces de vie communs.

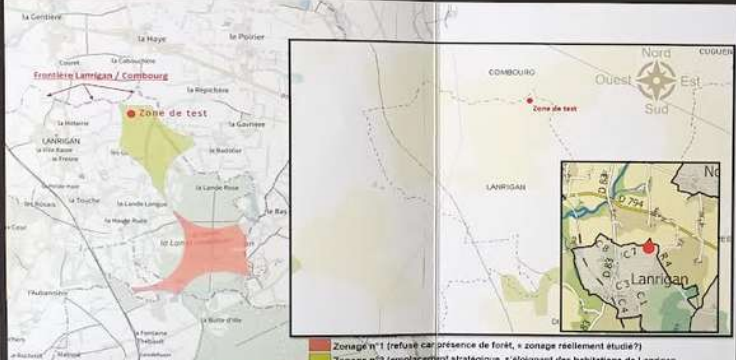
L'avenir d'une centaine de familles est compromis. Sans le savoir, le vôtre l'est peut-être... C'est pourquoi nous vous demandons de bien vouloir prendre quelques minutes de votre précieux temps pour lire ce flyer.

Pour soutenir notre cause, apporter votre soutien et faire entendre votre voix, signez notre **PÉTITION** en ligne, disponible sur Facebook

→ Pour les personnes qui n'ont pas Facebook ou même Internet, une pétition écrite sera également menée

**Facebook: VENT DEBOUT contre les éoliennes de Lanrigan**  
**Mail: ventdebout.35270@gmail.com**

### -Un emplacement stratégique...




**À savoir:** Les éoliennes seront situées à 500-600 m de nos maisons, de nos terrasses, de nos fenêtres. Au fur et à mesure des années, les éoliennes ont vu leurs hauteurs triplées, pourtant le périmètre d'éloignement des 500 m n'a jamais augmenté!

**L'emplacement stratégique** du parc éolien du maire de Lanrigan associé aux vents porteurs défavorables (vent majoritairement Sud/Sud-ouest), feront que les secteurs de La Haye, La Cabouchère, Courret, La Replichère, le Poirier, la Gentillère et d'autres seront impactés par les nuisances sonores... Des centaines de familles les subiront... À noter que certains riverains de Lanrigan seront également impactés, au second degré!

Ce mât est situé à peu près à 580 mètres de nos maisons, fenêtres et jardins (flur zone d'implantation des éoliennes). Nous avons déjà l'impression qu'il est dans notre jardin. Alors imaginez plusieurs éoliennes de 240 mètres !!! Soit plus haut que la tour Montparnasse de Paris...

**Facebook: VENT DEBOUT contre les éoliennes de Lanrigan**  
**Mail: ventdebout.35270@gmail.com**

### -Un effet d'encercllement, une prolifération fulgurante des parcs éoliens sur notre territoire...



**Mât d'études de 120 m de hauteur présent pour 1 an minimum**

Visible route Combourg  
 Saint-Légar-des-Près  
**Ce mât n'est pas une antenne téléphonique !!!**

#### -Des nuisances et encore des nuisances

**Nuisances sonores:**

- Sifflements persistants et répétitifs.
- Infrasons.
- Acouphènes. Adieu le silence, bonjour les maux de tête!

**Nuisances visuelles:**

- Encerclement des habitations, effets stroboscopiques et flashs. Pour le jour des ombres portées par le passage des pales en lumière rasante. Vue du paysage rural dénaturée, déstructurée.

**Nuisances sur la santé:**

- L'Académie nationale de médecine a recommandé en 2006 une distance de protection de 1 500 mètres.
- Le « syndrome éolien »: il s'agit de troubles du sommeil, de maux de tête, de tachycardie, de pressions dans la tête, les oreilles ou la poitrine, etc...

**Nuisances environnementales:**

- Destruction irréversible de terres agricoles.
- Perturbation de la faune, notamment les oiseaux et les chauves-souris
- Utilisation de matériaux non recyclables.

**Information non négociable pour les habitants de Bretagne!**

À l'issue du bail de 30 ans, même avant, l'éolienne n'est plus rentable, donc le promoteur met en général sa filiale qui gère la centrale éolienne en faillite et il disparaît. Le propriétaire de l'éolienne (= le promoteur) ayant disparu, la responsabilité du démantèlement revient donc à la charge du propriétaire du terrain.

**«Selon la mairie de Lanrigan, il s'agit d'un "projet largement concerté"... FAUX !!! Un nouveau mensonge... Un de plus...»**




«Parce qu'il est écrit: "Projet largement concerté". C'est un mensonge! Nous sommes plusieurs dizaines de familles à habiter au pied des futures éoliennes, à plus ou moins 500 mètres. Nous n'avons JAMAIS été concertés de près ou de loin...!!!»

La pièce de théâtre était clairement dirigée, tous les impacts négatifs des éoliennes ont été consciencieusement évités. La capacité du public présent n'habitait ni Lanrigan ni Combourg mais des communes, lointaines, non concernées par le projet... Mais ces personnes ne sont tout de même parvenues à donner leurs avis, en contournant les personnes opposées... En d'autres termes, c'était "voies sans nez corrigé pas". Cette pièce de théâtre était un **MENSONGE PUBLIQUITAIRE** pour faire bas gerer!

«Les ateliers citoyens n'avaient rien d'autres que de l'anti-projet»  
Même des habitants de Lanrigan se sont pas au concert du projet... Comme nous, de nombreux riverains de Lanrigan sont opposés au projet. Comment peut-on appeler ça de la concertation...?»

«Parce qu'il est écrit au bord d'un chemin piétonnier très peu fréquenté...»  
«Il y a une clairement une stratégie de discrétion de la part de la Mairie de Lanrigan...»

**Une enquête publique sera menée auprès des habitants des communes voisines de Lanrigan, obligatoire pour que le projet évolue. Sachez que ce projet peut être stoppé, grâce à nous, mais surtout grâce à vous!**

Facebook: VENT DEBOUT contre les éoliennes de Lanrigan  
Mail: ventdebout.35270@gmail.com

**Le village français des habitants à proximité d'un parc éolien est destructeur (1-30-15...)**



«Pour sans aucune raison, le village d'un village, en fait un village à 100 mètres d'un habitant...»

«Quel sera-t-il le risque d'acheter une maison à 500 mètres d'une éolienne?? Paroisse...»

**Des solutions alternatives sont possibles !**

Certains riverains, comme Cesson-Sévigné, Jarnéac ou Galignan, ont optés pour mettre en place des panneaux photovoltaïques. C'est une alternative "écologique et responsable" qui ne crée ni contraintes ni nuisances autres que pour la laune que pour les riverains... et qui fait consensus.



**Préservez notre patrimoine culturel !**




Château de Combourg  
Abbaye de Lanrigan

**Dites NON aux éoliennes de Lanrigan !**

Le collectif de riverains VENT DEBOUT s'oppose au projet d'éoliennes industrielles porté par M. DELABROISE maire de Lanrigan sur des terres agricoles occasionnelles fertiles.

L'emplacement stratégique de ce parc éolien a été choisi pour épargner des nuisances à une partie des administrés de LANRIGAN au détriment des habitants de la commune voisine de COMBOURG (35270). Malgré tout, l'opposition des habitants de Lanrigan commence à se faire entendre. Le nombre d'entre eux n'est pas été concerté par la mairie de Lanrigan.

Avec deux autres parcs éoliens, ce troisième site d'exploitation éolienne dans une masse des communes de familles bourgeoises et ouvre des perspectives à d'autres installations (MAG 3 autres projets en cours, à savoir Marcellé, Plessac, Saint Rémy du Plain, Basse de Bretagne).

Contrairement aux apparences, nous ne sommes pas des militants écoliers dans une masse des communes de familles bourgeoises et ouvre des perspectives à d'autres installations (MAG 3 autres projets en cours, à savoir Marcellé, Plessac, Saint Rémy du Plain, Basse de Bretagne).

Contrairement aux apparences, nous ne sommes pas des militants politiques menant le combat d'arrière-garde, mais de simples riverains et contribuables qui préconisent le développement d'énergies renouvelables économiquement viables, non destructrices de nos paysages et de nos espèces de vie communs.

**L'avenir d'une centaine de familles est compromis. Sans le savoir, les éoliennes sont installées. C'est pourquoi nous vous demandons de bien vouloir prendre quelques minutes de votre précieux temps pour lire ce flyer.**

Pour soutenir notre cause, apportez votre soutien en faisant signer votre vote, signez notre **PÉTITION** en ligne, disponible sur Facebook.

→ Pour les personnes qui n'ont pas Facebook ou même internet, une pétition écrite sera également menée.

Facebook: VENT DEBOUT contre les éoliennes de Lanrigan  
Mail: ventdebout.35270@gmail.com

**Collectif VENT DEBOUT contre les éoliennes de Lanrigan**



**Non aux éoliennes trop près de nos villages !**

Détérioration de notre santé... 🏠 🏠 🏠  
Pollutions sonores et visuelles... 🗣️ 🗣️ 🗣️  
Destruction de la faune et de la flore... 🐦 🐦 🐦  
Chute en moyenne de plus de 30 % de la valeur des biens immobiliers... 🏠 🏠 🏠  
Dénaturation du paysage... 🌳 🌳 🌳  
Chute de l'attractivité du territoire... 🚗 🚗 🚗

**Collectif VENT DEBOUT contre les éoliennes de Lanrigan**



Facebook: VENT DEBOUT contre les éoliennes de Lanrigan  
Mail: ventdebout.35270@gmail.com

Rejoignez-nous et signer notre pétition sur notre page Facebook

## **ANNEXE 18**

Collectif « VENT DEBOUT contre les éoliennes de Lanrigan »



[ventdebout\\_35270@gmail.com](mailto:ventdebout_35270@gmail.com)

Monsieur le président,

Ayant appris récemment qu'un projet d'implantation d'éoliennes industrielles était bien avancé sur la commune de LANRIGAN, un collectif de riverains directement impacté s'est formé en urgence.

En effet, cela peu surprendre, mais les seuls habitations et foyers impactés par les nuisances seront ceux de la commune de COMBOURG (tant qu'à faire...).

C'est donc fort d'une pétition de 160 signatures à ce jour, autant que le nombre d'habitants de la commune de LANRIGAN, que nous nous opposons à ce projet porté par son maire monsieur DELABROISE, la SAS Lanrigan dans l'vent présidé par ce même monsieur DELABROISE, Energ'iv, Enercoop, Energie Partagée et du promoteur VENSOLAIR (CNR). A notre connaissance, et à travers une appellation d'éco-citoyens, il n'y a pas grand nombre de particuliers qui soutiennent ce projet, en tout cas pas qui ne puisse se comparer au nombre de soutien que nous avons.

Premier point : Nous vous informons que monsieur DELABROISE s'est appuyé sur groupe lobbyiste pro-éolien du nom des « SURVOLTÉS » dont, si nos informations sont exactes, vous avez renouvelé une subvention de 3000 euros. Nous tenons à porter à votre attention que l'ancien président des « SURVOLTÉS » qui a participé activement à l'influence du projet de monsieur DELABROISE n'est autre qu'un de vos agents, fonctionnaire soumis au droit de réserve et de neutralité, monsieur Sylvain BOISVERT.

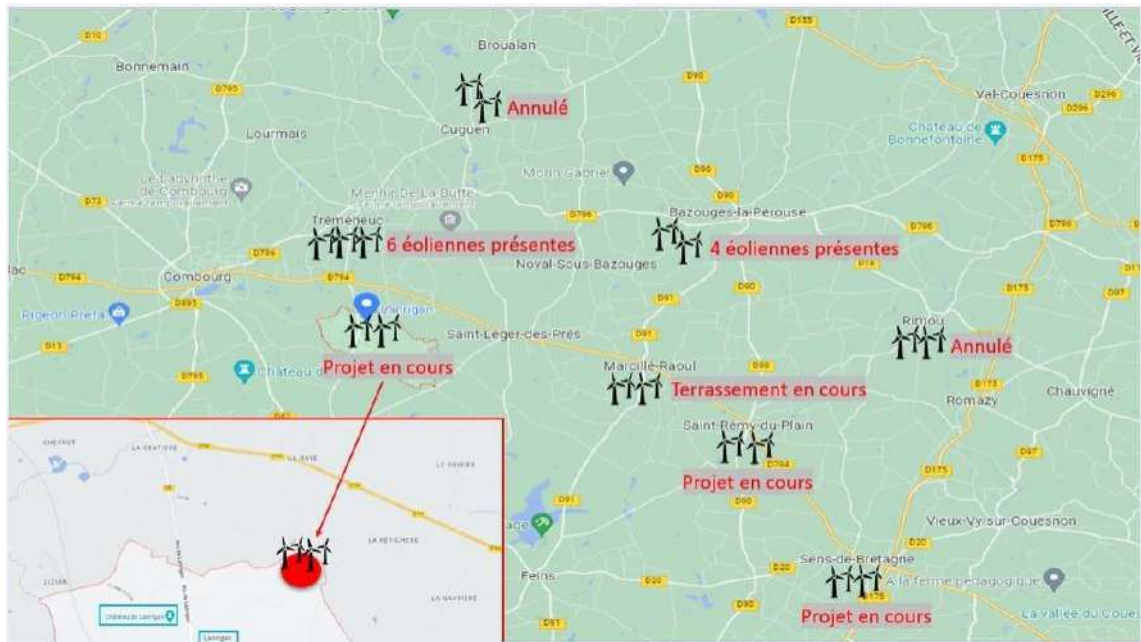
Sur ce sujet, nous voudrions avoir votre position sur la légalité de l'influence et le statut de monsieur Sylvain BOISVERT avant de communiquer ces éléments à la presse voir au tribunal administratif.

Second point : Nous portons à votre connaissance que monsieur DELABROISE, qui fait parti des élus de la communauté de commune de la Bretagne Romantique, à validé des signatures de promesses de bail de propriétaire de parcelles impliqués dans la zone d'implantation du parc éolien à venir. Propriétaires qui sont également des élus de son conseil municipal et qui ont participé aux débats et à certaines délibérations sur le projet éolien. Nous précisons que nous avons des éléments qui justifie et appuis nos dires.

Question : N'y a-t'il pas conflit d'intérêt ? Si oui, quel est votre position.

Les membres du collectif « VENT DEBOUT contre les éoliennes de Lanrigan »

## ANNEXE 20



## ANNEXE 21

**Caractéristiques du réseau** (GRDF, L'activité de GRDF sur votre département - Ile et Vilaine 2016 2016)

En Ile et Vilaine, 130 communes sur 354 sont desservies en gaz naturel, soit 37% des communes. La distribution départementale représente un réseau de 3 462 km. 184 133 abonnés sont recensés dont 183 212 dans le secteur résidentiel (99,5% des abonnés), soit une estimation de près de 394 000 habitants desservis (38% de la population départementale). La quantité d'énergie acheminée annuellement est de 4,94 TWh dont 2,5 TWh pour le résidentiel (51% du gaz), soit une moyenne de 6,3 MWh/habitant/an. Sur la Bretagne romantique, **huit communes sont équipées** (soit 30% des communes du territoire), principalement concentrées sur la partie ouest du territoire en bordure de la RN 137 : Combourg, Hédé-Bazouges, Plesder, Pleugueneuc, Québriac, Saint Domineuc, Saint Pierre de Plesguen et Tinténiac. Le réseau s'étend sur 96 km (Figure 152).

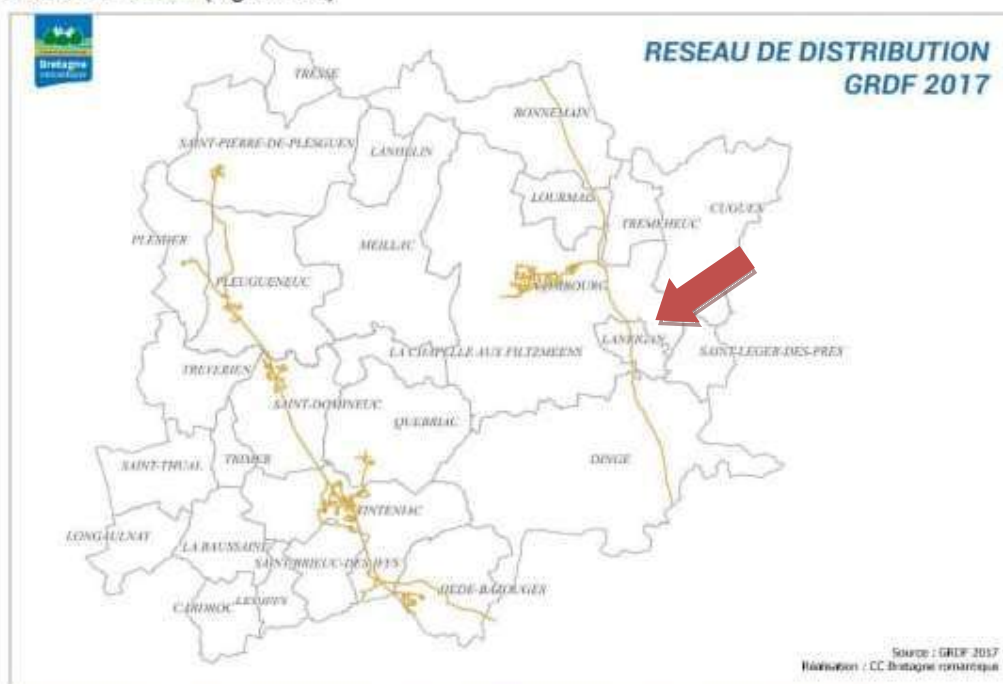
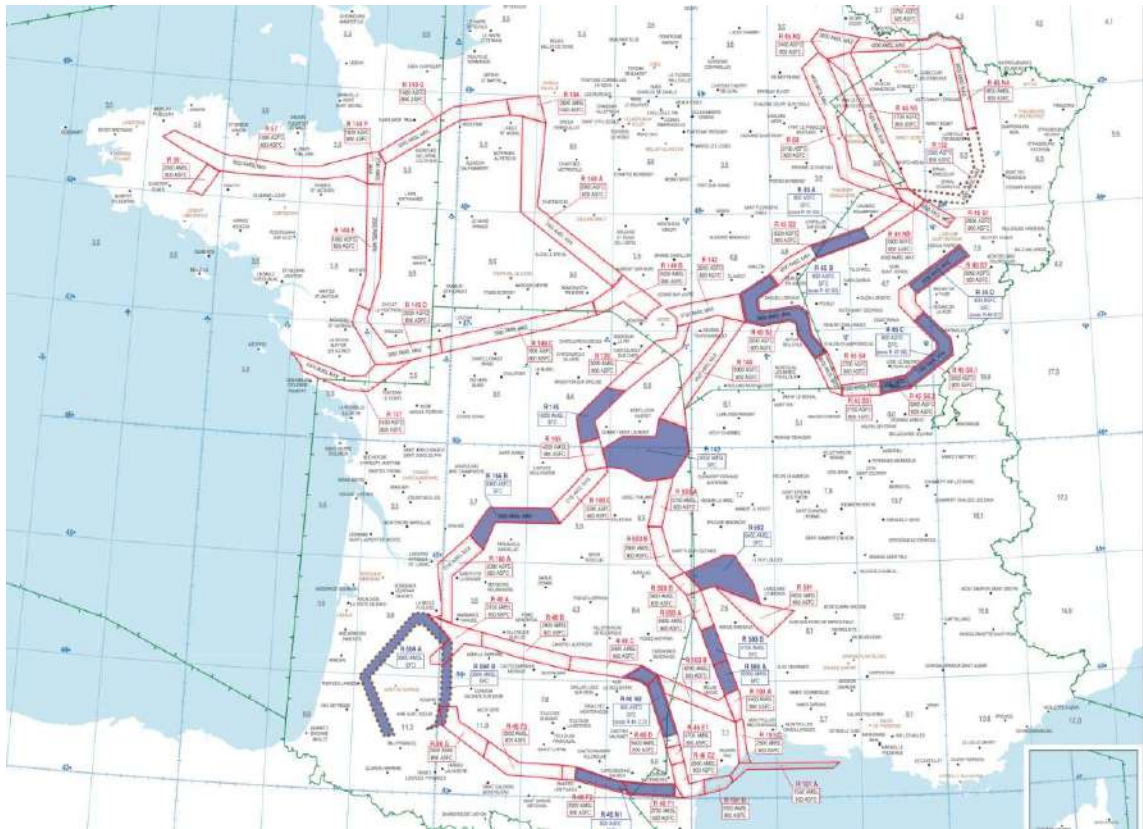


Figure 152 : Réseau de distribution du gaz naturel en Bretagne romantique (Service Géomatique CCBR 2017)

# ANNEXE 22



## ANNEXE 23

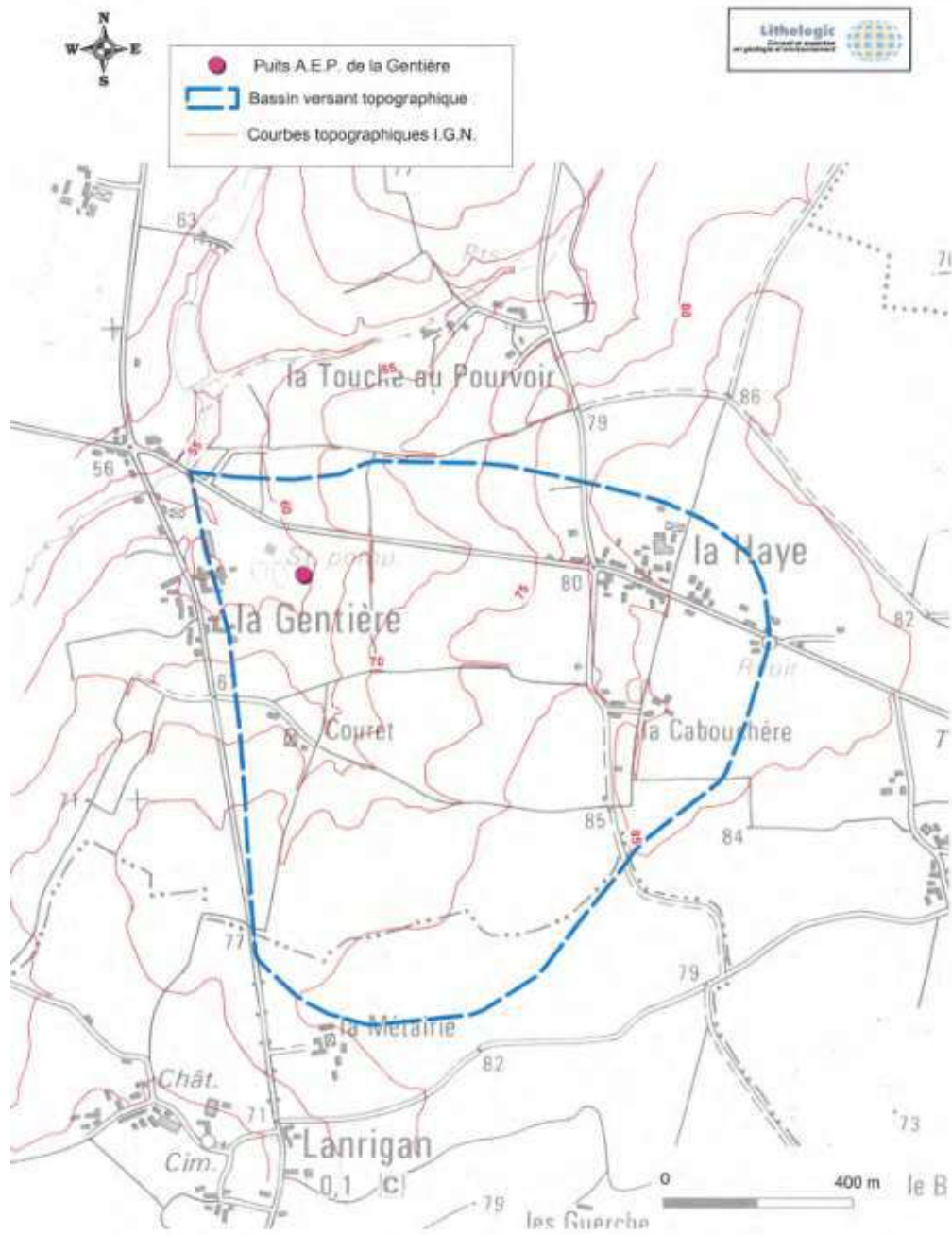
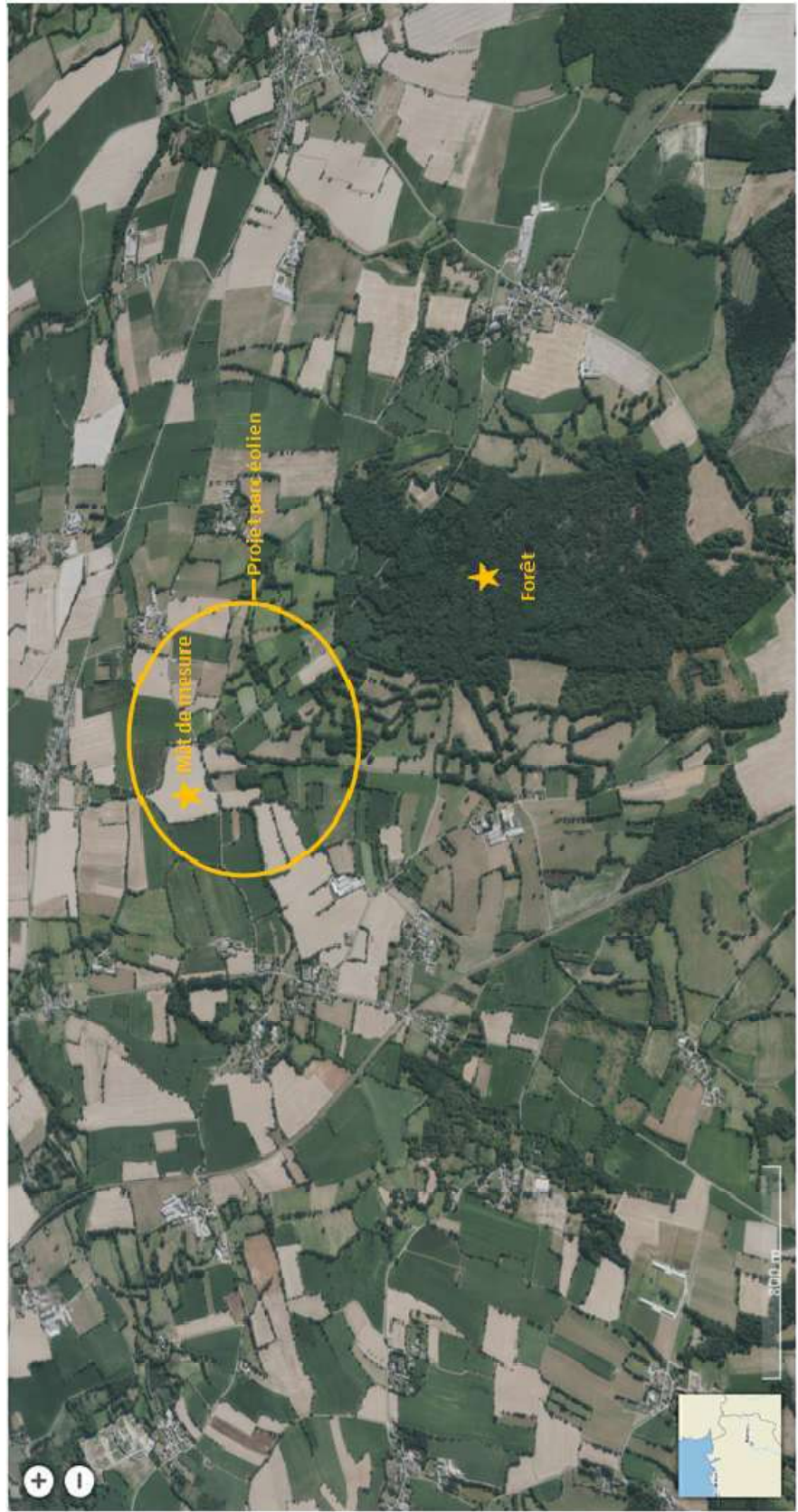


Fig. 4 : Le puits de la Gentière replacé au sein de son bassin versant topographique amont.



## ANNEXE 24

### -Zones humides potentielles de Bretagne

(image Géobretagne)

Zone potentielle  
d'implantation  
des éoliennes



### -Présence d'un couloir écologique (corridor n°16)

(Image Géobretagne)

Zone d'implantation  
du projet éolien

Forêt de la Lande Rose

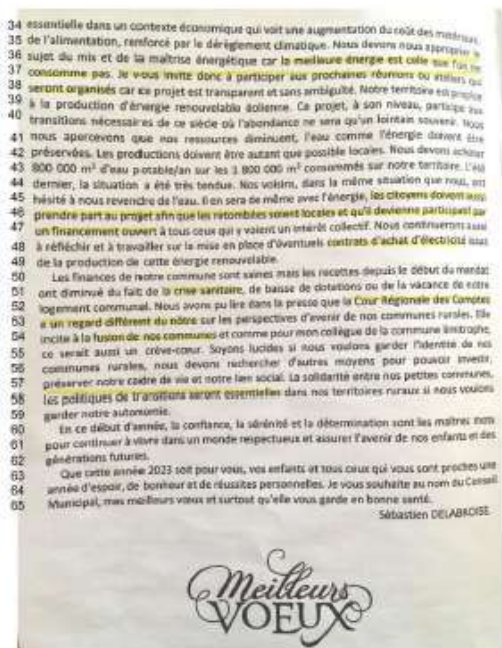
Corridor écologique  
numéro 16 référencé  
par le SCOT (schéma de  
cohérence territoriale)  
du pays de Saint-Malo.



## ANNEXE 25



# ANNEXE 26




.....

Le 20 mars 2023

Le Collectif « VENT DEBOUT » contre les éoliennes de Lanrigan  
et l'Association « Nature et bocage du Pays Combourgeois »

[ventdebout.35270@gmail.com](mailto:ventdebout.35270@gmail.com) – [natureetbocagecombourgeois@gmail.com](mailto:natureetbocagecombourgeois@gmail.com)

Site Facebook  « VENT DEBOUT contre les éoliennes de Lanrigan »

Dans les « Nouvelles de LANRIGAN », monsieur le maire détourne et caricature nos propos pour masquer ses réelles motivations que nous mettons au jour. Par ce biais grossier, il espère nous discréditer et nous épuiser. Conscients de l'enjeu qui se joue, nous ne baisserons pas la garde, et parce que nous aussi avons de l'humour, nous souhaitons lui faire gagner du temps et de l'argent en lui offrant le logo de la municipalité mis à jour pour ses prochains vœux.



Dans le bulletin trimestriel (janvier 2023), monsieur DELABROISE, maire de la/notre commune de LANRIGAN nous fais part de son « bilan de mi-mandat » et « des perspectives de l'année à venir ».

Tout au long de son éditorial, soit 65 lignes, monsieur DELABROISE ne parle que de son projet d'éoliennes industrielles et de l'opposition citoyenne de Lanriganais et de Combourgeois qui s'est organisée pour porter ses contradictions aux yeux de tous. Faut-il en déduire qu'il ne se passe rien à LANRIGAN qui pourrait susciter un enthousiasme populaire hormis un concours de belote ?

Monsieur DELABROISE nous parle « *d'une pièce de théâtre qui démêle avec humour les avantages et les inconvénients de l'éolien* » (ligne 8). Nous vous laissons la liberté de vous renseigner par vos propres moyens sur le site des « Survoltés » domiciliés à Guipel, dont le nom suffit à définir tout un programme (<https://survoltés.fr>). Vous constaterez que les « Survoltés » ne sont ni une troupe de théâtre ni des représentants du ministère de la culture mais bel et bien des militants qui sont d'ailleurs officiellement associés à la société SAS Lanrigan dans L'Vent domiciliée à Thorigné-Fouillard, dont monsieur DELABROISE en est le président.


6 lignes (de 9 à 14) viennent ensuite expliquer que nous tentons de faire la mission que la loi impose à monsieur DELABROISE : c'est-à-dire informer la population concernée en toute impartialité pour l'intérêt commun. Nous lui avons prouvés que c'était possible, et par ces lignes il le confirme de facto. S'il l'avait fait lui-même, nous ne lui aurions pas envoyé un courrier seulement « *Depuis quelques semaines* » (ligne 7) au moment où nous avons appris l'existence d'un projet de parc d'aérogénérateurs, mais depuis des mois.

Ligne 14, « *je respecte les avis divergents* ». Nous signalons que l'un des premiers courriers que nous avons reçu de monsieur DELABROISE était une menace de poursuite judiciaire pour « *diffamations* ». A la vue de nos « *arguments objectifs* » (ligne 15), le service juridique mentionné dans son courrier n'a pas jugé fonder les accusations portées précipitamment par monsieur DELABROISE. Monsieur le maire se fait quand même une drôle idée « *du juste débat démocratique* » (ligne 16).

Ligne 16, « *les invectives* ». Publiez-les si elles existent monsieur DELABROISE et nous nous excuserons. Dans le cas contraire excusez-vous.

Ligne 16, « *les pressions* ». Nous n'avons aucun moyen de pression et nous rendons régulièrement compte de nos publications à la préfecture d'Ille-et-Vilaine par des courriers et des visites à la gendarmerie afin que notre opposition se fasse dans la légalité la plus totale.

A contrario, il nous semble que la brigade de gendarmerie d'Hédé-sous-Bazouges à entendu Monsieur le maire lors d'une audition suite à une plainte déposée par une conseillère municipale qui a dû démissionner et qu'un conseiller municipal, toujours en poste, à été convoqué par Monsieur DELABROISE au sujet « *de cette histoire* ». Pour autant, nous ne nous permettons pas d'accuser publiquement monsieur DELABROISE d'exercer des pressions comme il le fait sans preuve à notre encontre.

Ligne 16, « *les arguments biaisés* ». Monsieur DELABROISE a parfaitement le droit et le devoir de les contester si ce sont des mensonges, ce qu'il ne fait pas car tous nos arguments proviennent de sources officielles et publiques, voir de décisions de justice en ce qui concerne l'impact négatif des éoliennes sur la valeur immobilière des maisons. Ils sont d'ailleurs consultables sur notre site Facebook  « VENT DEBOUT contre les éoliennes de Lanrigan ».

Ligne 19, « *nous avons voulu concerter le plus largement possible* ». Nous portons une nouvelle fois à la connaissance de monsieur DELABROISE qu'une large majorité de riverains, dont les plus proches du site d'implantation, se trouvent à La HAYE et ses environs. Comme monsieur DELABROISE l'a parfaitement souligné, des Combourgeois mais aussi des Lanriganais (nous avons des témoignages écrits spontanés) n'ont pas été pris en compte dans cette soit disant « concertation » par défaut d'information, sans quoi nous nous serions signalés plus tôt.

Ligne 20, monsieur le maire nous parle de « *radicalité* » de notre part.

Radical : *adjectif. Qui vise à agir sur la cause profonde de ce que l'on veut modifier.* Contrairement à monsieur DELABROISE, nous sommes de simples habitants qui n'avons rien à gagner mais au contraire tout à perdre. A l'origine nous n'avons rien demandé, nous voulons simplement continuer à vivre paisiblement. Est-ce trop radical à ses yeux ?

Ligne 21, « *ce n'est pas celui qui crie le plus fort qui a raison* ». Nous laisserons à nos concitoyens la liberté de désigner celui qui à l'habitude de crier ou de s'emporter à la manière d'une grande majorité d'élus à l'Assemblée Nationale qui s'invectivent au lieu de montrer l'exemple. Nous faisons remarquer à monsieur DELABROISE, sous sa posture de maître d'école, que nous n'avons jamais troublé l'ordre public ni perturbé les traditionnels vœux du maire. Nous sommes des gens ordinaires, des voisins, des parents, des amis, des salariés, des fonctionnaires, des agriculteurs, des chefs d'entreprises, et nous souhaitons le rester. Nous ne sommes pas des politiques, des idéologues ou des activistes.

Ligne 22, « *je suis ouvert au dialogue* ». Quand monsieur DELABROISE « *s'ouvre au dialogue* » il nous dit en préliminaire de bienvenue que rien n'est négociable et il nous oppose comme lors de cette seule et unique rencontre du 09 janvier 2023, des professionnels de la communication, qui nous déploient des éléments de langage que nous entendons déjà sur les plateaux de télévisions à chaque campagne électorale. Non monsieur le maire, vous qui êtes un professionnel de santé, le dialogue commence par écouter vos électeurs avec empathie, c'est la première chose que l'on apprend à l'école d'infirmier (IFSI).

Ligne 27, « *d'autres citoyens se manifestent afin d'exprimer leur désaccord avec ce collectif* ». C'est une bonne chose de notre point de vue, la pluralité doit s'exprimer pour exister. Cependant, à la vue du nombre de témoignages et de signatures que nous avons reçus, plus de 250 à ce jour, nous doutons que monsieur DELABROISE ait un réel soutien dans son entreprise industrielle, hormis peut-être son conseil municipal. Conseil municipal rappelons-le, qui ne peut pas avoir une liste d'opposition pour les élections sur une commune de moins de 4 kilomètres carrés et moins de 160 habitants. Mais sur ce point, nous touchons peut-être un sujet sensible.

Ligne 32, « *chacun doit prendre sa part* ». Monsieur le maire peut rajouter certains plus que d'autres. Rappelons que l'énergie renouvelable c'est une augmentation des factures d'électricité via entre autre la taxe CSPE (tout est vérifiable sur vos factures). Quant aux nuisances, il y a des jugements et des jurisprudences qui ont été rendus en ce sens et pour des éoliennes industrielles plus éloignées que celles qui seront implantées sur notre territoire (les décisions judiciaires sont publiques et en libre lecture). Quant à d'autres, dont certains ont été ou sont également conseillers municipaux, ils toucheront des loyers substantiel pour l'implantation d'aérogénérateurs. Ce que nous disons est factuel, et nous ne parlons pas des sommes astronomiques des subventions accordées par l'état (nos impôts).

Ligne 33, « *une économie bas carbone* ». L'Allemagne qui a le plus grand parc éolien d'Europe à due, pour palier à l'intermittence de la production d'électricité des éoliennes, le coupler avec des usines à gaz Russe. Depuis le conflit Russo-Ukrainien, n'ayant plus de gaz, l'Allemagne modèle du genre, à rouvert ses usines à charbon et lignites hyper carbonées. Conclusion, en France, nous devons racheter du

gaz de schiste américain vendu au prix fort en attendant de relancer tout les réacteurs nucléaires. L'Allemagne, qui d'ailleurs, vient de changer d'avis et revient sur sa décision d'interdire la vente de voitures thermiques neuves en 2035 au profit du tout électrique. CQFD ?

Ligne 36, « *la meilleure énergie est celle que l'on ne consomme pas* ». C'est bien le problème. Nous nous disons que la meilleure énergie est celle dont nous pouvons maîtriser le coût et la production pour ne pas la gaspiller. Et avec des éoliennes subventionnées à quasi 100% par nos impôts et une production électrique aléatoire que nous ne savons pas stocker et bien... la facture va être très salée. Nous rappelons au passage que nous sommes en pleine inflation et avec des débats sur la réforme des retraites. L'urgence va être de pouvoir manger et boire avant de recharger sa voiture électrique ou sa trottinette nous semble-t-il ?

Ligne 37, « *Je vous invite donc à participer aux prochaines réunions ou ateliers qui seront organisées.* ». Nous avons tenté de le faire pour la visite d'un parc éolien organisée par les porteurs du projet le 28 janvier 2023. Réponse : Négatif, ce n'est pas une visite qui est ouverte à tous les habitants de LANRIGAN. Pourtant « *Ce projet est transparent et sans ambiguïté* », ligne 38.

Ligne 45, « *les citoyens doivent aussi prendre part au projet afin que les retombées soient locales et qu'il devienne participatif à un financement ouvert* ». Parc éolien massivement subventionné par nos impôts, taxes liées aux énergies renouvelables qui font exploser nos factures, mâts d'acier et de carbone de plus de 180 mètres de hauteur à 500 m de nos habitations (comparativement la statue de la liberté à New-York c'est 93 m de haut), infrasons, effets stroboscopiques, etc. Monsieur DELABROISE nous incite à investir dans son projet nos peu d'économies pour ceux qui en ont. Et pourquoi pas nos retraites aussi ? Il faut avoir à l'esprit que la multiplication des participations que l'on demande au contribuable est autant de bénéfice pour les hommes d'affaire du vent qui eux ne vivent pas à proximité des éoliennes.

Ligne 48, « *contrats d'achat d'électricité* ». L'électricité d'origine éolienne n'a pas de prix SPOT (qui fluctue en fonction de la demande) mais un prix fixé au dessus du marché, avec un pourcentage non négligeable prélevé par les nombreux fournisseurs qui s'y sont greffés. Avant l'énergie était un monopole d'état avec EDF qui produisait et distribuait son électricité (rappelons le, décarboné), ce qui nous garantissait un prix compétitif incomparable en Europe. Aujourd'hui avec la déconstruction de la filiale EDF et l'apparition des fournisseurs alternatifs, un marché spéculatif et artificiel s'est créé et à fait gonfler nos factures d'électricité, c'est l'ARENH. La « crise des boulangers » en est le parfait exemple, tous ceux qui ont été tentés de prendre des néo-fournisseurs s'en sont mordus les doigts.

Ligne 50 à 59, « *la Cour Régionale des Comptes à un regard différent du nôtre... fusion de nos communes... politiques de transition seront essentielles* ». Monsieur DELABROISE révèle enfin le réel motif de son projet que nous avions du mal à comprendre. Éviter la fusion de la commune de LANRIGAN avec une commune voisine malgré des recettes en baisses nous dit-il à cause de « *la crise sanitaire* ». Nous apprenons donc que la COVID a eu un impact sur le prélèvement des impôts. Pourtant sur la commune il n'y a ni écoles, ni commerces, ni services publics hormis la permanence de la mairie un seul samedi par mois durant 2 heures. Une fusion serait-elle une catastrophe pour notre identité ? Un surendettement de la commune serait-il mieux pour les contribuables que nous sommes ?

LANHÉLIN, commune de la Bretagne Romantique d'environ 1 028 habitants (source 2019) a eu la lucidité de fusionner avec Saint-Pierre de Plesguen et Tressé avant les problèmes. Aujourd'hui, cette commune responsable, a un club et une école de rugby, le RBR Rugby qui s'est délocalisé de COMBOURG pour s'y installer, avec des vestiaires neufs à plusieurs centaines de milliers d'euros, une résidence seniors

flambant neuve pour accueillir les personnes âgées de la commune, une école, des commerçants et des habitants satisfaits de cette fusion. De plus, si vous passez à LANHÉLIN vous constaterez que la population augmente, ce village est devenu vivant et dynamique, des familles s'y installent. A ce propos, pensez-vous que ce serait le cas avec un parc éolien aux portes du village ?

La réalité est que monsieur DELABROISE craint de perdre son siège de maire et par conséquent son mandat de premier adjoint en charge de la transition écologique et énergétique à la communauté de commune. Mais les Lanriganais et les Lanriganaises n'ont rien à perdre si une fusion devait exister (ce qui n'est actuellement pas le cas selon le maire) avec DINGÉ ou COMBOURG.

#### ***Droit pénal : Prises illégales d'intérêt et conflits d'intérêt.***

*Nous avons en notre possession des pièces administratives, des comptes-rendus de délibérations et des éléments certifiés laissant supposer une connivence entre la signature des baux emphytéotiques au nom de la commune de Lanrigan par des propriétaires qui sont également des conseillers municipaux, ou qui ont été en poste lors de la précédente mandature.*

*Sur ce sujet la loi est très claire : il ne peut y avoir d'élus et propriétaires à la fois sauf si ces derniers ne participent à aucune réunion, délibération ou concertation, ce qui selon nos éléments ne semble pas être le cas. Nous pensons toutefois qu'il est important de rappeler que tout homme ou femme est présumé innocent jusqu'à ce que la justice en décide autrement.*

*C'est pourquoi, nous avons transmis un dossier complet au procureur de la république de Rennes, au président du tribunal administratif ainsi qu'à l'association anti corruption « ANTICOR » (<https://www.anticor.org>). Chaque conseiller municipal ainsi que monsieur le maire sait, en son âme et conscience, s'il a fauté ou pas. Monsieur DELABROISE, dans un article paru dans Ouest-France le 18 décembre 2022 avait mentionné « une » conseillère municipale, malheureusement le phénomène ne semble pas se limiter à une seule personne et de part sa réponse nous avons pu constater qu'il n'a pas pris en compte notre alerte.*



A l'issue des études en cours (environnementales, acoustiques et de géobiologie), une enquête publique sera réalisée (fin 2023 ou début 2024).

L'enquête publique aura pour objectif d'informer le public sur le projet éolien de Lanrigan et de recueillir toutes les observations et propositions de chaque citoyen.

L'enquête publique sera consultable par voie d'affichage et de presse. Un registre papier et/ou numérique permettra de recueillir les observations.

Les résultats de l'enquête permettront au Préfet de disposer de toutes les informations avant de rendre sa décision sur ce projet. **VOTRE AVIS et VOTRE PARTICIPATION sont donc importants !**

Le moment venu, nous publierons sur notre page Facebook un dossier complet qui permettra de vous apporter des arguments concrets et vérifiés.